

Étude contribuant à l'évaluation finale du programme opérationnel FEAD 2014-2020

Rapport final

Février 2022

Objet : Étude contribuant à l'évaluation finale du programme opérationnel FEAD 2014-2020

Date : janvier 2022

Organisme financeur :

Direction Générale de la Cohésion sociale

Sous-direction de l'inclusion sociale, de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté
Pôle « Soutien européen à l'aide alimentaire »

Adresse : 10-18 Place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon, 75014 Paris

Téléphone : 01 40 56 60 00

Etude réalisée par :

FORS-Recherche sociale

69 rue La Fayette - 75009 Paris

Téléphone : 01 48 24 79 00

Auteurs :

Florence BRUNET
Responsable d'études

Pauline MOUTON
Chargée d'études

Laure PERSET
Chargée d'études

Romane GADE
Chargée d'études

L'équipe de FORS-Recherche sociale remercie chaleureusement toutes les équipes locales des associations ainsi que les personnes bénéficiaires de l'aide du FEAD ayant participé à cette enquête.

Résumé

Fondée sur l'analyse croisée de données quantitatives et qualitatives, l'étude vise à améliorer la connaissance des profils socio-économiques et des parcours des bénéficiaires de l'aide alimentaire, et à analyser les effets de cette aide pour les ménages concernés. Elle s'appuie sur le recueil de 501 questionnaires auprès d'usagers de 26 structures distributrices de denrées brutes, ainsi que sur la réalisation de 38 entretiens semi-directifs rencontrés au sein de 12 structures. Ce recueil de données s'est effectué en collaboration avec les quatre associations caritatives bénéficiant des crédits européens du Fond Européen d'Aide aux plus Démunis (Croix Rouge Française, Secours Populaire Français, Restos du Cœur et Fédération Française des Banques Alimentaires).

L'étude indique une relative stabilité du profil socio-économique des ménages bénéficiaires de l'aide alimentaire dans le temps, au regard des données recueillies lors de précédentes enquêtes nationales ou émanant des réseaux associatifs : en majorité des ménages avec enfants et des personnes seules, d'âge intermédiaire et le plus souvent logés, sans emploi et fortement dépendants des prestations sociales. Les données quantitatives recueillies identifient cependant des différences selon le territoire d'implantation des centres de distributions (rural ou urbain). L'étude souligne par ailleurs la durée longue dans laquelle s'inscrit le recours à l'aide alimentaire pour de nombreux ménages interrogés, qu'il s'agisse d'un recours intermittent ou régulier. Ce recours n'est cependant pas toujours aisé, en raison des problématiques de mobilité ou d'un manque d'information, mais aussi en raison d'une image encore stigmatisante de cette aide pour les potentiels usagers.

Malgré les effets positifs de l'aide apportée sur le plan de l'alimentation, de la vie quotidienne des ménages et de leur bien-être psychique, les entretiens réalisés indiquent la persistance d'une insécurité alimentaire pour certains usagers, en particulier les plus dépendants de cette aide pour s'alimenter. Parmi les publics les plus exposés à la précarité alimentaire apparaissent ainsi les ménages avec enfants, ainsi que les usagers sans statut administratif et sans ressources. Si l'aide permet globalement aux ménages de diversifier leurs alimentation, l'étude relève aussi, pour une large part d'entre eux, des attentes portant sur les produits frais, et en particulier les fruits et légumes, les produits laitiers et la viande. En conclusion, l'étude propose enfin une typologie dynamique des usagers de l'aide alimentaire fondée sur deux axes : la temporalité du recours (permanente /ponctuelle) et le niveau de dépendance des ménages vis-à-vis de cette aide (fortement dépendants/peu dépendants).

Abstract

Based on the cross-analysis of quantitative and qualitative data, the study aims to improve the knowledge of socio-economic profiles and life paths of food aid beneficiaries, and to analyse the effects of this aid. The study is based on the collection of 501 questionnaires from users of 26 food distribution structures, as well as on 38 semi-structured interviews conducted in 12 structures. This data collection has been carried out in collaboration with the four charity networks benefiting from the Fund for European Aid for the most Deprived (Croix Rouge Française, Secours Populaire Français, Restos du Cœur and Fédération Française des Banques Alimentaires).

The study shows that the socio-economic profile of food aid beneficiaries has remained relatively stable over time, compared to data collected in previous surveys : they are in majority households with children and single people, aged between 25-49 ans, most often housed, unemployed and heavily dependent on social benefits. However, the quantitative data identifies differences according to the location of the distribution centres (rural or urban). The study also highlights the long duration of food aid use for many households, whether it is intermittent or regular. However, this recourse is

not always easy, due to mobility problems or a lack of information, but also because of the stigmatising image of this aid for potential users.

Despite the positive effects of the assistance provided in terms of food, as well as on the daily life of households and their psychological well-being, the interviews conducted indicate the persistence of food insecurity for some users, particularly those who are most dependent on this assistance for food. Among the most at risk of food insecurity are households with children, as well as users with no administrative status and no resources. While the aid allows households to diversify their diet, the study also notes that a large proportion of them have expectations regarding fresh produce, and in particular fruit and vegetables, dairy products and meat. In conclusion, the study proposes a typology of food aid users based on two aspects : the temporality of the recourse (permanent vs occasional) and the level of dependence of households on this aid (highly dependent vs less dependent).

SOMMAIRE

Introduction	7
1. Rappel des objectifs de l'étude et de la méthodologie.....	7
2. Le déroulement de l'enquête par questionnaire	8
a) Le questionnaire administré	8
b) Panel des sites d'enquête	8
c) La passation des questionnaires.....	10
3. Le déroulement de l'enquête qualitative sur site	11
a) Panel des sites d'enquête et des ménages enquêtés.....	11
b) Le déroulement des entretiens.....	12
4. Plan du rapport	12
PARTIE 1 : Le profil socio-économique des publics enquêtés	14
1. Le profil général des publics enquêtés.....	14
2. Zoom sur des publics spécifiques.....	18
3. Analyse des profils des répondants selon les territoires d'enquête	20
4. Proposition d'une typologie des profils socio-économiques des publics bénéficiaires	24
PARTIE 2 - Les motifs et les modalités de recours à l'aide alimentaire	26
1. Un recours qui s'inscrit dans un processus dynamique	26
2. L'entrée dans l'aide alimentaire et les facteurs déclencheurs du recours.....	28
a) Ruptures biographiques et précarité structurelle : des ménages en proie à un cumul de difficultés.....	28
b) La crise sanitaire comme déclencheur ou accélérateur du recours à l'aide	31
3. Un recours qui se pérennise au fil des ans : les usagers « intermittents » ou « permanents » de l'aide alimentaire	34
a) Les « usagers intermittents » de l'aide alimentaire.....	34
b) Les « usagers permanents » de l'aide alimentaire.....	36
4. Un recours parfois « retardé » : les freins à l'accès à l'aide alimentaire.....	39
a) Un accès jugé relativement simple par une majorité de ménages enquêtés.....	39
b) Un cumul de facteurs susceptibles de retarder ou complexifier le recours à l'aide.....	41
Partie 3 – L'adéquation de l'aide aux besoins des ménages et leur niveau de satisfaction	45
1. L'adéquation de l'offre aux besoins : une appréciation qui conjugue de multiples facteurs	45
a) Une offre de produits variable d'une structure à l'autre.....	45
b) Une capacité différenciée des ménages à s'approvisionner en dehors de l'aide alimentaire	46
2. La satisfaction à l'égard des produits proposés et les attentes des ménages	52

a) « Tout est utile »	52
b) Des registres d'attentes diversifiés.....	55
Partie 4 – L'impact de l'aide	58
1. Les effets de l'aide alimentaire sur le quotidien des personnes bénéficiaires	58
a) L'impact sur l'alimentation	58
b) Les effets sur la santé	59
c) Chez les bénéficiaires-bénévoles, un impact psychologique différent.....	60
d) Les effets sur le plan financier	62
e) Les limites de l'aide.....	64
2. L'impact lié à ce qui existe autour de l'aide alimentaire.....	66
a) Les autres types d'aides.....	66
b) L'accompagnement par la structure : un soutien psychologique et une orientation vers d'autres structures mais peu de conseils sur l'alimentation.....	67
c) L'accompagnement par d'autres structures : principalement des accompagnements sociaux multithématiques.....	70
d) Le lien social apporté par l'aide alimentaire.....	72
Partie 5 - Typologie des ménages bénéficiaires de l'aide du FEAD	75
1. « Les captifs »	76
2. « Les habitués gestionnaires »	78
3. « Les passagers » ou les « intermittents »	80
4. « Les nouveaux fortement dépendants »	81
Conclusion	84
Annexes	86
Annexe 1 – Sources bibliographiques	86
Annexe 2 - Questionnaire	87
Annexe 3 – Guide d'entretien	93
Annexe 4 – Panel des répondants à l'enquête qualitative.....	96

Introduction

1. Rappel des objectifs de l'étude et de la méthodologie

Dans le cadre de l'évaluation finale du programme opérationnel français du FEAD devant être produite en 2022, le règlement du FEAD prévoit la réalisation d'une « *enquête structurée auprès des bénéficiaires finaux* ».

Une première enquête a été menée auprès des bénéficiaires du FEAD en 2018, à mi-parcours du programme. Cette seconde enquête vient compléter les données de la première enquête et permettre une analyse comparative dans le temps, notamment au regard des évolutions majeures dues au contexte de la crise sanitaire.

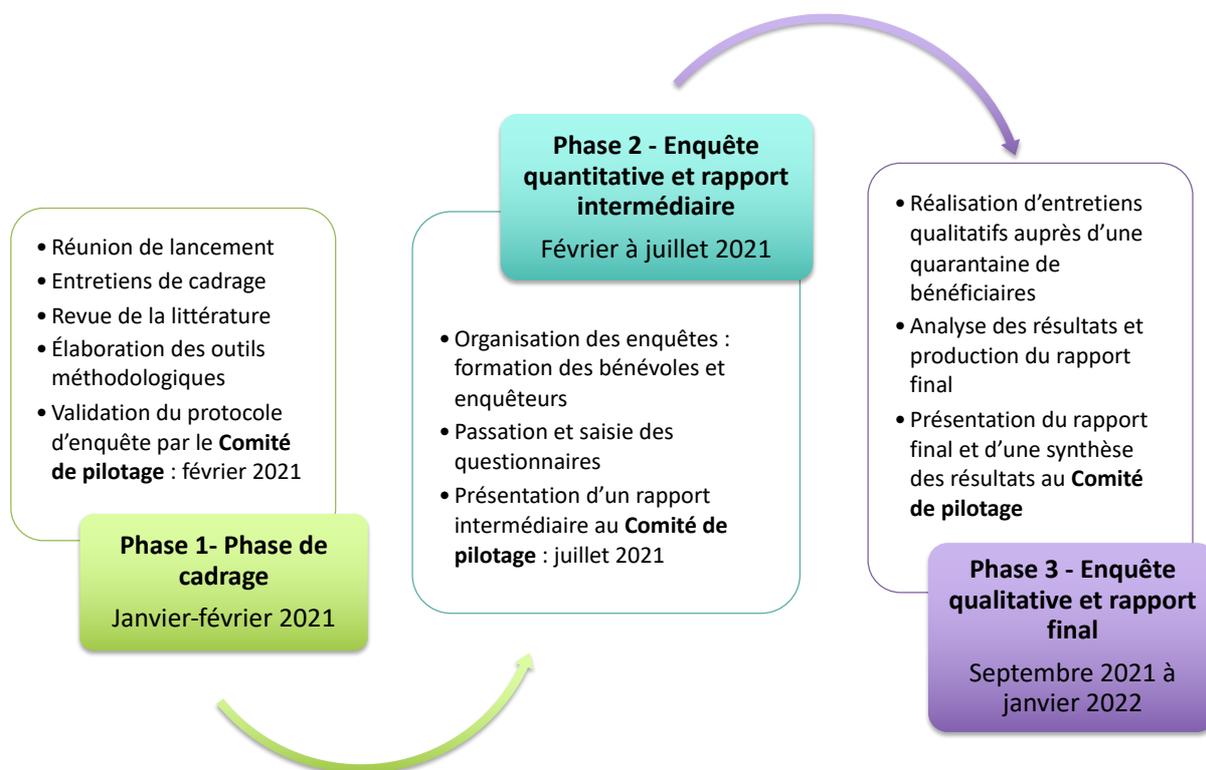
Deux objectifs sont définis pour la réalisation de cette étude auprès des bénéficiaires de l'aide alimentaire :

1. **Affiner la connaissance des publics qui bénéficient de l'aide du FEAD.** L'objectif est de réaliser une enquête permettant d'appréhender le profil des ménages aidés sur le plan de leurs caractéristiques socioéconomiques, mais aussi de leurs parcours de vie, de leurs niveaux de précarité alimentaire, ou encore de leurs besoins en matière de denrées proposées, de modes de distribution et d'accompagnement social.
2. **Mesurer l'effet quantitatif et qualitatif du programme sur l'organisation de la vie quotidienne des ménages et leur sortie de la précarité alimentaire.** Il s'agit d'analyser dans quelle mesure l'aide fournie contribue à réduire l'insécurité alimentaire des ménages, de quelle façon ils mobilisent cette aide dans le cadre de leur alimentation, mais aussi l'impact des formes d'accompagnement proposées par les structures.

La méthodologie de l'étude conjugue une approche quantitative et qualitative. Elle repose sur :

- **La réalisation, dans un premier temps, d'une enquête quantitative fondée sur la passation de questionnaires** auprès des personnes bénéficiant de l'aide délivrée par une structure locale affiliée à l'une des 4 associations caritatives bénéficiant des crédits européens du FEAD (Croix Rouge Française, Secours Populaire Français, Restos du Cœur et Fédération Française des Banques Alimentaires).
- **La réalisation, dans un second temps, d'une enquête qualitative fondée sur la réalisation d'entretiens semi-directifs approfondis** auprès d'un échantillon de 40 bénéficiaires de l'aide alimentaire, représentatifs de la diversité des publics de l'aide alimentaire.

L'étude comprend trois phases, dont le calendrier général a été établi selon le schéma suivant :



2. Le déroulement de l'enquête par questionnaire

a) Le questionnaire administré

Le questionnaire administré aux publics enquêtés¹ a été conçu de façon à répondre aux attentes de la Commission Européenne en matière d'évaluation : il comprend donc l'ensemble des indicateurs mentionnés dans le modèle de questionnaire proposé dans le cadre du règlement 2016/594 de la Commission concernant l'enquête structurée auprès des bénéficiaires finaux du FEAD.

L'agencement des rubriques et la formulation de certaines questions ont toutefois été modifiés en prenant en compte les enseignements de la précédente enquête réalisée en 2018 (questions difficilement compréhensibles par les publics, termes employés parfois ambigus...) de façon à optimiser la fiabilité des réponses. Par ailleurs, le Comité de pilotage de l'étude a souhaité approfondir certaines thématiques en intégrant des questions supplémentaires qui ne figurent pas dans le questionnaire original de la Commission européenne. Ces dernières concernent notamment l'impact de la crise sanitaire liée au Covid 19 sur les publics, l'appréciation des produits fournis ou l'insécurité alimentaire des enfants.

b) Panel des sites d'enquête

¹ Cf. Questionnaire en annexe.

L'enquête par questionnaire a été réalisée dans **26 structures locales distributrices de denrées brutes**, choisies de façon à faire varier la localisation géographique des sites d'enquête. Chaque structure avait à charge le recueil d'une vingtaine de questionnaires environ, afin d'atteindre un objectif global de 500 questionnaires renseignés, la passation étant réalisée par les bénévoles des sites concernés.

Au terme de la phase d'enquête quantitative, **501 questionnaires** ont pu être recueillis. Le panel des sites d'enquête, ainsi que la répartition du nombre de questionnaires par réseau associatif et par type de territoire sont présentés dans le tableau ci-après.

	nombre de structures	nombre de questionnaires reçus
FFBA	8	136
Secours Populaire Français	8	165
Restos du cœur	8	180
Croix-Rouge	2	20
Total	26	501

Habilitation nationale	20
Habilitation régionale	5
CCAS	1
Total	26

Les sites d'enquête ont été déterminés avec chaque réseau associatif avec l'objectif de faire varier le type de territoire (urbain, périurbain, rural). Cependant, la sélection des sites a également été dépendante de la capacité des équipes locales à se mobiliser pour contribuer à la passation des questionnaires, dans un contexte de forte demande et de diminution des bénévoles en raison de la crise sanitaire. Le panel final des 26 sites d'enquête comprend ainsi une proportion importante de structures localisées dans une petite ville ou en zone rurale.

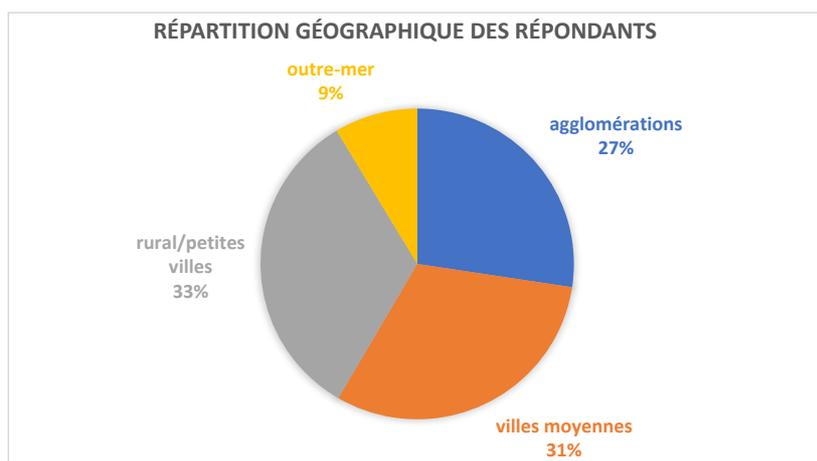
Rural / petite villes (< 15 000 hab)	10
Villes moyennes (entre 15 000 et 100 000 hab)	7
Agglomérations (>100 000 hab) ²	7
Outre-mer ³	2
Total	26

En lien avec le choix des sites, on relève donc, parmi les 501 répondants à l'enquête, une sous-représentation des personnes habitant dans une aire urbaine de plus de 100 000 habitants au regard de la population française en général (27% des enquêtés contre 50% des Français selon l'Insee⁴). A l'inverse, 33% des répondants au questionnaire vivent en milieu rural ou dans une commune de moins de 15 000 habitants.

² Inclut les sites d'enquête localisés dans le Val d'Oise et dans l'Essonne.

³ Martinique et Réunion.

⁴ Source : « Toujours plus d'habitants dans les unités urbaines » Insee Focus N° 210, 21 octobre 2020.



c) La passation des questionnaires

La passation des questionnaires, qui s'est déroulée entre mars et mai 2021, a reposé sur la mobilisation des bénévoles des 26 structures d'enquête. Pour faciliter l'appropriation du questionnaire et le déroulement de l'enquête, ces derniers disposaient pour cela d'un « guide méthodologique d'appui à la passation » et ont pu participer à des réunions de briefing, en amont de l'enquête, avec l'équipe du cabinet FORS.

Il est important de souligner que la passation des questionnaires auprès des publics par les bénévoles n'est pas neutre au plan méthodologique, puisqu'elle peut engendrer, chez les personnes enquêtées, une gêne à exprimer certaines insatisfactions ou à s'exprimer sur le recours à d'autres structures d'aide alimentaire. De plus, la barrière de la langue a pu induire une sélection en priorité des personnes francophones par les bénévoles, malgré la mise à disposition d'une version anglaise du questionnaire.

Le taux de réponse aux différentes questions posées est cependant satisfaisant dans l'ensemble. Deux questions présentent un niveau un peu plus important de non-réponses :

- 29% de non-réponse à la question : « *Dans votre vie, quand avez-vous eu recours pour la première fois à une aide alimentaire de la part d'une association ou d'un centre d'aide sociale ? mois/année* »
- 18% de non-réponse à la question : « *Dans l'idéal, quand auriez-vous besoin à nouveau d'une aide alimentaire ?* »

Retours des équipes bénévoles sur la passation de l'enquête et les difficultés rencontrées

Les premiers retours des équipes bénévoles ne font pas état de difficultés importantes dans la passation du questionnaire. Certains bénévoles ont cependant souligné la longueur du questionnaire et les difficultés de compréhension de certaines questions par les publics non francophones, suggérant l'intégration de pictogrammes ou de photographies afin de faciliter la passation. D'autres bénévoles ont indiqué également que certaines questions ont pu être interprétées de façon variable selon les personnes enquêtées. A titre d'exemple, la question « quels sont les produits alimentaires qui vous manquent ? » a ainsi pu être appréhendée différemment en fonction des personnes (produits qui manquent avant /après la distribution).

3. Le déroulement de l'enquête qualitative sur site

a) Panel des sites d'enquête et des ménages enquêtés

L'enquête qualitative a été réalisée dans **12 structures d'aide alimentaire** réparties dans différentes régions françaises, de façon à représenter différents types de territoires (rural, périurbain et urbain). L'objectif était de réaliser une quarantaine d'entretiens auprès d'un panel de bénéficiaires représentatifs de la diversité des profils identifiés en phase 2 parmi les répondants au questionnaire.

Au terme de la phase d'enquête qualitative, **38 entretiens ont pu être menés**. La répartition du nombre d'entretiens par réseau associatif et par sites sont présentés dans les tableaux ci-après.

	Nombre de structures	Nombre d'entretiens menés
Restos du Cœur	4	11
Secours Populaire Français	3	11
Croix-Rouge	1	2
FFBA	4	14
Total	12	38

Lieu	Nombre d'entretiens
Bègles	3
Corbeil-Essonnes	3
Gonesse	4
Lyon	7
Nice	3
Oullins	2
Pamiers	2
Rouen	3
Saint-Ouen-L'Aumône	4
Vannes	4
La Réunion	3

Le panel de répondants comprend **27 femmes et 11 hommes**. L'âge moyen des enquêtés est de **42 ans**, l'usager le plus jeune ayant 19 ans, le plus âgé 76 ans. Par ailleurs, 9 bénéficiaires interrogés sont également bénévoles dans la structure.

Les profils des ménages interrogés correspondent à la diversité des profils socioéconomiques des ménages identifiés lors de l'enquête par questionnaire :

Familles logées (couples et monoparentales) sans emploi avec allocations	8
Familles non logées (structures d'hébergement, hôtel, chez des tiers, à la rue...)	11
Personnes retraitées	6
Personnes seules logées percevant des allocations	4
Étudiants ou jeunes de - de 25 ans	3
Personnes seules non logées	3
Personnes en emploi	3
Total général	38

b) Le déroulement des entretiens

Les entretiens ont été réalisés entre septembre et décembre 2021 par l'équipe du cabinet FORS, en lien avec les bénévoles des différentes structures. Dans la mesure du possible, les bénéficiaires ont été informés en amont de la démarche d'entretien menée auprès d'eux. L'intérêt était de pouvoir fixer des rendez-vous avec certains d'entre eux pour faire correspondre au mieux les profils avec les objectifs fixés. Cependant, cela ne s'est pas avéré possible dans la majeure partie des structures compte tenu de différents éléments – distance entre les distributions, public variable... –, et notamment car les disponibilités des bénéficiaires ne sont pas toujours connues à l'avance. La plupart des entretiens se sont donc faits de manière spontanée, en identifiant sur place les personnes acceptant de répondre. Certains bénéficiaires non disponibles au moment de l'enquête *in situ* ont pu laisser leurs coordonnées et être recontactés plus tard afin de mener un entretien par téléphone.

Les contextes des entretiens sur site ont été variables selon les capacités d'accueil des structures. Dans les situations idéales, l'enquêtrice et le bénéficiaire disposaient d'un lieu fermé à l'écart de la distribution pour garantir au mieux une expression libre. Toutefois, les locaux ne le permettant pas toujours, certains entretiens ont pu être réalisés dans des lieux non-fermés ou des espaces de passage qui ont pu entraîner une gêne pour les bénéficiaires.

Les durées des entretiens ont pu varier entre 20 minutes et 1 heure selon la disponibilité des bénéficiaires, leur propension à s'exprimer sur les sujets évoqués et leur degré de maîtrise de la langue française. Le recours à des entretiens libres de forme, fondés sur des grilles d'entretien indicatives, ont permis de mieux s'adapter à la diversité des situations rencontrées afin de recueillir les informations souhaitées. Au-delà du contexte, l'expression des bénéficiaires peut être entravée par un sentiment de honte ou de gêne qui peut être accentué par la situation d'entretien en présence d'une personne tierce.

4. Plan du rapport

Ce rapport final présente les résultats de l'ensemble des données recueillies, lors des phases quantitatives et qualitatives de l'étude :

- Une **première partie** est consacrée à **l'analyse des profils socio-économiques des publics** enquêtés, sur la base des données recueillies dans le cadre de l'enquête par questionnaire ;
- Une **seconde partie** analyse **les modalités de recours à l'aide alimentaire en tant que processus dynamique** : elle porte en particulier sur les conditions d'entrée dans l'aide alimentaire et les motifs du recours, ainsi que sur sa temporalité, et sur les freins à l'accès ;
- Une **troisième partie est consacrée à l'analyse de l'adéquation entre l'offre proposée et les besoins des publics**. Croisant les données quantitatives sur la satisfaction des ménages et les données plus qualitatives de l'enquête sur site, elle aborde notamment la question de la variabilité des besoins au regard des niveaux de dépendance des ménages à l'aide alimentaire, ainsi que leurs attentes à l'égard des denrées proposées ;
- Une **quatrième partie porte sur les impacts de l'aide apportée** : sont analysés plus spécifiquement les effets liés à l'aide alimentaire, mais également les effets associés à l'utilisation des services annexes et de l'accompagnement proposés par les structures autour de l'aide alimentaire ;
- En conclusion est proposée **une typologie globale des ménages bénéficiaires de l'aide alimentaire**, croisant différentes dimensions : la forme du recours et notamment sa temporalité

(durabilité/ponctualité), et le niveau de dépendance des ménages à l'aide fournie. Aux différents profils types établis correspondent ainsi différents profils socioéconomiques de ménages.

PARTIE 1 : Le profil socio-économique des publics enquêtés

Cette première partie propose une analyse du profil socio-économique des publics enquêtés, en présentant d'abord les caractéristiques générales de l'ensemble du panel de répondants, puis en réalisant un zoom sur certains publics (jeunes, retraités, familles monoparentales...) et enfin à travers le prisme des différences territoriales entre agglomérations, villes moyennes, zones rurales et outre-mer.

1. Le profil général des publics enquêtés

Les répondants au questionnaire sont majoritairement des femmes d'âge « intermédiaire » (25-49 ans), en couple avec enfant ou famille monoparentale, locataires d'un logement, sans emploi percevant des allocations et de nationalité française. Elles ont majoritairement eu recours à l'aide alimentaire pour la première fois au cours des 5 dernières années et n'identifient pas de lien direct avec la crise sanitaire. La majorité a déclaré avoir des difficultés à acheter à manger un an auparavant.

- **Une majorité de femmes d'âge « intermédiaire »**

70% des personnes interrogées sont des femmes et 54% ont entre 25 et 49 ans.

Répartition des répondants par âge

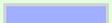
Non réponse		15	3%
de >0 à 15		2	
de >15 à 24		34	7%
de >24 à 49		272	54%
de >49 à 64		123	25%
de >64 à 95		55	11%
Total		501	

→ **En 2018**, 4% des personnes interrogées avaient moins de 25 ans. On note une légère augmentation en 2021 avec 7% de répondants de moins de 25 ans.

- **Une majorité de foyers avec enfants dont la moitié sont monoparentaux**

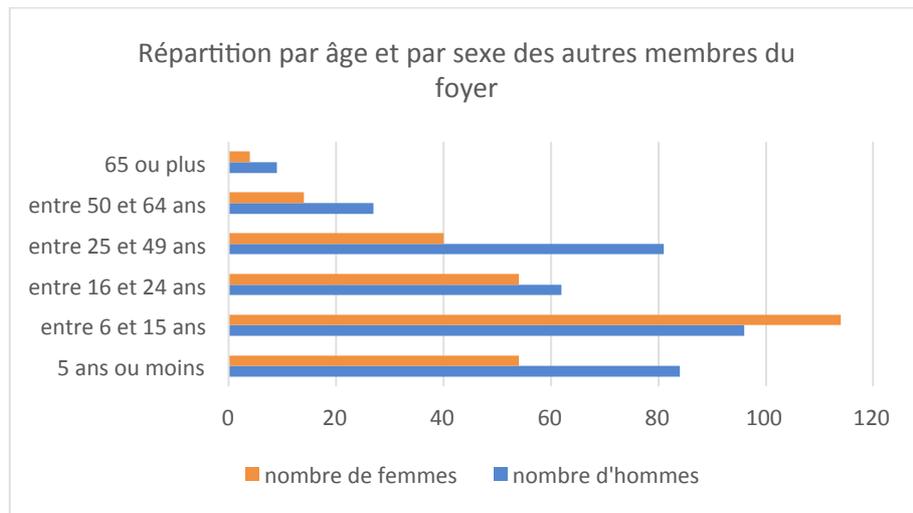
Les foyers avec enfants représentent 57% des personnes interrogées, dont la moitié sont des foyers monoparentaux. Plus d'un tiers des personnes interrogées déclare vivre seul (34%).

Vous résidez la plupart du temps...

seul(e)		170	34%
en couple sans enfant		34	7%
seul(e) avec enfants		139	28%
en couple avec enfants		144	29%
autre		13	3%
je ne souhaite pas répondre		1	
je ne sais pas ou je ne comprends pas la question			

→ en 2018, l'enquête FEAD identifiait 38% de foyers monoparentaux. Cette différence de 10 points avec l'enquête de 2021 peut toutefois s'expliquer en partie par le changement dans la formulation de la question : la question initiale « êtes-vous un parent isolé ? » a pu être interprétée de façon extensive par des personnes vivant seule mais ayant eu des enfants qui ont quitté le domicile.

Pour 64% des personnes interrogées, l'aide alimentaire reçue bénéficie également à d'autres personnes partageant leur foyer. Parmi ces personnes, on compte une majorité d'enfants de moins de 15 ans (55%) et une majorité d'hommes tout âge confondu (56%).



▪ Une majorité de personnes logées

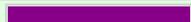
Près de 70% des interrogés ont un logement : 61% sont locataires ou sous-locataires et 8% sont propriétaires.

→ En 2018, 88% des personnes interrogées avaient répondu OUI à la question « avez-vous un logement ? ». La formulation de la question a pu être interprétée de façon extensive par des personnes hébergées chez des tiers ou en foyer, pouvant expliquer la différence avec les résultats de 2021.

15% sont hébergés en structure (résidence sociale, foyer, centre d'hébergement) ou à l'hôtel et 10% sont hébergés chez des tiers.

- Sur les 74 personnes vivant en structure d'hébergement (CHRS, CADA, hôtel...), près des trois quarts sont des familles avec enfants
- 35% des personnes locataires ou propriétaires de leur logement vivent seules

Aujourd'hui, quelles sont vos conditions de logement ?

Non réponse		1	
Je vis dans un logement dont je suis propriétaire		41	8%
Je vis dans un logement dont je suis locataire ou sous-locataire		305	61%
Je suis hébergé par de la famille, des amis ou d'autres personnes		51	10%
Résidence pour personnes âgées		2	
Résidence universitaire ou Foyer Jeune Travailleur		6	1%
Autre résidence sociale, foyer ou centre d'hébergement CHRS, CADA, hôtel		74	15%
Mobil-home, caravane		3	1%
Hébergement de fortune ou à la rue (squat, bidonville, tente, sans-abri)		12	2%
Autre		4	1%
Je ne souhaite pas répondre		2	
Total		501	

▪ **Une majorité de personnes sans emploi**

Au regard de la situation professionnelle, 68% des répondants sont sans emploi : 36% sont demandeurs d'emploi et 32% ne travaillent pas soit en raison de problématiques de santé, d'une situation administrative complexe ou se déclarent comme homme/femme au foyer.

On dénombre seulement 9% de personnes en emploi dont un peu moins de la moitié sont des personnes intérimaires et en CDD.

→ La part des personnes en emploi a diminué depuis 2018, passant de 13% à 9% en 2021.

12% des répondants sont retraités et 6% sont étudiants.

63% des interrogés perçoivent des ressources autres que celles du travail (allocations, pensions, bourses...) et près d'un tiers (30%) ne bénéficient d'aucune ressource.

Percevez-vous des revenus ou d'autres ressources et si oui, lesquelles ?

Non réponse		39	
aucune ressource		150	30%
revenus du travail (déclaré ou non)		39	8%
allocation		214	43%
bourse		16	3%
pension		60	12%
autre		23	5%
je ne souhaite pas répondre		10	2%
je ne sais pas ou ne comprends pas la question		1	
Total/ interrogés		501	

→ Parmi les personnes sans aucune ressource (150 répondants), 68% sont des familles avec enfants (monoparentales ou en couple) et 26% sont des personnes seules.

Parmi les autres membres du foyer, un quart sont sans emploi (demandeurs d'emploi et inactifs) et 11% sont étudiants. Pour rappel, plus de 70% des autres membres du foyer ont moins de 25 ans. Ainsi, 60% des répondants concernés (hors personnes seules) déclarent une absence de ressources pour les autres membres du foyer.

→ La part des personnes en emploi parmi les autres membres du foyer a doublé par rapport à 2018 passant de 6% à 12% en 2021.

D'autres membres de votre foyer perçoivent-ils des revenus ou d'autres ressources et si oui, lesquelles ?

	Effectifs	Fréquence
aucune ressource 	155	59,6 %
revenus du travail 	32	12,3 %
allocation 	34	13,1 %
bourse 	19	7,3 %
pension 	20	7,7 %
autre 	5	1,9 %
je ne souhaite pas répondre 	6	2,3 %
je ne sais pas ou ne comprends pas la question		
Total/ répondants	260	104,2 %

Interrogés : 501 / Répondants : 260 / Réponses : 271 Pourcentages calculés sur la base des répondants

▪ **Une majorité de français et d'extra-communautaires (Hors UE)**

64% des répondants ont la nationalité française (66% en 2018). Parmi les répondants n'ayant pas la nationalité française, seuls 7% sont ressortissants de l'Union européenne (5% en 2018).

→ La part des demandeurs d'asile ou réfugiés a augmenté par rapport à 2018, passant de 7% à 12% en 2021

Éclairage documentaire – Permanences et évolutions du profil des bénéficiaires de l'aide alimentaire à travers différentes enquêtes

Le Rapport d'exécution 2019 du Programme opérationnel français pour le FEAD comptabilise 4,8 millions de bénéficiaires de l'aide alimentaire en France en 2019, soit une augmentation de 18% depuis 2014. Dans un rapport consacré à la précarité alimentaire en 2019⁵, l'IGAS souligne qu'avec 9,4 millions de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté en France (établi à 60% du revenu médian), « toutes les personnes en situation de précarité alimentaire n'ont pas eu recours aux dispositifs existants et la progression observée ne devrait pas s'interrompre prochainement ».

Plusieurs sources de données alimentent la connaissance des bénéficiaires de l'aide alimentaire en France. Certaines sources relèvent de dispositifs de recherche nationaux commandités par des organismes publics : en 2004-2005, la première étude Abena⁶ réalisée par l'Institut National de Veille Sanitaire a permis de décrire les profils sociodémographiques, l'alimentation et l'état nutritionnel des

⁵ La lutte contre la précarité alimentaire, évolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique, Inspection générale des affaires sociales, décembre 2019.

⁶ CESAR, Christine, Comportements alimentaires et situations de pauvreté : aspects socio-anthropologiques de l'alimentation des personnes recourant à l'aide alimentaire, Étude Abena 2004-2005.

bénéficiaires de l'aide alimentaire (35 entretiens approfondis). Cette étude a été reconduite en 2011-2012⁷ auprès de 2000 personnes, pour réaliser un nouvel état des lieux et mesurer les évolutions.

Les réseaux associatifs nationaux procèdent également de façon régulière à des enquêtes, qualitatives ou quantitatives, auprès des publics aidés dans leurs centres. L'enquête réalisée tous les deux ans par la Fédération Française des Banques Alimentaires, avec l'institut CSA⁸, est une enquête quantitative portant sur un large échantillon de bénéficiaires. En 2018, cette enquête a porté sur 2070 répondants, interrogés dans 200 associations partenaires de la FFBA. Les données produites par le baromètre FFBA-CSA de 2018 mettent en relief un profil socioéconomique des bénéficiaires qui concorde globalement avec celui relevé dans la présente étude. Avec un âge moyen de 47 ans, les ménages répondants sont en majorité des femmes (69%) et des ménages avec enfants (61%), dont 33% sont des foyers monoparentaux. Une large majorité des répondants ont un logement stable (84%), dont 75% de locataires. La part des personnes en emploi est toutefois plus élevée que dans notre panel (17%) : il s'agit de personnes en majorité à temps partiel (69%). Enfin, les niveaux de ressources sont faibles (71% des personnes vivent avec moins de 1000 euros mensuels) et essentiellement composés de prestations sociales.

Ces données quantitatives montrent **une stabilité globale du profil des bénéficiaires de l'aide alimentaire** dans le temps. Les données plus anciennes produites en 2012 par l'enquête Abena soulignent en effet le même profil type du bénéficiaire de l'aide : un public d'âge intermédiaire, en situation économique fragile (75% sans activité rémunérée), très dépendant des aides sociales et dont le niveau de qualification est faible. Au-delà de cette photographie globale relativement stable, les données recueillies par le biais des baromètres CSA-FFBA au fil des ans pointent cependant **quelques évolutions, perceptibles sur le temps long** : on note, en particulier, une augmentation progressive des publics retraités (15% en 2018 contre 5% en 2012), une proportion plus importante de personnes déclarant des problématiques de santé ou en situation de handicap (13% en 2018 contre 6% en 2012) et une progression de la part des demandeurs d'asile (6% en 2018 contre 1% en 2014).

2. Zoom sur des publics spécifiques

Afin d'approfondir l'analyse du profil général réalisé ci-dessus, nous proposons un focus sur 5 publics dont les caractéristiques varient sensiblement et permettent d'appréhender plus finement les besoins des bénéficiaires de l'aide alimentaire : les foyers monoparentaux, les étudiants et jeunes de moins de 25 ans, les retraités, les personnes étrangères et les nouveaux publics de l'aide alimentaire.

⁷ GRANGE D, CASTETBON K, GUIBERT G, VERNAY M, ESCALON H, DELANNOY A, FERON V, VINCELET C, *Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire*, Étude Abena 2011-2012 et évolutions depuis 2004-2005, Institut National de Veille Sanitaire, 2012.

⁸ *Étude nationale auprès des personnes accueillies par les associations et CCAS partenaires de la FFBA*, enquête 2018, CSA-FFBA.

Focus sur les foyers monoparentaux : [139 personnes]

Ce sont presque exclusivement des **femmes seules avec enfants** (91%), **majoritairement logées** (67% sont locataires ou sous-locataires) et dans une moindre mesure, hébergées en structures (14%) ou chez des tiers (11%).

Plus des trois quarts sont sans emploi : 39% sont demandeurs d'emploi et 38% se déclarent inactifs pour d'autres motifs (femme/homme au foyer, raisons de santé, situation administrative complexe)

La moitié perçoit des allocations et un tiers ne perçoit aucune ressource.

Plus d'un tiers sont étrangers et 11% sont demandeurs d'asile ou réfugié.

Près d'un tiers déclare **fréquenter plus d'une structure d'aide alimentaire**.

→ **2 profils se distinguent** :

- Les familles monoparentales logées avec un emploi et/ou percevant des allocations
- Les familles monoparentales hébergées en structures ou chez un tiers, sans aucune ressource, majoritairement étrangères.

Focus sur les étudiants et les jeunes de moins de 25 ans : [47 personnes]

Ce sont principalement des **étudiants** (29 personnes), vivant majoritairement seuls en tant que locataires ou sous-locataires

Plus de la moitié perçoit des **ressources autres que celles du travail (allocations, bourses...)** et **près d'un tiers déclare n'avoir aucune ressource**.

Parmi les étudiants, 1 sur 2 déclare avoir recours à l'aide alimentaire en raison de la crise sanitaire. La moitié des jeunes de moins de 25 ans et des étudiants déclare avoir déjà des difficultés pour acheter à manger un an auparavant.

Près de la moitié n'ont pas la nationalité française et 20% sont demandeurs d'asile ou réfugiés. Les jeunes étrangers sont majoritairement hébergés en structure ou chez des tiers.

Focus sur les personnes retraitées : [60 personnes]

Plus de la moitié déclare **vivre seul** (38 personnes).

Elles sont **majoritairement locataires ou sous-locataires** d'un logement (46 personnes), 11 seulement sont propriétaires.

La majorité perçoit une **pension de retraite** (40 personnes).

Une minorité d'entre elles (11 personnes) identifie la crise sanitaire comme étant la raison de leur recours à l'aide alimentaire. La majorité déclare avoir déjà des difficultés pour acheter à manger un an auparavant (49 personnes).

Focus sur les personnes étrangères : [172 personnes]

Ce sont **majoritairement des familles : principalement des couples avec enfants** (44%) et des foyers monoparentaux (30%). Dans une moindre mesure il s'agit de personnes seules (20%).

Elles vivent **dans des proportions équivalentes en structure d'hébergement** (35%) ou dans un logement dont elles sont **locataires ou sous-locataires** (34%) et dans une moindre mesure hébergées par des tiers (20%).

Les personnes étrangères déclarent plus fréquemment que les autres n'avoir **aucune ressource** (la moitié des répondants) et avoir **recours à plusieurs structures d'aide alimentaire** (35% ont recours à au moins 2 structures).

Focus sur les nouveaux publics (premier recours en 2020 ou 2021) : [170 personnes]

Ce sont **majoritairement des familles** (dont plus de la moitié sont monoparentales). Un tiers sont des personnes seules. Elles sont majoritairement **logées** (62%).

Ce sont majoritairement des personnes **en recherche d'emploi** (42%), 28% sont inactives pour des raisons de santé, de situation administrative ou femme/homme au foyer, et **12% sont des étudiants**. 11% déclarent occuper un emploi salarié, intérimaire ou indépendant.

Elles sont près de la moitié à identifier la crise sanitaire comme la raison de leur recours à l'aide alimentaire, principalement en raison d'une baisse de ressources.

70% perçoivent des ressources autres que du travail (allocations, bourses, pensions ou autres).

Elles ont aussi déclaré majoritairement avoir des difficultés à se nourrir un an auparavant.

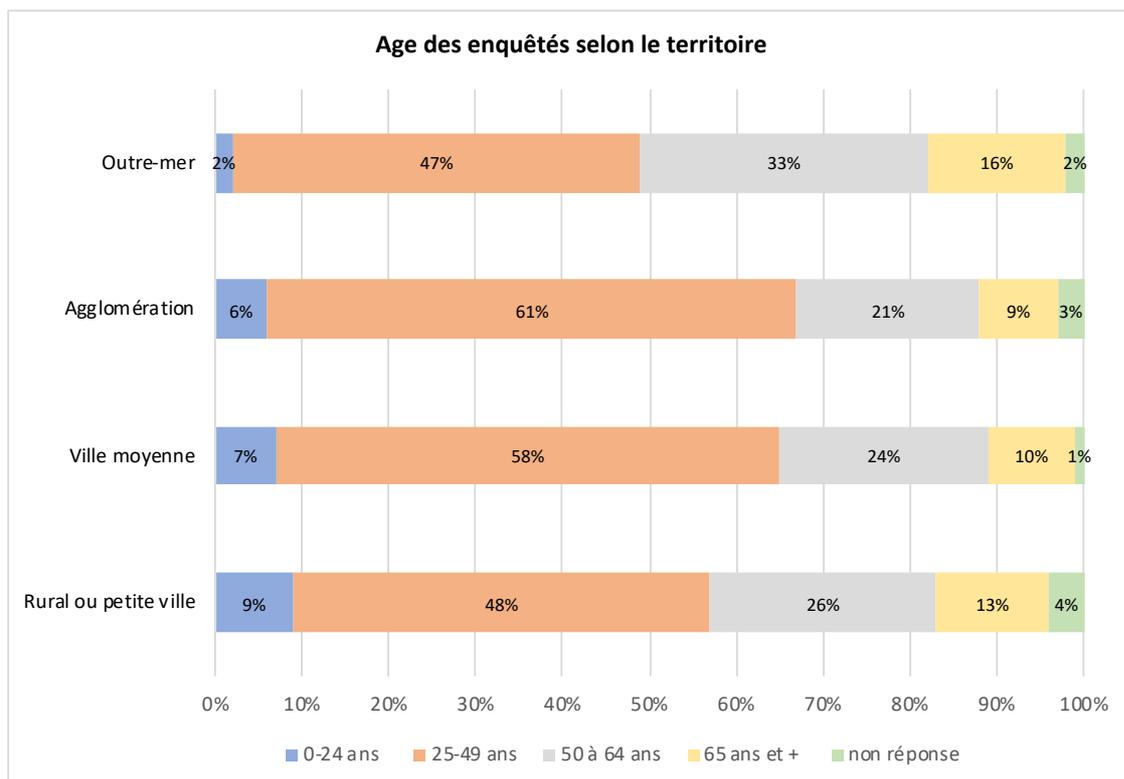
Un quart déclare fréquenter d'autres structures d'aide alimentaire.

65% ont la nationalité française (proportion équivalente au panel général).

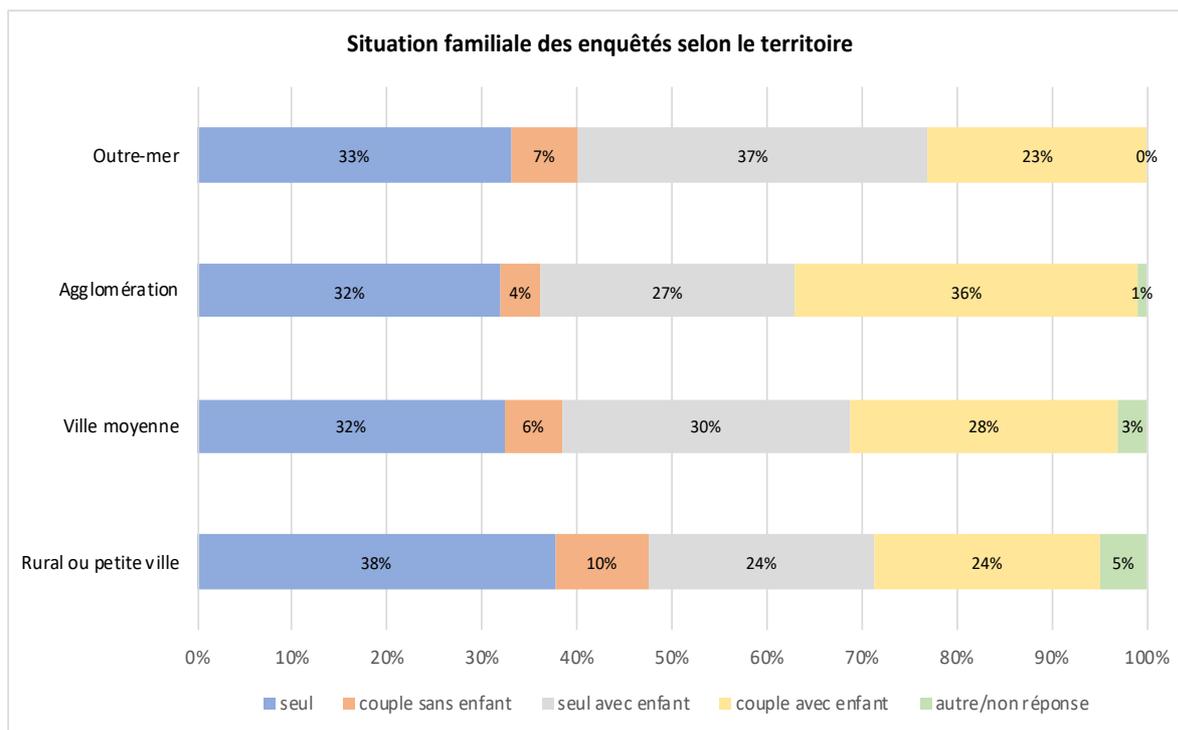
3. Analyse des profils des répondants selon les territoires d'enquête

L'analyse des données recueillies met en relief des différences de profils des publics en fonction de la localisation géographique des sites d'enquête et du type de territoire (rural/petite ville, ville moyenne, agglomération ou outre-mer).

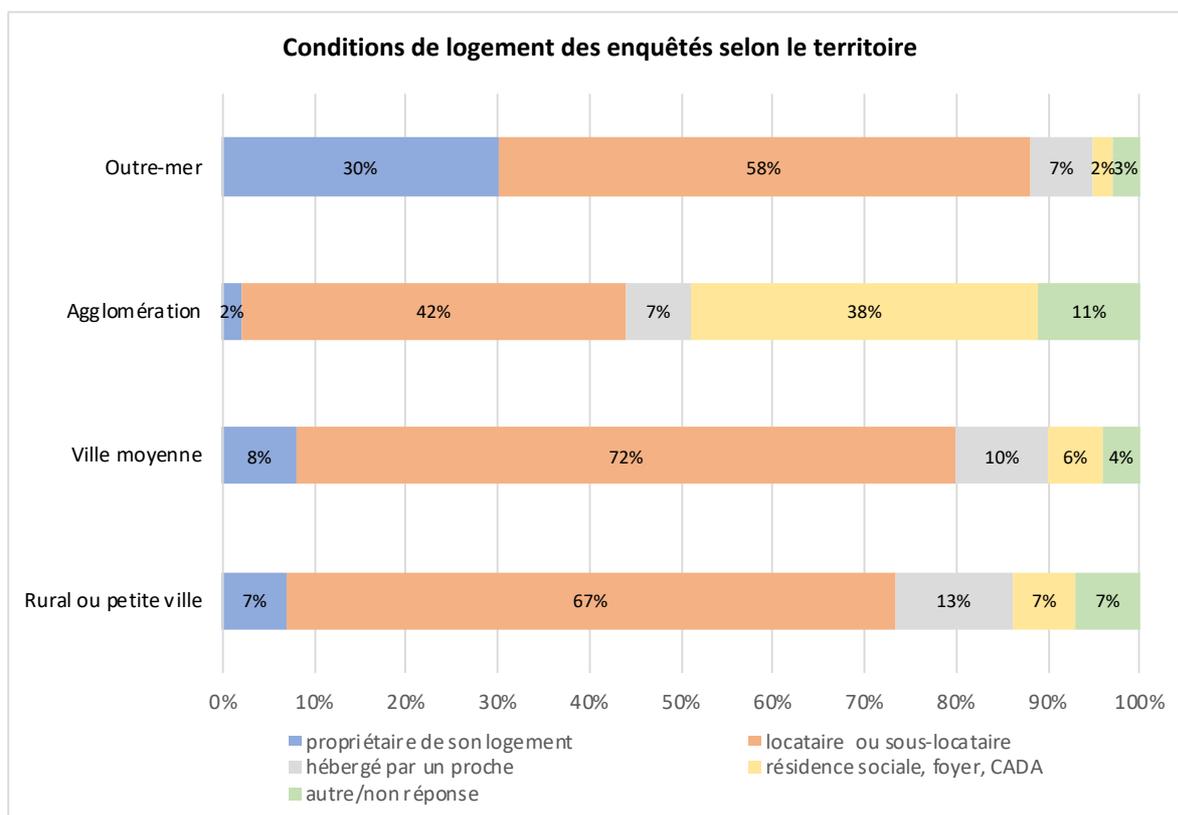
Le graphique présentant l'âge des personnes enquêtées indique une **proportion plus importante de personnes âgées de plus de 65 ans dans les sites localisés en outre-mer et en zone rurale / petite ville**, moindre en agglomération. Les répondants en agglomération se caractérisent par une proportion plus importante de publics d'âge « intermédiaire » (25-49 ans), tandis que les plus jeunes et les plus âgés y sont moins représentés.



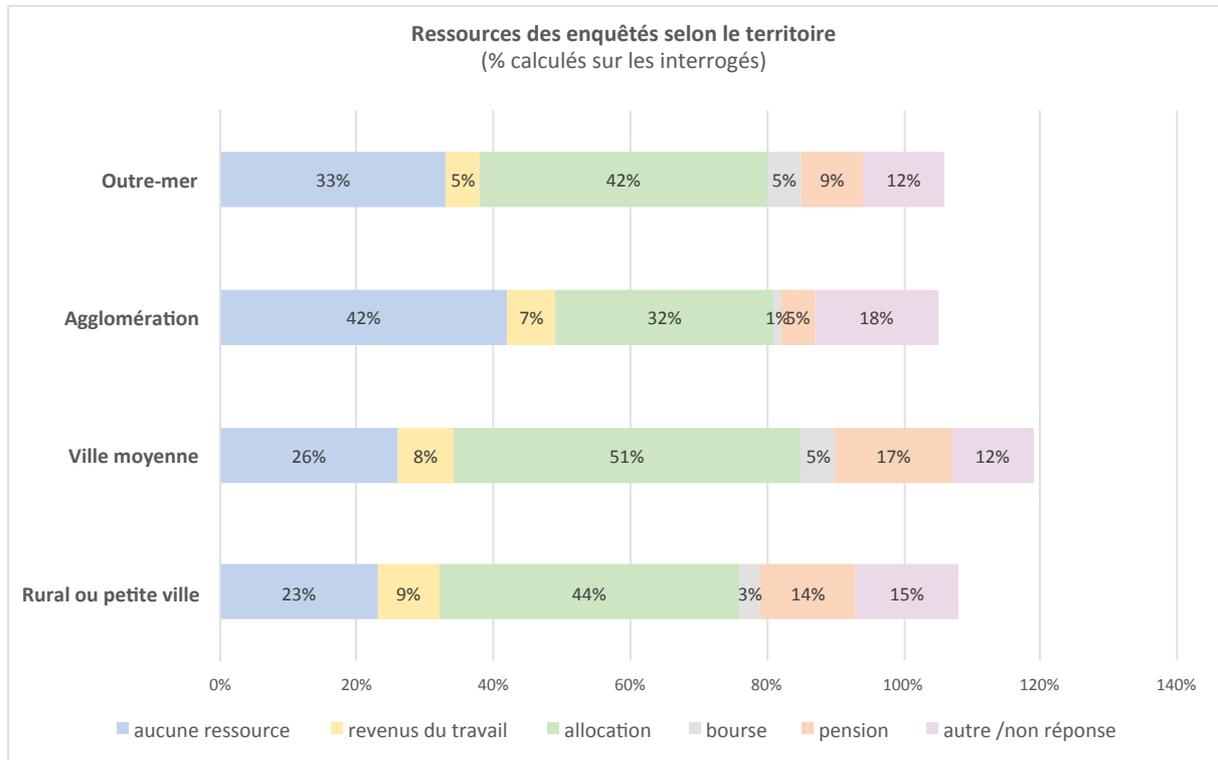
En lien avec les données précédentes, la situation familiale des publics diffère en fonction du territoire d'enquête. Ainsi, c'est en zone rurale/petite ville que la proportion de personnes seules est la plus élevée (38%), tandis que **les familles (foyers monoparentaux et couples avec enfants) sont plus présentes dans les villes moyennes et surtout dans les agglomérations** : 67% des ménages répondants en agglomération sont des familles avec enfants, pour 48% des ménages vivant en zone rurale ou dans une petite ville. On observe également une proportion plus élevée de personnes seules avec enfant(s) dans les sites localisés outre-mer (37%).



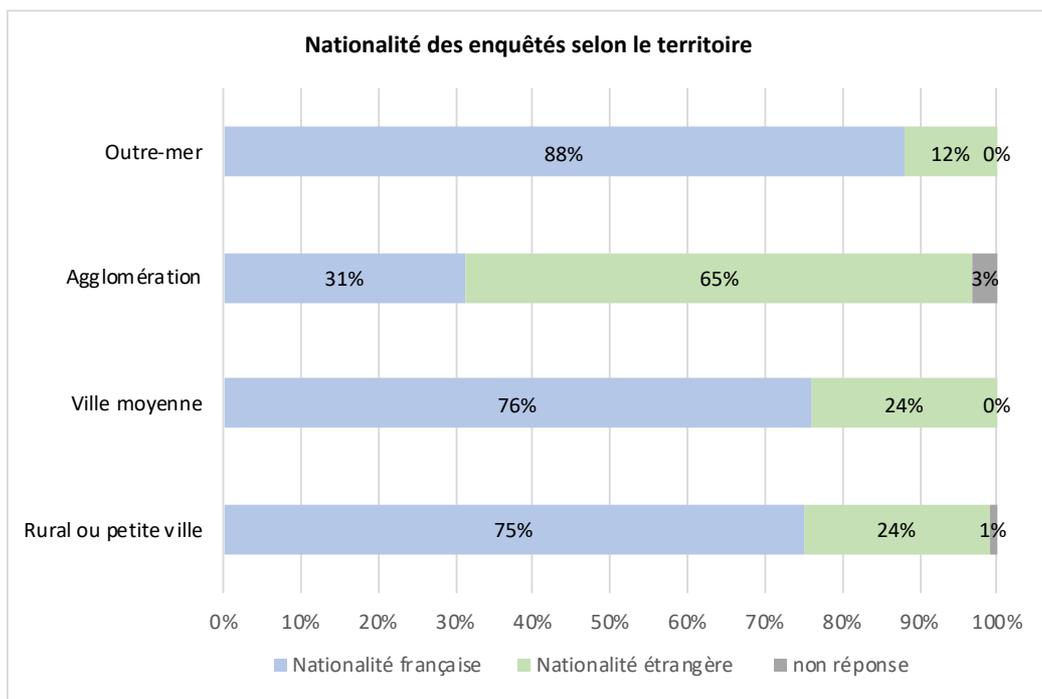
Les proportions de publics « logés » (locataires ou propriétaires) sont prépondérantes et relativement comparables dans les secteurs ruraux, les petites villes ou les villes moyennes. En revanche, **la part des publics hébergés en résidence sociale, foyer ou CADA est significativement plus importante en agglomération** que dans les autres territoires (38% contre 2 à 7%). Si les personnes interrogées outre-mer disposent en grande majorité d'un logement, on observe également une particularité avec une part plus importante de personnes propriétaires de leur logement (30%).



Sur le plan des ressources, **la part des publics enquêtés déclarant ne disposer d'aucune ressource est plus élevée au sein des agglomérations que dans les villes moyennes, petites villes ou zones rurales** (42% contre respectivement 26% et 23%), tandis que la part des publics bénéficiant d'une allocation ou d'une pension y est moindre.



Enfin, un dernier élément tend à différencier les publics en fonction des territoires d'enquêtes. **La part des publics étrangers est similaire en zone rurale, petite ville et ville moyenne (24%), faible en outre-mer (12%), mais plus importante en agglomération (65%).** En agglomération, les demandeurs d'asiles ou réfugiés représentent 25% des personnes interrogées.



En synthèse, les variations observées entre les territoires d'enquête soulignent des différences entre les ménages répondants vivant en agglomération et ceux vivant en zone rurale, dans une petite ville ou une ville moyenne. Les publics vivant outre-mer, bien que leurs effectifs soient réduits au sein du panel, présentent également quelques spécificités.

- En agglomération se dessine ainsi un public plus « familial », plus précaire sur le plan des conditions de logement et des ressources, et plus fréquemment étranger et/ou au statut administratif instable.
- Les personnes interrogées dans les villes moyennes, petites villes ou en zone rurale présentent des caractéristiques relativement proches : un public le plus souvent « logé » (locataire ou sous locataire de son logement), percevant une allocation et majoritairement de nationalité française. Les zones rurales et petites villes se caractérisent cependant par une proportion un peu plus importante de ménages vivant seuls et de couples sans enfants.
- Enfin, les données relatives aux publics d'outre-mer laissent également entrevoir des spécificités avec des ménages plus âgés, plus souvent propriétaires de leur logement, un peu plus précaires sur le plan des ressources, ainsi qu'une part plus importante de foyers monoparentaux.

4. Proposition d'une typologie des profils socio-économiques des publics bénéficiaires

L'analyse des données quantitatives permet d'établir une première typologie des bénéficiaires de l'aide alimentaire du FEAD. Cette typologie ne prétend pas à l'exhaustivité mais permet d'identifier les grandes caractéristiques des différents profils de bénéficiaires. Nous nous sommes pour cela appuyés sur trois variables principales :

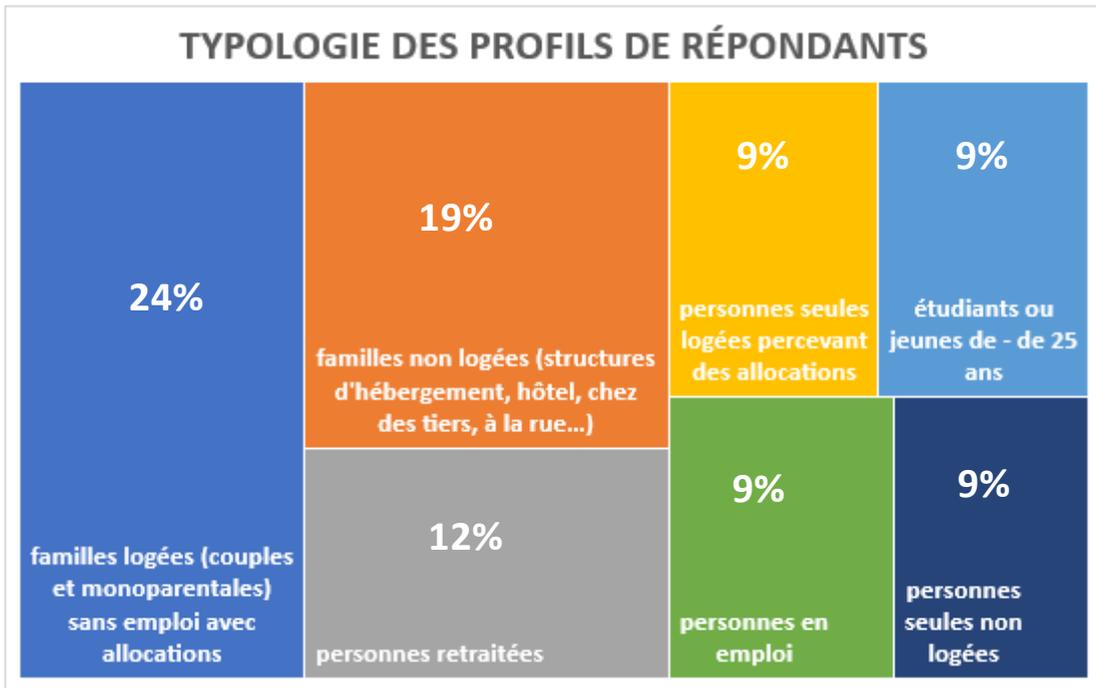
- la composition familiale (personnes seules ou familles - couples avec enfants et monoparentales)
- les conditions de logement (logé ou non⁹)
- les ressources et/ou le statut professionnel (en emploi, étudiant, retraité)

En croisant ces trois variables, sept profils se distinguent (par ordre décroissant de prépondérance dans le panel) :

1. **Les familles logées sans emploi avec allocations** (24%) dont la moitié de foyers monoparentaux
2. **Les familles non logées** (19%) dont 84% de familles étrangères et 40% sans aucune ressource
3. **Les personnes retraitées** (12% des interrogés)
4. **Les personnes seules logées avec allocations** (9% des interrogés)
5. **Les étudiants ou jeunes de moins de 25 ans** (9%)
6. **Les personnes ou familles en emploi** (9%)
7. **Les personnes seules non logées** (9% des interrogés) dont 40% sans aucune ressource

⁹ Nous avons considéré comme une personne logée celle déclarant avoir un logement à soi, c'est-à-dire en tant que propriétaire, locataire ou sous-locataire. Les personnes non logées étant celles déclarant être hébergées chez des tiers, en structures d'hébergement, à l'hôtel, en caravane, en habitat de fortune ou à la rue.

Cet exercice de typologie exclut de fait certaines situations faiblement représentées ou un peu atypiques (ex : les personnes logées sans ressource) expliquant que le total n'atteint pas les 100%.



Cette typologie a servi de base pour construire le panel des ménages à enquêter lors de la phase qualitative, l'objectif étant d'assurer la réalisation d'entretiens approfondis auprès de ménages représentatifs des différents profils types mentionnés ci-dessus. Une seconde typologie vient compléter celle-ci en dernière partie du rapport, croisant des dimensions relatives au parcours des personnes qui ont pu être analysées dans le cadre de l'enquête qualitative.

PARTIE 2 - Les motifs et les modalités de recours à l'aide alimentaire

Cette seconde partie s'intéresse aux modalités de recours à l'aide alimentaire. Elle aborde de façon transversale la question de la temporalité du recours et son inscription dans les parcours de vie des enquêtés, en analysant les facteurs déclencheurs du recours à l'aide et les obstacles à ce recours. Elle propose une analyse des modalités de recours au fil du temps, en distinguant plusieurs types de recours (permanent ou irrégulier) auxquels peuvent être associés différents profils de publics.

1. Un recours qui s'inscrit dans un processus dynamique

Bien que les structures d'aide alimentaire attribuent généralement l'aide alimentaire pour une durée définie (nécessitant une réinscription à l'issue de la période donnée), le recours à l'aide alimentaire n'apparaît pas limité dans le temps. Certains ménages enquêtés y ont recours depuis quelques mois, d'autres sont bénéficiaires de l'aide depuis de nombreuses années : on peut ainsi parler, pour une partie des ménages interrogés, d'une forme « d'ancrage » progressif dans l'aide alimentaire.

Lors de l'enquête par questionnaire, **près d'un tiers des personnes interrogées (33,9%) déclare avoir eu recours pour la première fois à l'aide alimentaire il y a moins de deux ans (en 2020 ou 2021)**. 30% ont eu recours à l'aide alimentaire pour la première fois entre 2 à 5 ans auparavant.

Dans votre vie, quand avez-vous eu recours pour la première fois à une aide alimentaire de la part d'une association ou d'un centre d'aide sociale ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse 	146	29,1 %
Moins de 2017 	36	7,2 %
de 2017 à moins de 2020 	149	29,7 %
2020 et plus 	170	33,9 %
Total	501	100,0 %

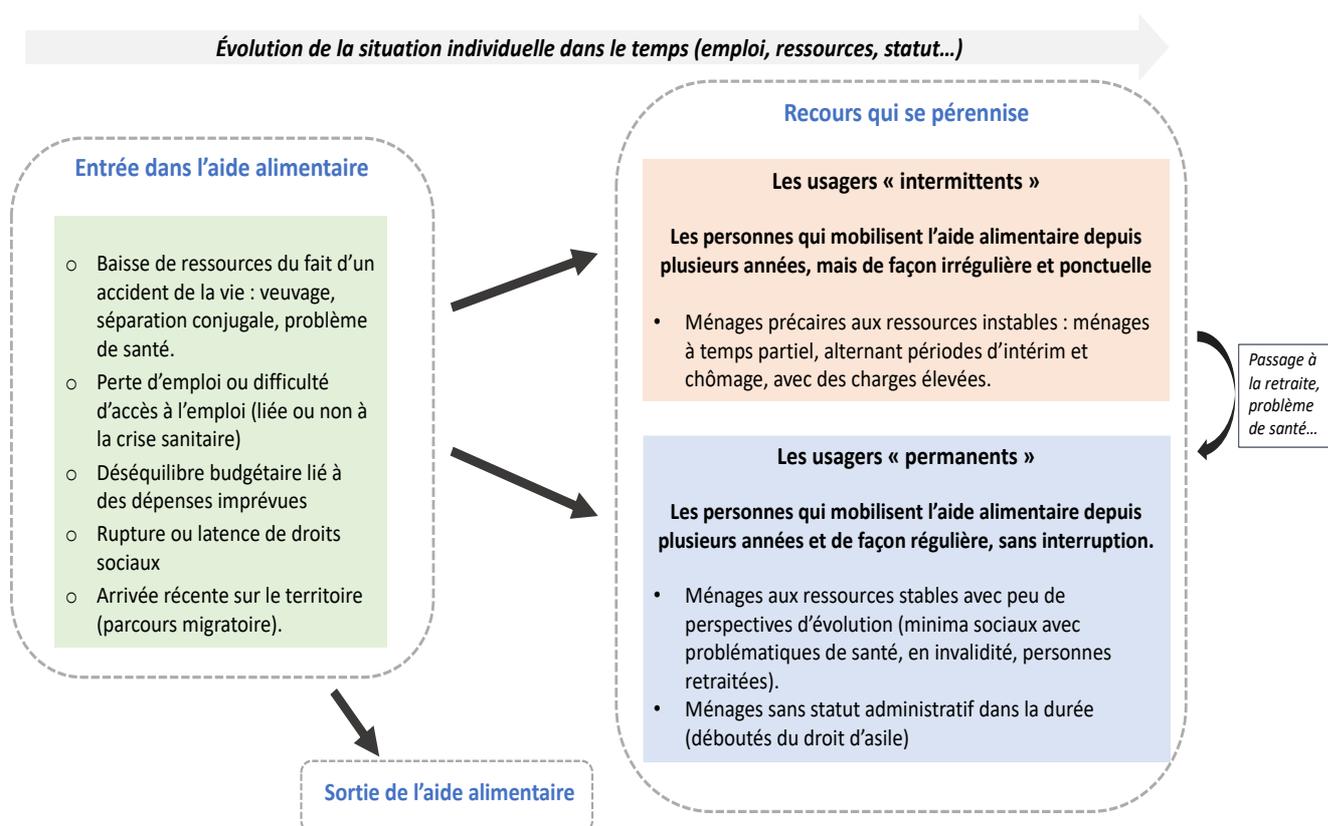
Il faut noter toutefois un taux de non-réponse important à cette question (30% des interrogés), qui ne recouvre qu'imparfaitement la réalité des modalités de recours à l'aide alimentaire. En effet, les réponses à cette question sont complexes à analyser car elles ne reflètent pas systématiquement la persistance ou l'absence d'un besoin alimentaire. Parmi les recours mentionnés comme récents, certains peuvent ainsi être simplement liés à la fermeture temporaire d'une structure fréquentée auparavant. D'autres recours récents peuvent également traduire le fait d'être parvenu à « franchir le pas » du recours, sans lien avec l'antériorité des difficultés alimentaires (*cf. chapitre sur les freins*). Par ailleurs, tout comme l'insécurité alimentaire qui n'est pas un état constant ou une caractéristique intrinsèque des individus, le recours à l'aide alimentaire s'inscrit dans un processus dynamique qui peut être jalonné d'entrées et sorties dans le dispositif.

Les données recueillies sur les parcours de vie dans le cadre de l'enquête qualitative apportent des **précisions sur ces processus dynamiques et sur la temporalité du recours à l'aide alimentaire**.

L'enquête permet en premier lieu d'apporter des éléments sur **l'entrée dans l'aide alimentaire** et les motifs ou facteurs déclencheurs du premier recours pour les ménages interrogés. En fonction de l'évolution de leur situation personnelle, et notamment de leur niveau de ressources, les ménages peuvent ensuite connaître des parcours différenciés : une partie d'entre eux peut sortir de l'aide alimentaire, cette dernière ayant représenté un appui transitoire dans leur parcours personnel¹⁰. D'autres personnes voient leur recours à l'aide alimentaire se pérenniser dans le temps. Parmi ces **usagers « pérennes » de l'aide alimentaire**, l'enquête qualitative distingue deux formes de recours :

- Un **recours intermittent** se traduisant par des allers-retours dans l'aide alimentaire au fil du temps, avec des périodes d'interruption plus ou moins longues ;
- Un **recours permanent**, de la part de publics qui sollicitent l'aide alimentaire de façon continue et régulière au fil des ans.

A ces recours « intermittents » ou « permanents » correspondent peu ou prou différents profils-types de publics, synthétisés dans le schéma ci-après. Compte tenu de la précarité économique globale des ménages concernés, il s'agit plutôt d'un **continuum de situations** que de catégories étanches et nettement différenciées de publics ou de pratiques. De même qu'une partie des « nouveaux entrants » interrogés au moment de l'enquête verront leur recours s'ancrer dans la durée, certains usagers « intermittents » pourront devenir des « usagers permanents » en fonction de l'évolution de leur situation personnelle.



¹⁰ Ce public des « sortants » définitifs de l'aide alimentaire ou recourants « passagers » est par définition un public méconnu.

2. L'entrée dans l'aide alimentaire et les facteurs déclencheurs du recours

a) *Ruptures biographiques et précarité structurelle : des ménages en proie à un cumul de difficultés*

L'entrée dans l'aide alimentaire accompagne fréquemment une rupture biographique, qu'il s'agisse d'un accident de la vie (veuvage, séparation conjugale, passage à la retraite, problème de santé...), de la perte d'un emploi ou d'une arrivée sur le territoire (pour les ménages étrangers). Cette rupture biographique affecte des publics qui, par ailleurs, expérimentaient déjà le plus souvent une forme de précarité sociale et économique. Parmi les publics enquêtés se retrouvent en effet assez souvent des profils de personnes ayant oscillé toute leur vie autour du seuil de pauvreté. Un événement peut alors venir déstabiliser l'équilibre déjà précaire d'un budget contraint et conduire à une situation de précarité alimentaire.

Le passage à la retraite constitue en cela un moment charnière, après une carrière souvent marquée par des emplois à temps partiels et faiblement rémunérés, pouvant induire une baisse de ressources critique pour les personnes. Cette baisse se ressent d'autant plus fortement lorsque l'état de santé ne permet plus aux ménages de compenser la faiblesse de la pension de retraite par des compléments d'activités.

« Je suis venu à la Croix-Rouge 3 ou 4 ans après être à la retraite. J'ai travaillé pendant 10 ans pour une mairie à mi-temps, je faisais l'entretien communal, les parcs et jardins. Je gagnais environ 800 euros. En plus de la mairie, je faisais quelques entretiens de jardins pour des particuliers en chèque emploi service. Au total je faisais 1200 euros. Mais ça variait beaucoup d'un mois à l'autre. Maintenant que je suis à la retraite je fais 775 euros. Et les frais sont toujours les mêmes. » (Homme seul, 76 ans, retraité, bénéficiaire depuis 3 ans)

« Je suis retraitée depuis 2 ans. Je ne touche même pas la moitié du salaire que je touchais en travaillant. Je ne touche même pas 800 euros donc on se retourne vers des associations et on cherche des aides à droite à gauche. J'ai commencé à venir à La Croix rouge déjà un peu avant la retraite car j'ai eu une baisse de salaire, je faisais moins d'heures. On a changé de cadre, et ils ne m'ont pas reprise. Je suis restée au chômage pendant presque un an. C'est là que j'ai commencé à venir ici. Déjà c'était dur au chômage mais je ne m'attendais pas à la chute libre. Au début de ma retraite j'avais repris un petit boulot d'aide à domicile chez les personnes âgées, et j'ai dû arrêter à cause du dos. » (Femme seule, retraitée, 1 enfant à charge, bénéficiaire depuis 3 ans)

Pour des ménages isolés et dont le réseau de soutien familial ne peut jouer le rôle de « filet de sécurité », **la survenue de problèmes de santé** peut aussi occasionner un décrochage de l'emploi, à l'origine d'une baisse de ressources :

« J'ai 52 ans, j'ai eu une activité professionnelle avant, j'ai travaillé de mes 17 ans jusqu'en 2008, une activité quasi normale, puis après j'ai eu des gros problèmes avec mes yeux et une invalidité à 80 %, après j'ai eu des gros problèmes au niveau de mes jambes, une très mauvaise chute. Les revenus ne sont pas les mêmes quand on travaille à temps complet et qu'on se retrouve en invalidité. Je travaillais comme magasinier dans le matériel de bureau, et après je suis resté 20 ans chez Darty, j'ai failli perdre ma jambe en 2014. Aujourd'hui je suis en invalidité complète, j'ai une pension d'invalidité de 772 euros par la sécurité sociale ». (Homme seul, 52 ans, sans emploi, bénéficiaire depuis 5 ans).

Dans certaines situations, c'est **la conjonction de plusieurs facteurs** qui entraîne le recours à l'aide alimentaire. Par exemple, une **situation de surendettement couplée à des problématiques de santé et un passage à la retraite** peut entraîner le recours à l'aide alimentaire.

« C'est mon mari qui avait des dettes. Il a fait beaucoup de crédits à la consommation. Il a eu deux AVC en 2016 et il ne peut plus travailler, il a une jambe paralysée. Je suis allée voir l'assistante sociale et elle m'a dit de venir ici. C'était il y a un an. Là ça s'arrange. On a une tutelle. C'est la mandataire judiciaire qui s'occupe de tout. Mon mari n'arrivait pas à gérer. On est tous les deux à la retraite. Avant on n'avait pas besoin de colis alimentaires. Je ne sais pas exactement combien on a de ressources. Mon mari ne touche pas complètement la retraite car il a dû s'arrêter avant. Là il a la retraite de la mairie. Dans 2 ans il touchera la complémentaire du privé ». (Femme en couple, 64 ans, retraitée, bénéficiaire depuis 1 an)

Cette conjonction de facteurs défavorables se retrouve dans plusieurs situations enquêtées. C'est le cas par exemple de cette dame qui, après avoir perdu son emploi, a dû prendre en charge un proche atteint d'une maladie dégénérative, ce qui a retardé sa recherche d'emploi et contribué à l'aggravation de sa situation financière :

« Avec mon frère aussi à Nice, on a pris en charge notre mère depuis 2019. C'était impossible de retrouver du travail, on s'occupait tout le temps d'elle. En avril 2021, on a eu un dossier APA, que 70h par mois. Concrètement on s'occupait d'elle tous les jours. Elle est décédée en septembre 2021. J'ai fait appel à une assistante sociale, c'est elle qui m'a dirigé vers ce centre. Pour avoir un soutien alimentaire le temps de rebondir. » (Femme seule, 52 ans, sans emploi, 1 enfant à charge, bénéficiaire depuis moins d'un an)

Pour les ménages migrants, **l'arrivée sur le territoire** constitue également une forme de rupture biographique. En matière de conditions de vie, ces parcours migratoires se traduisent par des situations variées : errance résidentielle ou hébergement en structure, présence ou non de ressources financières (en fonction de la situation administrative et/ou de la possibilité de s'appuyer sur un réseau familial ou communautaire), etc. Au-delà de cette diversité, ces ménages se caractérisent par une forte précarité économique et une quasi-absence de ressources à l'origine de leur recours à l'aide :

« Je suis arrivée avec le bus. Cela fait 5 mois. En fait là-bas, en Albanie, je n'ai pas d'argent, pas de maison, pas de famille rien du tout. Je n'avais plus rien. Je suis seule. Pour le moment j'ai le récépissé de demande d'asile. Pour le moment, j'ai pas de logement, je dors dans la rue, des fois j'appelle le 115. Si j'appelle, des fois, ils me donnent un foyer pour une nuit. Y a quelqu'un qui m'a parlé d'ici, il m'a conseillé de venir, quelqu'un de la rue. Je viens tous les jeudis, depuis 3 mois. » (Femme seule, 22 ans, sans emploi et sans papiers, bénéficiaire depuis 3 mois)

« J'étais en demande d'asile, hébergée dans un foyer par le 115 juste à côté. J'avais l'allocation pour demandeur d'asile, j'arrivais à faire mes courses. Quand ma demande d'asile a été rejetée en septembre 2018, je n'avais plus rien, j'ai demandé une aide alimentaire. » (Femme seule, 25 ans, sans papiers, bénéficiaire depuis 3 ans)

Outre les ruptures biographiques, les motifs d'entrée dans l'aide alimentaire sont également liés aux **déséquilibres budgétaires**. Dans le cas des ménages de notre échantillon, ce désajustement entre ressources et charges peut être continu et « structurel », ou bien ponctuel, du fait de dépenses imprévues (factures d'énergie, réparation d'un véhicule, remplacement d'un équipement...) ou d'une diminution de ressources.

Le recours à l'aide peut ainsi être motivé par **une diminution ou une suppression des prestations sociales**, de nombreux ménages interrogés étant particulièrement dépendants des prestations et allocations. Parmi les situations rencontrées, une rupture de droits sociaux liée à une erreur administrative ou au non renouvellement d'une demande, une période de latence accompagnant un changement de situation et l'ouverture de droits aux prestations, ou encore la perte de droits liée à une évolution de la situation familiale (changement d'âge des enfants, décohabitation) sont ainsi des motifs de recours à l'aide alimentaire fréquemment évoqués.

« Aujourd'hui je ne travaille plus. J'ai encore 3 enfants à la maison. J'ai 75 % d'incapacité mais je n'ai pas les 80 % nécessaires pour avoir l'AAH. Donc je touche le RSA. Depuis que mon quatrième enfant a eu 20 ans, je n'ai plus d'APL, j'ai rien. (...) En 2019, j'avais 800 € avec le RSA et les APL. Mais moi à partir de janvier, j'avais plus que 645 €, comme celui de 20 ans il n'était plus compté. » (Femme seule avec 4 enfants, 58 ans, allocataire du RSA, logée (HLM), bénéficiaire depuis 2 ans).

« J'ai commencé à venir quand ils m'ont coupé mon RSA, ils n'ont pas traité mon dossier donc je ne peux pas acheter des trucs, je viens ici en attendant, ça m'aide. Avant je n'en avais pas besoin, je faisais des courses avec mon RSA, ils m'ont tout coupé au mois d'août. Il me manquait un papier de la sécu pour le RSA, ils n'ont pas encore traité mon dossier. (Femme seule, 1 enfant de 6 mois, hébergée chez un proche, bénéficiaire depuis 6 mois)

« Lorsque j'ai demandé l'aide alimentaire, il y a eu une erreur au niveau de la CAF, pendant un mois je n'ai rien eu, je ne pouvais plus payer mon loyer, je suis restée presque pendant 10 jours sans manger. Je n'ai pas obtenu le remboursement de ce que la CAF ne m'a pas payé. Ça m'a encore plus précarisée. Je ne pouvais pas acheter de baguette de pain. » (Femme seule, 31 ans, sans emploi, bénéficiaire depuis moins d'un an)

Pour une large partie de notre panel, l'entrée dans l'aide alimentaire résulte enfin d'une **difficulté globale à préserver un équilibre budgétaire constamment « sur le fil »**. Les étudiants interrogés relatent ainsi leurs difficultés à faire face aux dépenses courantes, en l'absence de soutien financier familial et /ou de possibilité de trouver un travail d'appoint.

« Je suis en licence 3, je suis à la fac depuis deux ans. Depuis que je suis là, je vais à l'aide alimentaire. C'est un ami à moi qui m'en a parlé, il en bénéficie aussi, il m'a conseillé d'y aller. Je suis dans un appartement chez un particulier, je ne suis pas dans une résidence CROUS alors il fallait que je paye internet pour avoir accès à mes cours en ligne. Avec le loyer et internet, il ne me restait quasiment rien comme argent pour faire mes courses et manger. J'ai essayé de trouver un travail mais c'était pas évident avec mon emploi du temps avec les cours et puis avec la crise sanitaire c'était encore plus compliqué. » (Homme seul, 22 ans, étudiant, bénéficiaire depuis 1 an et demi)

C'est également le cas des allocataires RSA et personnes sans emploi, lorsque des **charges liées au logement (parc privé)** ou à la santé sont particulièrement élevées.

« Je suis venue parce que j'avais faim. Avec 497 €, je n'arrivais pas à arriver à la fin du mois. Là avec la retraite ça va être pareil. Quand je suis arrivée à Gonesse, c'était en 2016. Maintenant je suis en HLM mais avant j'étais en logement privé et je payais 300 et quelques euros sur mes 450€. Donc j'allais à la Croix Rouge, j'allais partout. Mais je ne demandais rien à mes enfants, je ne voulais pas car leur vie est dure eux aussi. Et tout doucement je me suis ... j'ai avancé. (Femme seule, 64 ans, allocataire du RSA, logée (HLM), bénéficiaire depuis 3 ans).

« Des fois quand on a des petits revenus on peut avoir des fins de mois difficiles, il faut bien payer son loyer, je paye également une mutuelle à côté, c'est tout de suite 100 euros pour être bien couvert, j'ai un téléphone portable, c'est quand même 20 euros, et de loyer je paye 282 euros de ma poche avec l'APL. La première fois j'ai vu des campagnes de publicité à la maison et j'ai un collègue qui m'a dit de faire la demande « avec les revenus que tu as, tu y as droit », c'est le bouche à oreille. » (Homme seul, 52 ans, sans emploi, en invalidité, bénéficiaire depuis 5 ans)

« J'ai contacté la mairie, la préfecture pour avoir un logement social. J'attends depuis 2 ans et 11 mois. Là on paye 1050 euros de loyer. J'ai un RSA à 500 euros, des aides au logement à 448€. On a un peu d'aide de la famille du Maroc. » (Homme en couple, 31 ans, sans emploi, 2 enfants, bénéficiaire depuis moins d'un an)

Éclairage documentaire – Le poids croissant des dépenses pré-engagées dans les budgets des ménages

Une étude publiée par France Stratégie¹¹ en 2021 met en relief le poids des dépenses pré-engagées dans le budget des ménages, et fait ainsi écho aux témoignages recueillis dans le cadre de l'étude concernant les difficultés budgétaires structurelles des ménages précaires. Il s'agit de dépenses faisant l'objet d'un contrat et difficilement renégociables à court terme (loyers, assurances, abonnements téléphonique et internet...). Une part élevée de ces dépenses dans le budget s'accompagne d'une plus grande difficulté pour les ménages à faire face aux dépenses du quotidien (alimentation, habillement, loisirs...), ces dernières étant en outre des variables d'ajustement plus facilement mobilisables par les ménages en cas d'imprévu budgétaire. Selon l'étude de France Stratégie, le poids des dépenses pré-engagées dans la dépense totale des ménages a augmenté de deux points entre 2011 et 2017 : il représente ainsi 32 % en 2017. Ces dépenses sont composées à près de 70% par des dépenses liées au logement (loyers, charges, remboursements d'emprunt) et sont donc particulièrement lourdes dans les territoires où le coût du logement est élevé (région parisienne et centre des agglomérations).

L'étude souligne que le poids de ces dépenses pré-engagées est plus lourd dans la dépense totale des ménages pauvres (41%) que des ménages aisés (28%), l'écart ayant beaucoup augmenté entre 2001 (6 points d'écart) et 2017 (13 points d'écart). Pour les ménages pauvres, la forte hausse des dépenses pré-engagées entre 2001 et 2017 (+6 points) est d'abord imputable aux loyers et charges, et affecte plus fortement les locataires du parc privé. L'étude précise également que le poids de ces dépenses varie en fonction de la composition familiale des ménages : en 2017, pour la population dans son ensemble, elles représentent 26% des dépenses des couples sans enfant, 32% de celles des couples avec enfant, 38% pour les personnes seules et 37% pour les foyers monoparentaux.

b) La crise sanitaire comme déclencheur ou accélérateur du recours à l'aide

Outre ces facteurs liés à une précarité structurelle et/ou à l'absence de « filet de sécurité » lorsque survient un incident de parcours, la crise sanitaire liée à la Covid 19 peut être le déclencheur d'un recours à l'aide alimentaire. Dans le cadre de l'enquête par questionnaire, c'est le cas pour un quart des personnes interrogées, principalement en raison d'une baisse de ressources (perte d'emploi, chômage partiel...). Cette raison est également plus souvent invoquée par les « nouveaux publics » (44% des personnes ayant eu recours pour la première fois à l'aide alimentaire en 2020 ou 2021).

Dans le cadre de l'enquête qualitative, c'est par exemple le cas de cette personne ayant débuté un emploi au moment du premier confinement, dans le secteur de la restauration :

« J'ai commencé dans la restauration en 2020, et le covid est arrivé. J'ai perdu mon emploi en juillet 2020 à cause de la crise sanitaire. J'ai eu l'allocation de retour de à l'emploi et après une allocation spécifique de solidarité. C'est à peu près le même montant que le RSA. Vivre avec 900 € avec un loyer de 650 €, et tout ce qu'il y a à côté qu'il faut régler, c'est compliqué. Je suis ici en attendant que les choses s'améliorent au niveau national, pour avoir un soutien alimentaire le temps de rebondir. Avant, je travaillais, j'ai toujours

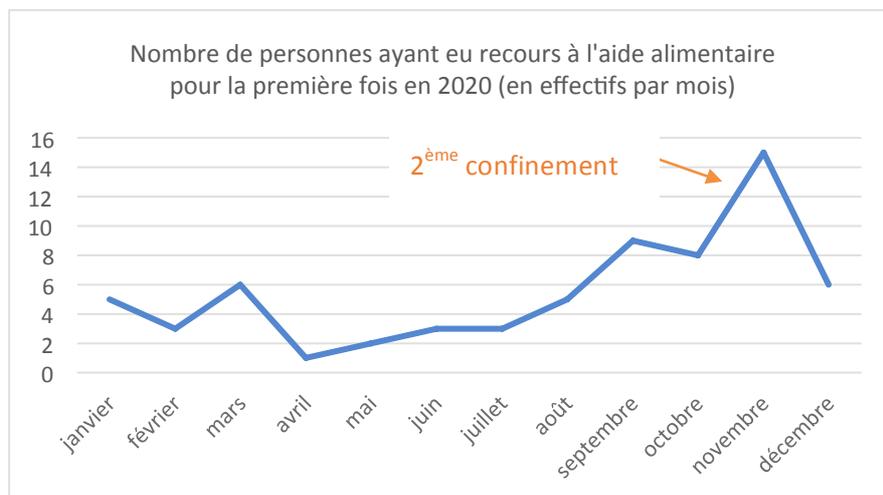
¹¹ France Stratégie, « les dépenses pré-engagées : près d'un tiers des dépenses des ménages en 2017 », *La note d'analyse*, N° 102, août 2021.

travaillé. Je n'avais jamais eu recours à l'aide alimentaire auparavant. » (Femme seule, 52 ans, sans emploi, 1 enfant à charge, bénéficiaire depuis moins d'un an)

Lors de l'enquête par questionnaire, les étudiants, les personnes en emploi précaire et les demandeurs d'emploi déclarent plus fréquemment que les autres publics que leur recours à l'aide alimentaire est lié à la crise sanitaire :

- 15 étudiants sur 29 (soit 1 sur 2)
- 10 personnes en emploi précaire sur 17 (soit plus d'1 sur 2)
- 65 demandeurs d'emploi sur 181 (soit plus d'1 sur 3)

Sur l'année 2020, le nombre de premiers recours à l'aide alimentaire a été particulièrement concentré sur le dernier trimestre, correspondant à la période du deuxième confinement. Ce résultat peut venir illustrer un effet aggravant des confinements successifs sur l'emploi ainsi qu'un effet à retardement de la crise sanitaire sur la situation économique des ménages.



La crise sanitaire a pu être le déclencheur d'une situation de précarité en raison d'une perte d'emploi soudaine, mais il semble qu'elle ait plus souvent joué **un rôle d'accélérateur dans la précarisation des trajectoires**.

Pour les étudiants, la crise sanitaire semble avoir été un facteur aggravant de la précarité dans laquelle ils se trouvaient déjà, notamment compte tenu des difficultés pour l'accès à l'emploi, les conduisant ainsi à recourir à l'aide alimentaire en l'absence de ressources financières permettant de couvrir leurs dépenses essentielles :

« C'était trop dur d'avoir un travail et je n'en ai pas eu jusqu'à l'été (...), mais du mois de février jusqu'au mois d'août c'était un peu dur de gérer la situation parce qu'il n'y avait pas beaucoup d'embauche, surtout en étant une étudiante algérienne, parce que je devrais avoir une autorisation de travail, je ne peux pas l'avoir sans promesse d'embauche, malgré le fait que j'ai eu quelques entretiens mais je n'ai pas eu le travail à cause de ce problème, donc c'était vraiment dur à gérer avec les frais de loyer, les frais d'internet et tout. » (Femme seule, 20 ans, étudiante, bénéficiaire depuis 1 an et demi)

70% des répondants ont déclaré avoir déjà des difficultés pour acheter à manger un an auparavant. Ce résultat peut se lire de deux façons :

- la plupart des personnes interrogées se trouvaient déjà dans une situation de précarité alimentaire avant la crise sanitaire. Cette analyse va dans le sens de l'étude flash réalisée

pour les Restos du cœur soulignant le rôle de la crise sanitaire dans « l'accentuation de trajectoires préalables de précarisation »¹².

- La passation de l'enquête ayant été réalisée tout juste un an après le début du premier confinement, il est possible que certaines personnes associent les difficultés rencontrées pour se nourrir il y a un an à une diminution de leurs ressources qui s'est produite au moment du premier confinement, sans pour autant qu'il ait préexisté des difficultés à se nourrir.

Parmi les personnes ayant identifié la crise sanitaire comme la raison de leur recours à l'aide alimentaire (124 personnes), la moitié avait déjà des difficultés pour acheter à manger un an auparavant. Pour l'autre moitié, la crise sanitaire constitue un point de rupture par rapport à une situation antérieure. On retrouve ainsi parmi les répondants à l'enquête les 4 profils identifiés par le cabinet PHARE dans le cadre de l'étude mentionnée ci-dessus pour les Restos du cœur :

- **« Les historiques affectés »** : des personnes déjà dans un processus de précarisation qui ont vu leur situation s'aggraver à cause de la crise
- **« Les historiques peu affectés »** : des personnes déjà en situation de précarité alimentaire avant la crise et pour lesquels celle-ci n'a eu que peu d'impact sur le budget, notamment du fait du maintien des minimas sociaux
- **« Les nouveaux classiques »** : des personnes déjà engagées dans un processus de précarisation et pour qui la nécessité d'un recours à l'aide alimentaire a simplement coïncidé avec le début de la crise.
- **« Les nouveaux profils »** : des personnes ayant subi une diminution brutale de ressources ou une augmentation des dépenses en raison de la crise, et confrontés à des difficultés pour l'ouverture de leurs droits

Tableau croisant les difficultés pour s'acheter à manger 1 an auparavant et le recours à l'aide alimentaire en raison de la crise sanitaire

La crise sanitaire est la raison du recours à l'aide alimentaire	Des difficultés pour acheter à manger il y a un an	
	OUI	NON
OUI [124 répondants]	« Les historiques affectés » → 66 répondants	« Les nouveaux profils » → 58 répondants
NON [314 répondants]	« Les historiques peu affectés » → 259 répondants	« Les nouveaux classiques » → 55 répondants

Peu de ménages appartenant à la catégorie des « nouveaux profils » ont été rencontrés lors de l'enquête qualitative. Des témoignages recueillis auprès des personnes bénéficiaires viennent en revanche illustrer l'effet de la crise sanitaire comme accélérateur de trajectoires de précarisation. A l'exemple de ce couple qui n'a pas pu bénéficier des aides financières familiales habituelles durant la crise sanitaire :

¹² Cf. Étude flash sur les effets de la crise sanitaire sur les publics reçus par les Restos du Cœur (PHARE, novembre 2020)

« Je voyais mon assistante sociale par rapport à ma situation de santé, je ne pouvais plus travailler. J'ai un problème de dos, j'ai eu un accident il y a longtemps. Ces dernières années c'est vraiment la catastrophe pour moi pour me déplacer. Avant j'étais préparateur de commande dans la logistique. J'ai essayé de retravailler quelques mois, mais quand je rentre le soir je souffre. Je prends de la morphine. C'est dur de se lever le matin avec le médicament. Je n'arrive plus, j'ai des douleurs dans la colonne vertébrale. Je suis suivi par un chirurgien à Antibes. Je touche le RSA. Ma femme ne travaille pas. J'ai un bébé de 6 mois. On est venu ici à cause de l'arrêt des transferts d'argent (NDLR : entre le Maroc et la France). Avant on n'avait pas besoin d'aide. On était stable. Mon père m'aidait un peu. Il est au Maroc. Depuis cette crise là on a chuté. Ils avaient rouvert les frontières mais y a un autre variant qui vient de sortir et ils ont à nouveau fermé hier à minuit. C'est vraiment catastrophique. » (Homme en couple, 31 ans, sans emploi, 2 enfants, bénéficiaire depuis moins d'un an)

L'impact de la crise sanitaire s'est fait ressentir également sur le fonctionnement des services administratifs, pouvant accroître les difficultés des ménages en situation administrative complexe, contraints à rester fortement dépendants de l'aide alimentaire :

« La crise sanitaire a complexifié les démarches. Y a plus de rendez-vous physiques, faut téléphoner, on attend des heures en ligne, et comment on fait quand on n'a plus de quoi payer pour téléphoner ? On est ballotté d'un service à l'autre. Y a beaucoup de turn-over. Ça fait un an que je suis au RSA, si on m'avait rétabli ma sécurité sociale, j'aurais pu retravailler avant. » (Femme seule, 31 ans, sans emploi, bénéficiaire depuis moins d'un an)

3. Un recours qui se pérennise au fil des ans : les usagers « intermittents » ou « permanents » de l'aide alimentaire

Pour une partie de ces ménages, le premier recours à l'aide alimentaire accompagne une « entrée en précarité » durable. Le recours se prolonge alors sous différentes formes, qui peuvent être continues ou discontinues en fonction des besoins et des profils des publics.

a) Les « usagers intermittents » de l'aide alimentaire

Au sein de notre panel qualitatif, certains usagers recourent dans la durée à l'aide alimentaire, mais sous une forme ponctuelle et irrégulière. L'aide peut être sollicitée pendant une période, puis s'interrompt avant de reprendre un peu plus tard :

« J'allais aux restos y a quelques années, il y a longtemps de ça, ailleurs dans la ville. Puis j'en n'ai plus eu besoin, j'ai arrêté. Et il y a deux ans on n'arrêtait pas de me dire tu devrais y aller car mes revenus avaient chuté. J'ai pris mon courage à deux mains et je me suis inscrite le 26 août 2019. » (Femme seule avec 4 enfants, 58 ans, allocataire du RSA, logée (HLM), bénéficiaire depuis 2 ans).

L'aide alimentaire est alors **mobilisée comme un appoint afin de faire face à des dépenses imprévues, à des fluctuations de ressources ou à des aléas dans le versement de certaines prestations**. Les ressources de ces ménages se caractérisent en effet par des variations, le plus souvent liées à l'alternance de périodes d'emploi et de chômage ou au cumul emploi-RSA. On retrouve un peu plus fréquemment, dans cette catégorie de publics, les ménages en emploi ou en intérim.

- **Les ménages en emploi précaire**

Pour ces ménages, le recours à l'aide alimentaire peut être motivé par une baisse momentanée des ressources ou par une dépense liée par exemple à un besoin en équipement, à la réparation d'un véhicule :

« J'ai connu l'association par mon assistante sociale et voilà, c'est la deuxième fois que je reviens ici. Il y a eu une période où je ne suis pas venu. La première fois, c'était il y a un an et demi. (...) J'ai un problème pour manger et forcément, un problème de ressources. Depuis la semaine dernière, j'ai pris un petit taf en intérim, j'ai fait une semaine et la semaine prochaine, on verra ce que ça donne. J'ai un petit T2 que j'ai du mal à payer, forcément, heureusement qu'il y a l'association ! J'ai eu un petit problème de voiture, j'ai cassé un rétro et pour des problèmes de budget, j'avais baissé mon assurance et évidemment, la semaine d'après, j'ai un accident, donc j'ai dû réparer la voiture et mon rétro. J'aimerais bien un logement social mais là c'est un privé, du coup, c'est un T2 à 570 euros. En fonction de ce que je travaille, du RSA, un peu de pôle emploi, un peu de ça, mes ressources ça change tous les mois. Là c'est plutôt dans les 600 euros par mois, tout dépend comment je bosse. » (Homme seul, 34 ans, logé, alternant intérim et chômage, bénéficiaire depuis 1 ans et demi)

L'exercice d'un emploi permet en effet de disposer de ressources plus importantes, mais engendre aussi des frais supplémentaires notamment pour les déplacements domiciles – travail, lesquels peuvent être difficiles à assumer pour les ménages qui doivent utiliser leur véhicule personnel :

« Je suis agent de nettoyage dans une entreprise, en remplacement pour 1 mois. Mon mari travaille en CDI dans la maçonnerie sur les chantiers. On gagne environ 1400 euros par mois à nous deux depuis 6 mois. On a aussi la CAF : 390 euros (prime d'activité + allocations familiales). Avant on avait 900 euros de RSA. On habite à la campagne, je mets 30 minutes en voiture quand il n'y a pas de bouchons pour venir ici. Pour payer l'essence de la voiture, c'est compliqué. J'ai une voiture qui accepte l'éthanol. Je dois prendre la voiture pour emmener les enfants à l'école, pour aller travailler. » (Femme en couple, 29 ans, en emploi, 2 enfants, bénéficiaire depuis 5 ans)

En proie à des difficultés budgétaires récurrentes, ces ménages mobilisent temporairement l'aide alimentaire pour alléger leur budget courant, au même titre que d'autres aides sollicitées auprès des services sociaux (aides financières, au règlement des factures d'énergie, etc.). Leur recours intermittent à l'aide s'explique par l'évolution de leurs besoins, mais aussi par le souhait de ne pas « profiter » indûment d'une aide dont ils estiment souvent qu'elle doit aller aux personnes « vraiment dans le besoin ». Les propos recueillis soulignent parfois une difficulté (voire un refus) à s'identifier au public de l'aide alimentaire, et à se trouver bénéficiaire d'une aide sans contrepartie.

« Quand j'ai des boulots de temps en temps, ça me permet d'avoir un peu de monnaie, je fais des samossas aussi. (...) C'est vraiment quand je suis dans le besoin que je demande, je peux ne pas demander pendant 6 mois, en fonction de ma situation qui fluctue, mais je pense aux personnes vraiment dans le besoin, mais moi ça va. » (Femme seule, 30 ans, un enfant, RSA et emplois ponctuels, bénéficiaire depuis 3 mois)

« C'est bien, mais il ne faut pas que ça dure longtemps, même s'ils sont super sympas. Je ne sais pas, mais à chaque fois je me sens un peu redevable d'une situation qui me dépasse. Je n'aime pas, j'ai toujours eu l'habitude de me démerder tout seul et de devoir quelque chose à quelqu'un n'est pas dans mon caractère. » (Homme seul, 34 ans, logé, alternant intérim et chômage, bénéficiaire depuis 1 ans et demi)

- **Les familles monoparentales avec une forte charge domestique et aux carrières « hachées »**

Parmi les publics qui ont un recours long mais irrégulier à l'aide alimentaire, apparaissent les situations des familles monoparentales, qui conjuguent à la fois une précarité et une irrégularité des ressources avec des dépenses élevées liées à la charge familiale. Dans notre panel d'enquête, plusieurs femmes seules avec enfants connaissent (ou ont connu) un parcours d'emploi morcelé, le plus souvent dans des emplois faiblement qualifiés et peu rémunérés (entretien, services à la personne...). Les carrières de ces ménages sont en effet typiques de la concurrence qui s'exerce, pour

les familles monoparentales, entre travail rémunéré et travail du « care » gratuit après la naissance des enfants. Ce choix de la parentalité exclusive, parfois délibéré, parfois contraint (pour des raisons financières par exemple, quand il est moins coûteux d'assurer soi-même la garde des enfants), peut alors conduire à un éloignement du marché de l'emploi.

Du fait des interruptions de carrière liées à l'arrivée des enfants et, plus globalement, à la charge domestique qui leur incombe, ces ménages ont pu avoir recours dans le passé à plusieurs structures d'aide alimentaire. C'est le cas par exemple de cette dame dont le premier recours à l'aide alimentaire date d'il y a une vingtaine d'années :

« J'étais ASH en maison de retraite (agent de service hospitalier). J'ai élevé 8 enfants seule. J'ai toujours galéré dans ma vie. Mais quand on a beaucoup d'enfants on est plus aidé que quand on est seule. 3 vies communes, 3 échecs, mais je m'en suis toujours sortie. (...) Je travaillais à temps plein. Je faisais même des week-ends en remplacement. Des CDD renouvelés, des avenants sur avenants avec le centre hospitalier. J'ai commencé par des ménages dans les chambres. J'ai fait du self. Je suis restée jusqu'à ma retraite. (...) Déjà avant, quand j'avais mes enfants, avant de commencer à l'hôpital j'avais déjà eu à faire aux Restos du cœur, au Secours populaire, avec les enfants on est obligé, les charges sont tellement élevées. » (Femme seule, 64 ans, retraitée, 1 enfant à charge, bénéficiaire depuis 3 ans)

La nécessité de recourir à l'aide alimentaire résulte des aléas de revenus, lorsque la situation familiale évolue ou que diminue le montant de certaines prestations. Il prend également son origine dans le poids financier que représente la charge exclusive d'une famille parfois nombreuse :

« J'ai eu 5 enfants en 20 ans. L'aîné a 34 ans et la petite 14 ans. J'ai toujours été toute seule pour les élever. Y a eu des moments j'étais dans la merde financièrement. J'ai travaillé aussi, mais quand j'étais à mi-temps j'étais dans la merde car les revenus APL disparaissaient. Je travaillais à l'hôtel du département dans le tourisme loisirs accueil car j'étais spécialisée avec l'Allemagne, puis après j'ai travaillé à la CFDT comme documentaliste. J'ai toujours été seule pour m'occuper de mes enfants donc j'ai dû faire plusieurs interruptions dans mon travail pour m'occuper d'eux. » (Femme seule avec 4 enfants, 58 ans, allocataire du RSA, logée (HLM), bénéficiaire depuis 2 ans).

b) Les « usagers permanents » de l'aide alimentaire

Parmi les ménages interrogés, une partie recourt à l'aide alimentaire depuis plusieurs années et de façon régulière, sans interruption, à l'exception parfois des périodes de fermeture des structures. Pour ces ménages captifs d'une précarité qui s'installe dans la durée, la fréquentation des structures s'inscrit comme une routine dans leur quotidien, l'aide alimentaire représentant alors un pilier de leur alimentation.

Cette forme de recours concerne une part importante de notre échantillon qualitatif et recouvre différents profils types de ménages qui partagent cependant un point commun : disposant de ressources stables, mais peu (voire très peu) élevées, les perspectives de voir évoluer leur situation sur le plan financier sont restreintes ou incertaines.

- **Les ménages allocataires de minima sociaux marqués par un cumul de problématiques sociales et sanitaires**

Le premier profil de public concerné est celui des **allocataires de minima sociaux** (RSA, AAH). Les personnes seules allocataires de notre panel, le plus souvent d'âge intermédiaire (35-60 ans) et logées, sont souvent concernées par le recours dans la durée à l'aide alimentaire. L'analyse des

parcours de vie indique que ce recours s'inscrit dans un cumul de problématiques sociales, économiques et sanitaires.

Ces ménages sont en effet particulièrement concernés par les problèmes de santé physique et psychique. Ces problèmes de santé ont pu, dans le passé, susciter un décrochage durable de l'emploi avec un passage en invalidité. Dans d'autres situations, ces problèmes de santé sont, à l'inverse, consécutifs à la perte d'emploi, provoquant alors un éloignement progressif du monde professionnel.

« Alors mon métier, c'était coiffeuse et après dans la vente. J'ai travaillé dans la confection pour enfant et adulte au Printemps Nation, aux Galeries Lafayette, chez Natalys... Et puis j'ai tout perdu. J'ai eu un licenciement économique, derrière ça j'ai eu un accident et une séparation, et des crédits, et ceci et cela... j'étais quelqu'un de très actif et j'ai mis 1 an à m'en remettre. Psychologiquement... j'ai tout lâché. Mon corps ne me portait plus. Un problème vient et un autre problème arrive. Ma fille me disait « pourquoi t'as pas demandé de l'aide ? ». Moi je voulais le faire sans demander à quelqu'un. J'ai passé 5 ans à la rue et je vous dis en tant que femme à la rue on vit des choses horribles. » (Femme seule, 64 ans, allocataire du RSA, bénéficiaire depuis 3 ans)

Parmi ces ménages, certains ont expérimenté, à un moment de leur parcours, l'absence de domicile fixe, des périodes d'errance résidentielle et les passages en squats. La vulnérabilité psychique s'exprime dans un rapport complexe à l'insertion professionnelle qui peut prendre l'aspect d'une forme de marginalité plus ou moins assumée. Le recours à l'aide alimentaire fait alors partie intégrante du parcours de vie :

« J'étais déjà bénéficiaire des Restos à Lille et Rouen et quand je suis arrivé à Vannes depuis 4 ans j'ai continué. (...) Je sors de la rue depuis que je suis à Vannes. Et là je viens d'avoir un appartement. J'ai fait un dossier DALO, j'ai eu un HLM T3. J'ai ma fille qui a 8 ans qui habite en centre-ville de Vannes, c'est pour ça que je suis venu. (...) Je m'en sortais pas et à un moment j'ai mis ma fierté dans la poche. J'allais pas continuer à voler dans les magasins, je me faisais prendre 1 fois sur 4. Et le frigo vide pour moi c'est une hantise. Avoir faim comme une merde en 2021, ça craint quoi. Les Restos bah voilà je me suis inscrit. J'ai le forfait hôtelier RSA donc j'ai 70 € de plus et apparemment je suis juste en dessous, à 10 balles près je ne pouvais pas être bénéficiaire. » (Homme seul, 35 ans, allocataire du RSA, logé depuis 1 mois (HLM) sortant de la rue/squat, bénéficiaire depuis 5 ans).

Pour ces ménages, l'entrée dans la précarité peut être ancienne et les perspectives d'évolution des ressources sont faibles, en l'absence de possibilité de retour à l'emploi. On retrouve notamment des personnes en invalidité à la suite d'un problème de santé, ou encore des femmes seules avec enfants qui ont dû interrompre toute activité professionnelle depuis plusieurs années en raison de maladies chroniques (diabète, problèmes de dos...). D'intermittent, leur recours à l'aide alimentaire est ainsi devenu permanent :

« Je ne travaille pas et je touche le RSA je viens ici pour mes enfants. J'ai six enfants ils ne sont pas avec moi je n'en ai que trois avec moi. Mes enfants ont 19 ans 17 ans et 10 ans. Les autres sont mariés et installés. J'ai travaillé avant, dans l'entretien, et j'ai arrêté pour des problèmes de dos... avant j'étais à Toulouse, je suis à Lyon depuis 20 ans. Je venais de Toulouse j'étais mariée et j'ai divorcé et j'ai tout arrêté, et je suis arrivée sur Lyon. Mon cousin habitait là. A Lyon j'ai trouvé quelqu'un un et j'ai eu trois enfants avec lui. Cela fait depuis 2000 que je viens aux Restos du Cœur. » (Femme seule, 53 ans, 3 enfants à charge, allocataire RSA, bénéficiaire depuis 20 ans)

- **Les « retraités pauvres »**

Dans la catégorie des usagers permanents de l'aide alimentaire se retrouvent également les ménages âgés percevant une retraite minime, voire ne bénéficiant pas de pension de retraite, qu'elle soit de réversion ou de droit direct, et titulaires de l'ASPA ou de l'Allocation supplémentaire du minimum

vieillesse (ASV). Qu'il soit lié au passage à la retraite ou consécutif à une période d'inemploi, leur premier recours à l'aide s'est prolongé dans le temps et il leur est parfois difficile d'évaluer avec précision la date de leur entrée dans l'aide alimentaire.

« Ça fait longtemps que je viens. Je sais pas du tout, je ne me souviens pas des dates... Au début j'étais à Corbeil sur la place, après j'ai entendu parler d'ici, je me promenais par ici et j'ai remarqué les Restos du cœur, donc j'ai commencé à y aller. (...) Avant je travaillais et je pouvais faire des courses moi-même. Ça fait longtemps que je travaille plus, ça n'a rien à voir avec le Covid, je suis à la retraite. J'ai une indemnisation pour ma retraite mais c'est presque rien, ça ne me permet pas de faire des courses. » (Homme seul, 68 ans, retraité)

Ces personnes mobilisent l'aide alimentaire dans la durée dans la mesure où leurs revenus ne leur permettent plus de faire face à leurs charges courantes. Locataires ou parfois propriétaires de leurs logements, ils doivent ainsi assumer des dépenses liées au logement ou à l'énergie qui leur laissent un reste-à-vivre insuffisant à assurer leurs besoins alimentaires.

« Je touche une petite retraite de 775 euros. Quand on a payé le loyer, l'eau, les ordures ménagères l'électricité et le fioul pour la chaudière, il ne reste presque plus rien. Donc je suis venu à la Croix rouge et j'ai été très bien reçu. Je dépense environ 1000 euros de fioul par an. En électricité j'ai 45 euros par mois. Les ordures ménagères c'est 135 euros. Et l'eau à peu près pareil. Je suis venu 3 ou 4 ans après être à la retraite. » (Homme seul, 76 ans, retraité, bénéficiaire depuis 3 ans)

Si le recours s'inscrit dans le temps long, le cap à franchir pour ces publics lors du premier recours semble particulièrement difficile, notamment pour les ménages qui ont occupé un emploi dans le passé et qui perçoivent ce recours comme une forme de déclassement. Ce sentiment peut les amener à retarder leur recours à l'aide (cf. chapitre sur les freins) voire à moduler leur recours à minima, indépendamment de leurs besoins :

« La fréquence une fois par mois c'est mon choix car je pourrais venir toutes les semaines ou tous les 15 jours. Mais je péterais un plomb, parce que je n'aime pas. Déjà il faut que je fasse 20 km aller en voiture. Si je fais ça 4 fois par mois ça fait des frais de plus. Ça me va très bien comme ça. Je n'aime pas trop, ce n'est pas évident pour tout le monde de venir souvent. » (Homme seul, 76 ans, retraité, bénéficiaire depuis 3 ans)

« Ça fait un an à peu près que je viens, j'allais nulle part avant, c'est depuis ma retraite. Je voulais pas m'inscrire avant, c'est la honte, quand on bosse, c'est la honte, c'est pas normal. Je cherchais du travail à droite à gauche, je cherche encore mais je ne trouve pas de travail, si je travaillais je n'aurais pas besoin de venir ici. » (Femme seule, 64 ans, retraitée, bénéficiaire depuis 1 an)

- **Les ménages en attente de statut ou déboutés du droit d'asile**

Les usagers permanents de l'aide alimentaire sont également les personnes seules ou les familles migrantes arrivées depuis plusieurs années en France et dont le statut administratif demeure en latence (personnes en attente de titre de séjour ayant effectué plusieurs recours, ou déboutées du droit d'asile). Parmi les ménages rencontrés appartenant à ce profil, certains sont ainsi bénéficiaires de l'aide alimentaire depuis près de 8 ans :

« Je suis d'Albanie. Je suis arrivée en 2013, j'ai attendu après le dossier en préfecture, deux fois négatif, après j'ai fait un autre dossier. C'est beaucoup de dossiers... Je vis avec mes trois enfants et mon mari. Avant on était dans un foyer avec 30 personnes et une seule cuisine, maintenant j'ai changé, maintenant on a notre propre cuisine et on a deux chambres. Avant j'allais aux restaurants du cœur aussi mais ils sont fermés. Ils ouvrent dans deux semaines. » (Femme en couple avec 3 enfants, 36 ans, sans papiers, hébergée en foyer, bénéficiaire depuis 1 an)

« Je suis arrivée en 2013 avec mes deux garçons et mon mari. Ma fille est née en 2018 ici. Nous sommes au foyer, j'ai passé 8 ans sans papiers et sans travail. C'est très dur, les enfants ont besoin de beaucoup de choses. Au foyer on nous donne des chèques mais c'est très peu. » (Femme en couple avec 5 enfants, 38 ans, sans papiers, hébergée en foyer, bénéficiaire depuis 2 mois)

Certains ménages sont hébergés à l'hôtel ou en CHU et bénéficient de l'ADA et/ou des tickets services distribués par les structures, d'autres connaissent des conditions de vies plus précaires au sein de campements de fortune. Pour tous, **l'impossibilité de travailler, en dehors de quelques emplois non déclarés, conjuguée à la faiblesse des ressources obligent à un recours constant à l'aide alimentaire.**

« Au niveau des ressources, on n'a rien, juste à la mairie ils m'ont donné des tickets restaurant, pour 60 euros. Ma femme elle travaille comme aide-ménagère. C'est elle qui nous tient, la pauvre, elle fait des ménages pour des gens qui donnent 20 euros, 15 euros. Ils payent le ménage une heure, deux heures, c'est pas tous les jours. C'est juste une fois par semaine. Moi je veux trouver du travail, tout, même les poubelles mais je te jure, ils ne prennent personne. » (Homme en couple, 31 ans, 1 enfant, sans emploi et sans papiers, bénéficiaire depuis 1 mois)

Différentes structures d'aide alimentaire peuvent ainsi être sollicitées au fil du temps, au gré du parcours résidentiel des personnes et de leur changement de région ou de leur passage d'une structure d'hébergement à l'autre :

« Je suis venue la première fois en octobre 2016. Avant on était à Metz. C'est l'OFII qui nous a transférés à Bordeaux pour le logement. Je ne connaissais personne. Avec l'AS de l'OFII, elle nous a montré quelques adresses d'associations qui font des dons d'alimentation. Je suis venue là j'ai expliqué j'ai montré les papiers de l'AS, et j'ai été inscrite. D'abord des colis de dépannage et après on a eu des colis 1 fois par semaine. Maintenant j'ai un colis toutes les deux semaines. C'est comme ça pour tout le monde. » (Femme en couple, 29 ans, en emploi, 2 enfants, bénéficiaire depuis 5 ans)

« Tu imagines si il n'y avait pas ça... Je travaille pas, j'ai pas de documents, mon mari n'a pas de documents. Avec votre aide là je sais pas comment exprimer ma joie. Ça me va droit au cœur. Souvent des gens ils nous donnent des vêtements en plus. On n'a rien du tout pour vivre. L'hôtel, il donne que des tickets restau : 45€ pour faire des petits achats. Je dois acheter les couches, le riz aussi pour l'enfant. (...) ça fait un an à l'hôtel, mais quand je suis venue ici, avant j'étais déjà en demande d'asile en province et quand j'ai été déboutée je suis venue à l'hôtel. Je suis venue en 2018 en France le 28 mars. Actuellement je suis en procédure avec ma fille pour avoir des documents. » (Femme en couple avec 1 enfant, 38 ans, sans papiers déboutée du droit d'asile, hébergée en hôtel social, bénéficiaire depuis 1 an).

4. Un recours parfois « retardé » : les freins à l'accès à l'aide alimentaire

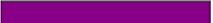
Le fait d'avoir recours à l'aide alimentaire depuis peu ne signifie pas qu'il n'y avait pas de difficultés préexistantes pour acheter à manger. **Parmi les personnes ayant eu recours pour la première fois à l'aide alimentaire en 2020 ou 2021, la moitié a déclaré avoir déjà des difficultés pour se nourrir 1 an auparavant.** Les enquêtes quantitatives et qualitatives apportent des éléments d'information sur l'accessibilité de l'aide alimentaire et sur les facteurs contribuant à retarder le recours à cette aide.

a) Un accès jugé relativement simple par une majorité de ménages enquêtés

Selon les données de l'enquête par questionnaire, l'accès à l'aide alimentaire s'est avéré **relativement simple pour une majorité de personnes interrogées**, 27% d'entre elles affirmant avoir rencontré des difficultés pour y accéder. La proportion de personnes mentionnant des difficultés est

un peu plus importante parmi les personnes seules avec enfants (34%) et les personnes de nationalité étrangère (32%).

Avez-vous dû faire face à des difficultés pour obtenir cette aide ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse 	17	3 %
oui 	133	27 %
non 	344	69 %
je ne souhaite pas répondre	5	1 %
je ne sais pas ou ne comprends pas la question	2	
Total	501	100 %

→ En 2018, 12% des personnes enquêtées mentionnaient avoir rencontré des difficultés pour obtenir l'aide.

Les freins mentionnés par les personnes ayant rencontré des difficultés sont en premier lieu liés à la prescription de l'aide (orientation préalable par un travailleur social pour 46% des répondants), au coût symbolique du recours (honte ou sentiment d'illégitimité pour 31% de répondants), ou aux démarches administratives à réaliser (documents à fournir pour 30% des répondants).

Si oui, quel(s) type(s) de difficultés avez-vous rencontré ?

	Effectifs	Fréquence
j'ai dû être orienté d'abord par un travailleur social 	61	46 %
j'avais honte, je n'aime pas demander de l'aide, ou je pensais que ce n'était pas pour moi 	41	31 %
j'ai dû fournir des documents (avis d'imposition, document d'identité...) 	40	30 %
je dois parcourir une longue distance 	18	13 %
je ne savais pas que cette aide existait (difficultés d'accès à l'information, non maîtrise de la langue...) 	11	8 %
autre 	6	4 %
je ne souhaite pas répondre 	5	4 %
je ne sais pas ou je ne comprends pas la question	1	1 %
Total/ répondants	134	137 %

Interrogés : 501 / Répondants : 134 / Réponses : 183

Les réponses à la question portant sur la nature des difficultés rencontrées pour accéder à l'aide alimentaire sont toutefois à considérer avec précaution, dans la mesure où il s'agit d'une question fermée et s'adressant uniquement aux personnes ayant répondu « oui » à la question précédente. Il est difficile, dans le cadre du questionnaire, d'appréhender ce qui représente une « difficulté » aux yeux des personnes interrogées, tant sur le plan de l'obtention de l'aide alimentaire que de sa mobilisation au quotidien.

Ainsi, l'orientation préalable par un travailleur social a pu concerner un nombre plus large d'enquêtés, sans pour autant que ces derniers aient a priori perçu cela comme une difficulté, de leur

point de vue. L'enquête qualitative tend en effet à nuancer l'importance de l'orientation préalable ou la fourniture de documents administratifs comme freins à l'accès à l'aide. Il faut souligner sur ce plan que plusieurs structures d'aide alimentaire pratiquent la délivrance de colis « de dépannage » pour les personnes se présentant pour la première fois aux structures sans pouvoir fournir d'emblée les documents requis. Pour les ménages interrogés, les démarches à accomplir ensuite ne semblent généralement pas présenter de difficultés spécifiques :

« Pour venir ici, c'est facile, je vis à 5 minutes à pied. Pour m'inscrire, d'abord je contacte mon AS, c'est facile, je l'appelle par téléphone. L'AS envoie ma fiche ici, et on me donne rdv ici pour faire la réinscription. Au début c'est l'AS qui m'a proposé de venir chercher des colis. Et après c'est moi qui ai redemandé. Elle a déjà mon dossier. Elle connaît tout. Je lui dis c'est terminé la fiche, elle prépare pour une nouvelle. » (Homme en couple, 31 ans, sans emploi, 2 enfants, bénéficiaire depuis moins d'un an)

« L'assistante sociale de l'OFII nous a montré quelques adresses d'associations qui font des dons d'alimentation. Je suis venue là, j'ai expliqué, j'ai montré les papiers de l'assistante sociale, et j'ai été inscrite. » (Femme en couple, 29 ans, en emploi, 2 enfants, bénéficiaire depuis 5 ans)

A l'inverse, ces prérequis administratifs peuvent être perçus comme légitimes et nécessaires en ce qu'ils garantissent l'accès à l'aide aux personnes « qui en ont réellement besoin ». Pour les ménages interrogés, ils leur permettent d'attester de leur bonne foi et de ne pas passer pour des « profiteurs », ce qui revêt une certaine importance à leurs yeux :

« Il a fallu fournir quelques justificatifs de revenus. C'est normal. Une fois par an, on le fait. L'avis de non-imposition, ce que la CAF nous verse, la feuille de loyer, les quittances d'électricité et d'eau. Les assurances. Mais c'est normal, parce qu'il y en a qui trichent. (...) Il y a toujours des profiteurs. » (Homme seul, 76 ans, retraité, bénéficiaire depuis 3 ans)

« Est-ce que tout le monde fait les bons ratios d'aide pour que l'aide ne soit pas dispatchée non plus ? il y en a qui en ont et qui en abusent alors que la personne qui en a besoin ne va pas en profiter. Donc il faut bien s'assurer que ce sont les bonnes personnes qui en bénéficient. » (Homme seul, 34 ans, logé, alternant intérim et chômage, bénéficiaire depuis 1 ans et demi)

b) Un cumul de facteurs susceptibles de retarder ou complexifier le recours à l'aide

L'enquête qualitative permet de compléter l'analyse des réponses au questionnaire, en précisant la nature des obstacles au recours à partir des freins spontanément évoqués par les enquêtés.

- **Les freins matériels : le manque d'information et, pour certains ménages, des problématiques d'accessibilité physique**

Évoquée par 8% des ménages répondants à l'enquête quantitative, la méconnaissance des structures d'aide alimentaire peut en effet constituer un obstacle à l'accès, notamment pour **les ménages étrangers récemment arrivés sur le territoire**. Le bouche-à-oreille, au sein du réseau communautaire, du réseau « de la rue » ou des structures d'hébergement, représente alors un relais d'information important, permettant aux ménages de localiser les différentes structures auxquelles ils peuvent accéder :

« Cela fait deux ans que je suis ici. Je ne savais pas que ça existait, les autres Albanais m'ont montré les Restos, moi je ne savais pas pour les trucs comme ça. Je faisais la manche à droite à gauche, je ne savais pas qu'on pouvait manger gratuit, je savais qu'à Charpennes ils donnent à manger le midi mais ici, je ne savais pas. » (Homme en couple, 31 ans, 1 enfant, sans emploi et sans papiers, bénéficiaire depuis 1 mois)

« Y a quelqu'un qui m'a parlé d'ici, il m'a conseillé de venir, quelqu'un de la rue. Je viens tous les jeudis, depuis 3 mois ». (Femme seule, 22 ans, sans emploi et sans papiers, bénéficiaire depuis 3 mois)

Autre public qui semble davantage exposé au manque d'information, le public étudiant, en raison peut être d'un moindre recours général de ces ménages aux professionnels de l'action sociale¹³. Pour ces publics, le bouche-à-oreille entre pairs joue également un rôle important dans la sollicitation de l'aide.

« Avec les cours en ligne, on n'avait pas accès aux informations, les affiches. Ils auraient dû adapter les choses, communiquer, mon ami m'en a parlé mais sans ça je n'aurais pas connu, on n'a pas eu accès aux informations » (Homme seul, 22 ans, étudiant, bénéficiaire depuis 1 an et demi)

« C'est une étudiante, ma collègue qui m'en a parlé [de cette aide alimentaire]. Elle aussi y était. » (Femme seule, 20 ans, étudiante, bénéficiaire depuis 1 an et demi)

Dans certains cas, la difficulté liée au déficit d'information ou de maîtrise de la langue peut être amplifiée par la localisation des structures et par une signalétique peu explicite, qui les rend difficilement identifiables de l'extérieur :

« Pour quelqu'un qui ne connaît pas, c'est peut-être pas assez bien signalé. C'est pas évident à trouver si on ne connaît pas même si c'est bien situé à côté de la gare SNCF. » (Femme seule, retraitée, 1 enfant à charge, bénéficiaire depuis 3 ans)

« La première fois que je suis venue j'ai eu du mal à trouver, je ne trouvais pas. Il y a une dame qui m'a aidée, elle m'a accompagnée pour me montrer où c'était. On était ensemble dans le bus, elle y allait aussi. » (Femme seule, enfant de 6 mois, hébergée chez un proche, bénéficiaire depuis 6 mois)

« Je ne connaissais même pas la place ! Quand je suis venu ici la première fois je demandais dans la rue « c'est où les restos ? », c'est des français qui m'ont montré la rue. » (Homme en couple, 31 ans, 1 enfant, sans emploi, bénéficiaire depuis 1 mois)

En matière d'accessibilité géographique, les situations semblent contrastées. Dans notre panel qualitatif, les ménages vivant au sein des métropoles soulignent plutôt la simplicité de l'accès grâce à la densité et à la régularité du maillage des transports en commun. En revanche, **les ménages rencontrés dans les petites villes ou en périphérie des agglomérations**, lorsqu'ils ne vivent pas à proximité des sites de distribution et ne peuvent pas utiliser de véhicule personnel, expriment davantage de difficultés. L'accès à l'aide nécessite alors le recours au covoiturage, aléatoire, ou l'utilisation de plusieurs bus qui allongent les trajets et rendent les déplacements difficiles, une fois récupérées les denrées. Ces difficultés affectent particulièrement les personnes âgées et les familles avec des enfants en bas âges.

« Je préférerais ne pas venir, je préférerais retrouver un travail à Corbeil car je ne suis pas véhiculée. C'est mon amie qui m'amène ici car sinon je ne peux pas venir, je ne prendrais pas le bus. Je suis à Corbeil mais à pied ça fait un peu loin, je fais tout à pied. Si mon amie ne peut pas m'amener, je ne peux pas venir. Il n'y a pas plus près, avant c'était dans le centre de Corbeil donc j'aurais pu y aller après, mais ça a beaucoup changé. » (Femme seule, 64 ans, retraitée, bénéficiaire depuis 1 an)

¹³ Selon une étude de l'ODENORE, les publics jeunes sont, de façon globale, particulièrement concernés par le non-recours aux droits sociaux et aux aides, avec, pour principale raison avancée, « le manque d'information sur les aides et les personnes à qui s'adresser ». D'après l'étude, 27% des jeunes interrogés ne se sont pas renseignés sur « les allocations, droits ou tarifs sociaux auxquels ils ont droit au cours des 12 derniers mois ». Les sources d'information mobilisées sont d'abord internet (61%) puis l'entourage (28%), seuls 13% d'entre eux s'étant renseignés par le biais de professionnels du social. Source : *Le non-recours des jeunes adultes à l'aide publique*, INJEP, Notes et Rapports, Avril 2018.

Les ménages qui semblent cependant les plus exposés aux problématiques d'accessibilité physique de l'aide sont **les familles étrangères hébergées dans des hôtels situés en périphérie des grandes villes**. Pour ces publics, les obstacles se cumulent : l'absence de véhicule, l'éloignement et la faible desserte de transports, mais aussi le coût non négligeable du titre de transport au regard des ressources dont ils disposent.

« Quand on a 2€ on achète le ticket mais quand on n'a pas, c'est chaud. De payer le bus c'est compliqué. C'est pas loin, ça doit faire 10 mn en bus mais à pied c'est trop loin. » (Femme en couple avec 1 enfant, 38 ans, sans papiers déboutée du droit d'asile, hébergée en hôtel social, bénéficiaire depuis 1 an).

« J'ai été avant avec le Restos de cœur pour compléter mais mon état de santé ne permet plus car il faut marcher beaucoup. L'hôtel est isolé du monde : il y a 1km pour aller de l'hôtel à l'arrêt de bus. Donc je complète juste avec les tickets. » (Femme en couple avec 4 enfants, 45 ans, sans papiers, hébergée en hôtel social, bénéficiaire depuis 4 ans).

- **Les freins symboliques : le sentiment d'illégitimité et la honte**

Le sentiment de gêne et la volonté de ne pas demander de l'aide ont été mentionnés par près d'un tiers des ménages répondants au questionnaire, et ont aussi été largement évoqués dans le cadre de l'enquête qualitative. Comme précisé plus haut, ce sentiment peut contribuer à retarder le recours de certains publics qui le vivent comme une forme de déclassement social, notamment les personnes à la retraite, ou celles ayant récemment perdu leur emploi ou en emploi :

« La première fois que je suis venu pour un colis ça a été très dur. Déjà pour mon amour personnel. Mais bon y avait pas le choix. Je ne pouvais pas faire autrement. J'étais embêté. Mais j'ai été très bien reçu. » (Homme seul, 76 ans, retraité, bénéficiaire depuis 3 ans)

« Je ne voulais pas m'inscrire avant, c'est la honte, quand on bosse, c'est la honte, c'est pas normal (...). C'est une assistante sociale qui m'a envoyée, je ne voulais même pas aller voir une assistante sociale au départ, aussi parce que c'est la honte (...). Moi honnêtement je n'ai pas envie d'être là, je voudrais ne pas être là, ce que je veux c'est trouver du travail mais je trouve pas » (Femme seule, 64 ans, retraitée, bénéficiaire depuis 1 an)

« Je ne savais même pas, j'étais loin d'imaginer que je pouvais y avoir accès. Déjà aller voir l'assistante sociale c'était une torture. C'est elle qui m'a dirigée vers ce centre. Pour venir ici pour le premier panier, j'ai pleuré toutes les larmes de mon corps, ça été très très dur, et après on s'y fait, on se dit c'est un court moment, ça ne peut pas rester indéfiniment comme ça. Je sais que je vais rebondir. Je n'ai pas d'inquiétude. Je ne veux pas instaurer cette peur, je reste dans le positif. » (Femme seule, 52 ans, sans emploi, 1 enfant à charge, bénéficiaire depuis moins d'un an)

Pour ces publics, on relève une méconnaissance, non pas des structures, mais plutôt des conditions d'éligibilité à l'aide et au-delà, une difficulté à se percevoir comme potentiel bénéficiaire et à s'identifier au public cible de l'aide alimentaire. Dans ces conditions, **le bouche-à-oreille et l'entourage peuvent jouer un rôle moteur dans le déclenchement du recours**. En incitant au recours et surtout en le « banalisant », ils contribuent en effet à atténuer les réticences des ménages liées à la dimension stigmatisante de l'aide :

« C'est mon propriétaire qui m'a dit de venir aux Restos. J'arrivais à me débrouiller sans les Restos avant. Et puis on m'a dit « mais si, tu peux, t'as le droit ». C'est comme tout le monde : la première démarche n'est pas évidente même si on a le droit. » (Homme seul, 39 ans, allocataire du RSA, logé, bénéficiaire depuis 8 ans avec une période d'interruption d'un an).

« Y a deux ans on n'arrêtait pas de me dire "tu devrais y aller" [aux Restos] car mes revenus avaient chuté. J'ai pris mon courage à deux mains et je me suis inscrite le 26 août 2019. C'est des amis qui y allaient déjà

qui me disaient de venir. » (Femme seule avec 4 enfants, 58 ans, allocataire du RSA, logée (HLM), bénéficiaire depuis 2 ans).

« La première fois j'ai vu des campagnes de publicité à la maison et j'ai un collègue qui m'a dit de faire la demande : « avec les revenus que tu as, tu y as droit », c'est le bouche-à-oreille. Au début, je n'étais pas persuadé... ce ne sont pas des démarches qu'on fait facilement. J'ai vécu des années avec juste la pension, mais sans aide. » (Homme seul, 52 ans, sans emploi, bénéficiaire depuis 5 ans)

Ce sentiment d'illégitimité se conjugue à la crainte d'être jugé comme responsable de sa situation notamment pour les personnes jeunes, qui s'estiment un peu mieux « dotées » que d'autres catégories de ménages et craignent de se confronter au regard des autres bénéficiaires et des bénévoles :

« J'ai toujours un peu honte ici, j'ai peur d'être jugée, mais on m'a bien accueillie. A l'association j'étais très bien accueillie, après c'est vrai, l'association, ils font les petits déjeuners pour les SDF et moi, j'arrive en voiture, les gens sont en train de prendre le petit déjeuner, tu vois qu'au niveau de l'hygiène corporelle, la différence... J'ai l'impression, pas d'abuser car ce n'est pas parce que j'arrive en voiture qu'il y a des choses dans mon frigo, mais j'ai toujours honte et peur d'être jugée. En plus, là j'arrive, je suis enceinte : « pourquoi elle fait une enfant si elle a pas les moyens ? » ». (Femme seule, enceinte, 30 ans, étudiante avec minima sociaux, bénéficiaire depuis 1 mois)

« J'étais prête à me laisser mourir de faim pour avoir à éviter ce regard. Déjà on se blâme soi-même de ne pas avoir fait les démarches comme il fallait. Quand on arrive jeune en bonne santé, c'est compliqué de faire des demandes. Ils ont été compréhensifs. On n'a pas l'impression d'être dans la mendicité. Je le visualise plus comme une entraide. Ils nous regardent à égal. On peut limite être comme un client lambda. » (Femme seule, 31 ans, sans emploi, bénéficiaire depuis moins d'un an)

Apparaît en filigrane, dans certains discours recueillis, l'idée que l'aide alimentaire doit « se mériter », au sens où il faut pouvoir non seulement attester de besoins prégnants, mais aussi où elle doit s'accompagner, en contrepartie, d'un comportement frugal ou d'une autre forme d'engagement, moral ou matériel. Ainsi, l'engagement bénévole, en établissant une contrepartie à la réception du don alimentaire, est mentionné par cette personne comme une condition *sine qua non* à l'accès :

« C'est mon propriétaire qui m'a dit d'aller aux Restos. J'ai fait une première année 2013-2014 comme ça aux Restos et au bout d'un an, j'ai estimé que je n'avais pas réussi à mettre des sous de côté, donc que j'avais un peu dilapidé... [se reprend] enfin, dilapider un RSA... on va dire que j'avais « gaspillé » mon RSA alors que je venais aux Restos. Donc en 2015 je me suis dit « bon ben je vais faire mes courses par moi-même ». Et fin 2015, je commençais à être de plus en plus à découvert donc je suis revenu depuis. J'avais commencé le bénévolat fin 2014 et depuis 2015 ou 2016 je viens en tant que bénéficiaire-bénévole. Pour moi, ce n'est pas possible maintenant de ne pas venir en tant que bénévole aussi. » (Homme seul, 39 ans, allocataire du RSA, logé, bénéficiaire depuis 8 ans avec une période d'interruption d'un an).

Partie 3 – L'adéquation de l'aide aux besoins des ménages et leur niveau de satisfaction

Cette troisième partie analyse plus en détails la question de l'adéquation entre l'offre proposée et les besoins des ménages, sur plusieurs dimensions : les quantités attribuées, le type de denrées délivrées, leur diversité et leur qualité. Croisant les données quantitatives sur la satisfaction des ménages et les données plus qualitatives de l'enquête sur site, elle aborde notamment la question de la variabilité des besoins selon les niveaux de dépendance des ménages à l'aide alimentaire et selon leur composition familiale.

1. L'adéquation de l'offre aux besoins : une appréciation qui conjugue de multiples facteurs

a) Une offre de produits variable d'une structure à l'autre

Il convient de souligner en premier lieu que l'analyse transversale de l'adéquation de l'aide apportée se confronte à la **diversité des formats et types d'aides proposées par les différentes structures où s'est déroulée l'enquête**. En effet, les questions adressées aux ménages, que ce soit par le biais du questionnaire ou lors des entretiens, ne portent pas spécifiquement sur les denrées du FEAD mais sur l'ensemble des produits dont ils bénéficient au sein des structures. Or, le panel de produits proposés varie d'une structure à l'autre, puisqu'aux denrées du FEAD se conjuguent les denrées provenant des opérations de ramasses menées par les structures elles-mêmes ou reçues par le biais des banques alimentaires, ainsi que les produits issus d'achats réalisés en propre, de collectes ou de dons. Le niveau de satisfaction exprimé par les ménages porte donc sur une offre de produits différente en fonction de la structure fréquentée.

Ainsi, dans chacune des structures enquêtées, l'éventail ainsi que les quantités de produits proposés comprennent plus ou moins de produits frais selon les ramasses, incluent parfois ou non des produits spécifiques comme les produits destinés aux enfants ou encore des produits d'hygiène. On note aussi qu'au sein d'une même structure, les produits délivrés peuvent varier d'une distribution à l'autre, en raison du caractère aléatoire de ces sources d'approvisionnement complémentaires au FEAD. De plus, les conditions de délivrance de l'aide mise en place par les structures ne sont pas les mêmes, avec des possibilités de choix plus ou moins étendues d'un site à l'autre (choix entre différents produits d'une même famille, denrées proposées en accès libre, colis pré-composés...).

Les systèmes d'approvisionnement différenciés de 3 structures enquêtées

Dans une première structure, **les produits du FEAD** (essentiellement du lait, du riz, de l'huile, de la farine et quelques conserves) **représentent environ 20% des denrées distribuées**. L'antenne est approvisionnée par les achats effectués par le réseau au niveau national, ainsi que par les dons des particuliers et les dons d'industriels agro-alimentaires très présents dans la région. La structure réalise également des ramasses auprès des plusieurs hypermarchés de la commune et des villes alentour. Elle bénéficie en outre des dons de fruits et légumes provenant de surplus des fermes environnantes avec lesquelles elle a établi un partenariat privilégié.

Dans une seconde structure, **les denrées du FEAD représentent, selon les bénévoles, près de 90% des approvisionnements**. Dans cette petite ville, la part des ramasses dans les approvisionnements est marginale, en raison du faible nombre de GMS présentes localement. Des subventions octroyées par le réseau national, dont le montant a été renforcé au moment de la crise sanitaire, permettent de compléter l'offre de produits par quelques achats (produits d'entretien, hygiène, viande, œufs, pâtes, poulet halal, pâte à tartiner, miel, fromage...). Ces subventions permettent aussi à la structure de se fournir occasionnellement en fruits et légumes en circuit court, auprès des agriculteurs locaux.

Dans une troisième structure, **les denrées du FEAD** (lait, farine, huile, sucre, beurre, conserves de légumes, steaks haches et escalopes de poulet, poisson) représentent **environ 50% des denrées distribuées**. La structure bénéficie de produits issus de ramasses hebdomadaires auprès de 3 hypermarchés des environs, et d'une boulangerie fournissant pain et viennoiseries. Elle complète son offre par des achats de produits spécifiques pour les bébés (couches et lait) et d'œufs notamment.

b) Une capacité différenciée des ménages à s'approvisionner en dehors de l'aide alimentaire

A l'offre de denrées, variable d'un site à l'autre, se conjugue **la singularité des besoins et des pratiques des ménages bénéficiaires**. Deux facteurs influent en effet directement sur l'appréciation propre à chaque ménage : sa capacité à s'approvisionner en dehors de l'aide reçue et à compléter ainsi les denrées distribuées, mais aussi sa composition familiale et « l'intensité » de ses besoins alimentaires.

- **Du « coup de pouce » à l'unique source d'approvisionnement : différents niveaux de dépendance à l'aide alimentaire**

Les pratiques alimentaires des ménages se distinguent en effet par le niveau de dépendance des ménages vis-à-vis de l'aide alimentaire. Certains ménages ont la capacité de compléter l'aide reçue par leurs propres moyens, quand pour d'autres elle constitue l'unique source d'approvisionnement.

Pour les ménages les moins dépendants de l'aide, celle-ci est perçue comme **une base certes essentielle mais qui peut être utilement complétée par des achats**. Ces achats portent généralement sur des denrées qui ne sont pas distribuées en quantité suffisante dans les colis (viande, poisson, laitages, légumes frais...) ou pour des produits spécifiques qui ne font pas partie des colis et qui correspondent à des habitudes alimentaires (certaines marques, produits exotiques, produits confessionnels...).

« Même quand c'est suffisant, je fais quand même des courses à côté à la boucherie ou quoi, pour trouver des produits qu'il n'y a pas ici, genre de la viande, du poisson, des œufs, des produits hygiéniques parfois vu qu'on n'a pas tout en même temps, je m'en achète. Ici c'est toujours les mêmes produits. Par exemple, ils nous donnent un paquet de riz d'un kilo, un paquet de pâtes d'un kilo, c'est à peu près ça. » (Femme seule, 19 ans, étudiante, bénéficiaire depuis 6 mois)

« Pour compléter, je fais un peu de courses, mais léger, j'adore les pâtes, ça tombe bien avec la situation ! Je survis en fait. Il y a un peu les amis qui m'aident. Pour moi, c'est plus une base qui aide pour survivre. Et après, on complète autour de cette base. J'achète des pâtes de la sauce, des fois quelques œufs, des steaks surgelés. Sinon le panier ici il est complet. » (Homme seul, 34 ans, logé, alternant intérim et chômage, bénéficiaire depuis 1 ans et demi)

Les achats complémentaires sont également des achats « plaisir » ou encore des denrées particulières appréciées par les enfants. Ces achats complémentaires permettent ainsi de compenser la monotonie des colis alimentaires et de varier l'alimentation.

« [Quand je fais des courses] Je prends des légumes, de la viande (...). Peut-être des chocolats aussi à côté, en gros des trucs complémentaires, ça n'est pas les trucs essentiels parce que tout ce qui est nourriture essentielle ils le donnent, par exemple l'huile, le lait, ils les donnent presque toutes les semaines. (...) Ca représente peut-être un repas sur trois durant la semaine. On va dire que j'ai un tiers de mes repas grâce à cette aide. Après c'est aussi en fonction des semaines car il y a une grande différence entre chaque semaine, parfois ils donnent beaucoup de trucs, il y a une grande diversité et tout. Mais parfois ils donnent des trucs vraiment très très très basiques. » (Femme seule, 20 ans, étudiante, bénéficiaire depuis 1 an et demi)

« J'ai besoin surtout d'acheter les gâteaux, le Nutella, ils n'aiment pas les confitures les enfants, donc obligé, j'achète, les jus aussi. La viande j'achète à l'extérieur, le poisson. Les boucheries on va acheter aux moments des promotions. Au marché à côté de chez moi j'achète les fruits, des fois ils donnent des fruits et légumes ici, aussi. Je vais à Lidl sinon pour le reste. » (Femme seule, 54 ans, 3 enfants à charge, allocataire du RSA, locataire du parc social, bénéficiaire depuis 2 mois)

« Ça [l'aide alimentaire] représente 80% de mon alimentation, le reste j'achète. Je vais acheter mon riz que j'aime qui est pas ici, je vais dans le magasin, c'est bien. [...] Dans ma situation on peut bien manger aux Restos. Les compléments que je fais c'est des choses un peu plus riches et vitaminées mais c'est en plus. » (Homme seul, 39 ans, allocataire du RSA, logé, bénéficiaire depuis 8 ans avec une période d'interruption d'un an).

Ces achats font néanmoins souvent l'objet de **stratégies visant à obtenir les produits les moins coûteux ou à optimiser les quantités obtenues**, notamment pour les familles. La fréquentation des enseignes discount, la « chasse aux promotions » ou le recours aux fins de marchés sont ainsi des stratégies récurrentes chez les ménages interrogés, qui ont développé un savoir-faire et une connaissance spécifiques en la matière :

« Je vais où je vois un papier de promotion, quand je vois la pub dans la boîte aux lettres ! c'est plutôt carrefour et Leclerc c'est souvent ça c'est un peu moins cher car en plus je n'ai pas de transports pour y aller. Mes courses c'est plutôt le riz, l'huile des trucs comme ça. Des trucs dont on a vraiment besoin, un cari si possible. Je fais toujours attention au prix. Si c'est cher, si je n'ai pas les moyens, je prends pas, je préfère prendre deux trucs avec un petit sachet de poulet à 3 euros, comme ça je fais. Je fais très attention à mon budget. » (Femme en couple, 54 ans, 4 enfants, allocataire RSA, bénéficiaire depuis 2 mois)

« On n'a pas des produits frais systématiquement, ça dépend ce qu'ils ont. Des patates, des salades... les légumes si vous faites le marché vous en trouvez à des prix imbattables. La viande, blancs de poulet, le canard c'est assez rare mais je sais où le trouver, on ne perd pas les amis ! parfois je vais aux champignons, mais il faut faire attention car y'a de la concurrence, les gens sont barjos ! Je fais le marché le samedi matin, je sais où aller, où y'a des prix intéressants et de la marchandise correcte. J'achète le pain dans une boulangerie qui fait les 4 baguettes pour 3 euros. Et y a le congélateur. » (Homme seul, 76 ans, retraité, bénéficiaire depuis 3 ans)

Outre les achats, certains ménages ont également la possibilité de recourir à la solidarité familiale ou amicale :

« Heureusement qu'il y a mes enfants. Des fois ils me font des courses, ils m'emmènent au resto. Mon fils me donne 100 euros tous les mois pour que je puisse faire des achats à côtés. Sans ça je ne pourrais pas compléter. Une fois par mois il m'offre un MacDo, c'est son petit plaisir de début de mois quand il a son RSA. » (Femme seule, retraitée, 1 enfant à charge, bénéficiaire depuis 3 ans)

« Avec mes enfants j'ai de l'aide aussi, mais pas avec les gens. Les enfants je dis « je n'ai pas ça » et les enfants me ramènent. Ils gagnent leur vie, ils sont au RSA, je ne sais pas, je pose pas la question. » (Femme en couple, 54 ans, 4 enfants, allocataire RSA, bénéficiaire depuis 2 mois)

Pour d'autres ménages, les colis alimentaires constituent la principale, voire l'unique source d'approvisionnement. On retrouve parmi ces ménages, des personnes « sans-papiers » qui n'ont aucune ressource, des personnes aux minimas sociaux pour qui, une fois le loyer et les charges réglées, il ne reste plus rien pour acheter et des personnes sans-abri et sans-emploi qui, en l'absence de lieu de stockage de provisions et de cuisine, vivent essentiellement des distributions alimentaires.

« J'ai juste l'aide ici pour manger. Parce que pour le moment, je n'ai pas d'argent, je n'ai rien du tout. Ça se passe bien, j'arrive à avoir assez, le matin je mange du fromage et l'après-midi je mange la soupe, le soir je mange de la viande avec des pommes de terre. Pour cuisiner, je vais chez quelqu'un, quelqu'un que j'ai rencontré dans la rue. Avec un colis, j'arrive à manger toute la semaine. Je n'ai rien du tout en dehors de ça. » (Femme seule, 22 ans, sans emploi, bénéficiaire depuis 3 mois, sans papiers)

« On ne mange qu'avec ce qu'il y a dans le colis. Je connais un peu les gens, je suis là depuis 3 ans, ils me dépannent un peu du riz, ou autre, les gens qui sont là-bas (dans le campement). Il y a des gens qui font les fins de marché, qui ramassent les choses et qui nous dépannent. Ils ramènent beaucoup ils donnent un peu aux autres. Chacun fait comme il peut, il partage. » (Homme en couple, 31 ans, 1 enfant, sans-emploi et sans papiers, bénéficiaire depuis 1 mois)

« L'essentiel de notre alimentation vient d'ici. Si on avait plus oui on prendrait mais on fait avec les moyens du bord. On fait en sorte aussi de se serrer un peu la ceinture à la maison pour finir la semaine. » (Homme en couple, 31 ans, sans emploi, 2 enfants, bénéficiaire depuis moins d'un an)

Éclairage documentaire - La dépendance à l'aide alimentaire documentée dans le cadre des enquêtes Abena de 2005 et 2012

Les enquêtes Abena réalisées en 2005, puis en 2012, ont contribué à documenter la notion de « dépendance à l'aide alimentaire ». En 2005, le volet qualitatif de l'enquête Abena classe ainsi les usagers de l'aide alimentaire en fonction de la place de cette aide dans leur alimentation et de leurs pratiques en matière d'approvisionnement alimentaire. La typologie proposée tente de répondre à la question "quels sont les usages de l'aide alimentaire ?" et au-delà, à la question "quelle est la contribution de l'aide alimentaire à l'organisation domestique ?". La typologie établie dans le cadre de l'étude comprend trois types qui correspondent à une part croissante de l'aide dans l'alimentation des ménages :

- Le profil « soutien par l'aide alimentaire » comprend les foyers les moins dépendants de l'aide. Cette dernière représente en fait un complément permettant d'orienter ces dépenses sur d'autres postes ou de réaliser des économies. Ces personnes se caractérisent par la diversification de leurs sources d'approvisionnement : au-delà des magasins et marchés classiques, elles peuvent solliciter le groupe de parenté et/ou capter la nourriture sur leur lieu de travail. Au sein de cette catégorie, on trouve ainsi des travailleurs à temps partiel dans la restauration ou des caissiers de la grande distribution qui ont la possibilité, via leur emploi, de bénéficier de repas ou de prélèvements de nourriture « en nature ».

- Le profil « assistance par l'aide alimentaire » : il s'agit de foyers pour qui l'aide alimentaire constitue la composante prépondérante de l'organisation alimentaire – tant en valeur qu'en volume – mais qui maintiennent des achats réguliers en parallèle dans les grandes surfaces ou marchés. Vis-à-vis de l'intervention sociale institutionnelle, ces usagers ont un positionnement qui

n'est pas univoque : certains manifestent de l'indifférence et n'en attendent plus rien ; d'autres s'inscrivent dans une posture d'accompagnement plus ou moins désabusée.

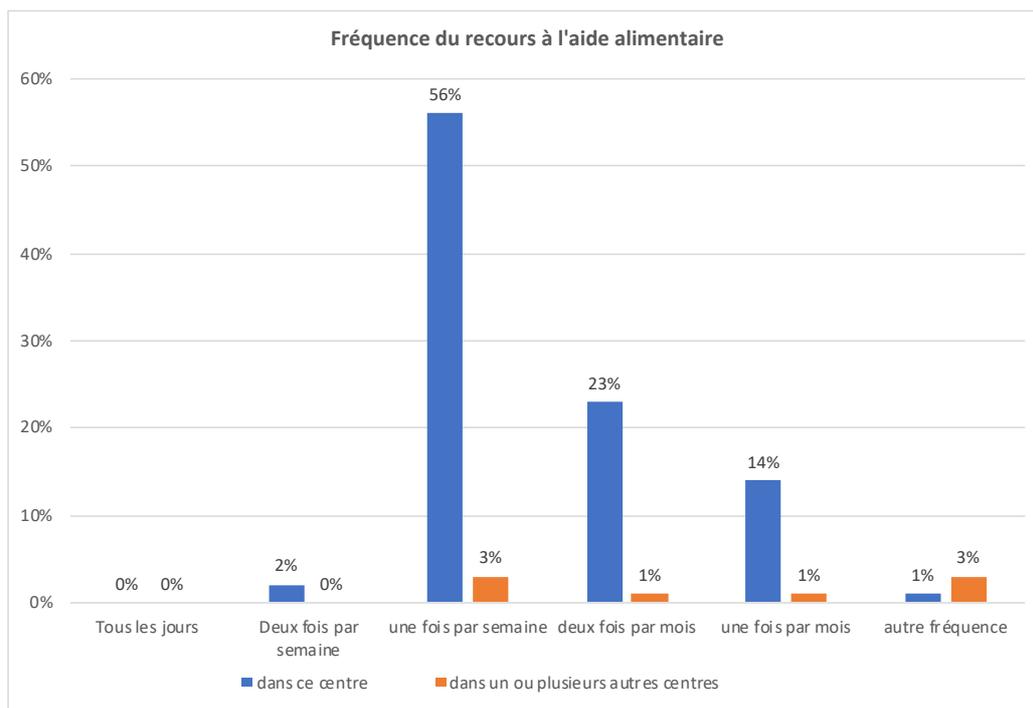
- Le profil « dépendance à l'aide alimentaire » : la dépendance exclusive à l'aide alimentaire concerne les bénéficiaires qui n'ont pas la possibilité de travailler légalement, en d'autres termes, les personnes aux trajectoires migrantes, les demandeurs d'asile et sans-papiers. Il s'agit donc « d'irréguliers » ou « d'invisibles » (du point de vue administratif), qui se trouvent dans une situation de misère.

En 2012, l'enquête Abena évalue quantitativement le poids de l'aide alimentaire dans l'alimentation des ménages, selon les types de denrées considérés. Elle souligne ainsi que l'aide alimentaire représente la source principale d'approvisionnement pour de nombreux types d'aliments. Plus de la moitié des bénéficiaires de structures distribuant des denrées à emporter déclarent avoir exclusivement recours à l'aide alimentaire pour se procurer des produits non périssables (pâtes, riz, farine, etc.), des conserves, ou du lait UHT. Il s'agit d'une proportion ayant doublé depuis la précédente enquête réalisée en 2004-2005.

- **Une tension plus ou moins forte sur l'alimentation, en lien avec la situation familiale des ménages**

Ce niveau de dépendance variable des ménages à l'aide alimentaire est perceptible, dans le cadre de l'enquête quantitative par le biais de la question évaluant le niveau de satisfaction des ménages au regard de la fréquence de l'aide allouée, et donc des quantités dont elles disposent.

Pour une large majorité des ménages interrogés (79%), la fréquence du recours à l'aide alimentaire au sein de la structure enquêtée est **hebdomadaire ou bimensuelle**. Il faut souligner que ce résultat reflète davantage l'organisation des structures et le rythme des distributions qu'une fréquence « choisie » par les enquêtés. Toutefois, **une large majorité d'entre eux (80%) s'estiment satisfaits de cette fréquence**. 32% des personnes estiment qu'elles auraient, « dans l'idéal », besoin à nouveau d'une aide alimentaire avant la fin de la semaine suivante.



Le niveau d'insatisfaction des personnes vis-à-vis de la fréquence de recours à l'aide peut être interprété comme l'indicateur d'une dépendance plus ou moins forte à l'aide alimentaire. Bien que portant sur un échantillon réduit (70 personnes), l'analyse des profils des « insatisfaits » trace les contours d'un public potentiellement plus exposé à l'insécurité alimentaire.

Parmi **les foyers avec enfants**, la proportion de personnes insatisfaites de la fréquence est ainsi un peu plus élevée que parmi les autres catégories de ménages (20% des familles monoparentales, 15% des couples avec enfants). Cette donnée quantitative est confortée par les résultats de l'enquête qualitative, qui soulignent des besoins plus importants et une tension alimentaire plus forte pour cette catégorie de ménages :

« Si on est seule ça va, on mange ou on ne mange pas, ça passe. Mais si on a des enfants, c'est difficile de leur faire comprendre qu'il faut limiter les repas. Heureusement ici en France, il y a les cantines scolaires. Ça aide. Je n'ai pas d'enfants, mais je discute ici avec des mamans qui me le disent. » (Femme seule, 25 ans, sans papiers, bénéficiaire depuis 3 ans)

« Le riz qu'ils nous donnent il y a des grands mangeurs à la maison, des hommes il y a 4 petits sachets, en deux jours il n'y a rien. Pourquoi ils ne nous donnent pas un peu de la viande, on a toujours des produits secs. Il manque des caris surgelés. » (Femme, 54 ans, en couple, 4 enfants, allocataire RSA)

En appui des données qualitatives recueillies, l'insatisfaction vis-vis de la fréquence de distribution concerne aussi davantage **les publics les plus précaires sur le plan des conditions de logement ou du statut administratif**. Les personnes logées en centre d'hébergement, résidence sociale ou à l'hôtel comptent ainsi parmi les personnes qui expriment une insatisfaction plus importante à l'égard de la fréquence de distribution (27% d'insatisfaits), ainsi que les personnes à la rue, ce qui reflète leur niveau de dépendance à l'aide alimentaire. La proportion d'insatisfaits est également plus élevée parmi les demandeurs d'asile ou réfugiés interrogés (33%).

A l'inverse, **la satisfaction des personnes seules ou des couples sans enfant est plus importante**. En effet, la totalité des étudiants et la quasi-totalité des retraités de notre panel quantitatif s'estiment satisfaits de la fréquence de l'aide. Ces données semblent, là encore, confortées par les propos recueillis auprès des ménages de cette catégorie lors de l'enquête sur site :

« En quantité c'est très bien équilibré. Ça sert à rien d'en mettre plus. Là on a déjà beaucoup de choses. Je viens tous les 15 jours. Ça me permet de tenir sans problème. » (Femme seule, retraitée, 1 enfant à charge, bénéficiaire depuis 3 ans)

« Le colis est plus que ce que j'aurais imaginé. C'est suffisant pour la semaine. » (Femme seule, 31 ans, sans emploi, bénéficiaire depuis moins d'un an)

« Je prends un colis quand j'en ai besoin. Un colis par mois. Ça suffit. Le colis c'est une aide qui dépanne. Moi je ne mange pas, j'ai été opérée. Je suis branchée sur la sonde chaque soir. Je mange que des yaourts sinon. J'en prends ici et j'en achète aussi à Lidl. Pour mon mari un colis par mois ça suffit. On fait des courses pour la lessive et la nourriture pour les oiseaux. » (Femme en couple, 64 ans, retraitée, bénéficiaire depuis 1 an)

- **Le multi-recours : plus souvent un non-choix faute de quantités suffisantes**

Au même titre que les achats, le recours à plusieurs structures d'aide alimentaire permet aux ménages de diversifier leurs sources d'approvisionnement. Dans l'enquête par questionnaire, **25% des personnes interrogées affirment avoir eu recours à un ou plusieurs autres centres** en plus de la structure enquêtée au cours de l'année écoulée.

Cette pratique concerne avant tout les personnes qui n'ont pas la possibilité d'acheter des denrées et donc disposant des niveaux de ressources les plus faibles. Dans notre panel qualitatif, ce sont le plus souvent des **personnes dépourvues de logement (sans-abri ou en hébergement) et des familles, fortement dépendantes de l'aide alimentaire** et pour qui la question de la quantité distribuée dans les colis est plus souvent source d'insatisfaction. Pour les personnes les plus dépendantes de l'aide alimentaire, la fréquence de distribution des colis peut conditionner le recours à d'autres structures d'aide alimentaire de façon concomitante afin d'obtenir la quantité adaptée de denrées aux besoins.

« Je sors de la rue. Là je viens d'avoir un appart (HLM). Je suis au RSA. J'étais déjà bénéficiaire des Restos à Lille et à Rouen et quand je suis arrivé à Vannes depuis 4 ans j'ai continué. Je viens une fois par semaine. Avant c'était deux fois, c'était mieux avant le Covid. [...] Y a les maraudes aussi, je mange aux maraudes. Ça m'aide aussi. Qu'avec les restos je ne m'en sortais pas c'est clair. Le lundi et le jeudi c'est la Croix Rouge, le mercredi les protestants, le vendredi c'est les Gilets Jaunes Pascal, et le samedi St Vincent de Paul. Faudrait qu'ils refassent deux distributions par semaine car niveau quantité on était mieux à deux distributions. Mais avec les maraudes je m'y retrouve. L'épicerie solidaire aussi ça change un peu mais faut payer. Je vais me refaire une carte, faut passer par l'assistante sociale. » (Homme seul, 35 ans, allocataire du RSA, logé depuis 1 mois (HLM) sortant de la rue/squat, bénéficiaire depuis 5 ans).

« La quantité pour une semaine oui, mais pas pour 15 jours. Je complète avec les Restos du cœur. [...] J'y vais 1 fois par semaine. Ils donnent conserves, légumes et fruits mais pas beaucoup comme des bananes elle donne 2 bananes, 1 orange pour toute la famille ! Yaourts elle donne ça va. Mais trucs halal y en a pas. Il y en a pas. Ici aussi y en a pas beaucoup. [...] Et même avec ça il manque encore. » (Femme en couple avec 3 enfants, 40 ans, sans papiers, hébergée en hôtel social, bénéficiaire depuis 3 ans).

Au-delà de la quantité, le recours ou non à d'autres structures d'aide alimentaire s'opère sur d'autres motifs. L'enjeu de la qualité, de la diversité des produits mais aussi des conditions d'accueil peut aussi conduire les personnes à réaliser des arbitrages entre différentes structures en fonction des produits proposés :

« La nourriture ici ça ne me suffit pas du tout. Je vais aussi à X, c'est mon amie qui m'amène aussi. C'est pas suffisant, surtout que je mange quand même beaucoup de légumes frais et ici c'est rare, mais il y en a plus à X. C'est mieux là-bas, ils reçoivent mieux, il y a quelque chose en plus, c'est plus chaleureux. » (Femme seule, 64 ans, retraitée, bénéficiaire depuis 1 an)

« Je ne suis pas aidée par d'autres associations car l'assistante sociale m'a dit de faire une lettre pour que j'achète dans les magasins (épiceries sociales) mais ils vendent des choses trop périmées, donc les enfants, ils n'aiment pas. Des fois je vois des dates loin, très loin, en 2016, ça ne va pas ! J'ai arrêté, sincèrement, ça ne sert à rien. Sinon je ramène à la maison et après je jette. » (Femme seule, 54 ans, 3 enfants à charge, allocataire du RSA, locataire du parc social, bénéficiaire depuis 2 mois)

A l'inverse, une forte dépendance à l'aide ne déclenche pas systématiquement le recours à plusieurs structures. Certaines personnes vont préférer rationner leur alimentation ou se priver plutôt que d'aller chercher une aide dans d'autres lieux, du fait d'une perception négative du « multi-recours », associée à l'idée de « profiteur » ou « d'assisté ».

« Nous sommes seulement ici. On ne va pas se diviser et on va pas racketter partout... Déjà ici, ça va. Ça ne suffit pas pour une semaine mais pour 2-3 jours. On se débrouille d'une autre manière pour les autres jours. » (Homme en couple avec 2 enfants, 31 ans, sans papiers, hébergé en hôtel social, bénéficiaire depuis 4 ans).

« J'ai pas envie de collectionner les endroits où on peut avoir des avantages donc je vais pas à l'épicerie solidaire. Y a aussi les factures EDF on peut être aidé, on peut avoir des fichiers partout pour toutes les aides de la vie et si ça se multiplie ... c'est bien mais en même temps, c'est trop... c'est pas que ça me gêne moralement...mais ça me gêne quand même. Je m'en fous de profiter, je suis au-dessus de ça moi, mais j'ai

pas envie d'avoir un dossier partout. Y a quand même le RSA, les aides CAF. J'ai besoin d'avoir un pied dans le réel. C'est pas normal d'être 100% dans l'assisté. Je vais acheter mon riz que j'aime qui n'est pas ici, je vais dans le magasin, c'est bien. Ici on ne choisit pas et si ça dure trop longtemps à un moment on sait plus faire ses courses ! » (Homme seul, 39 ans, allocataire du RSA, logé, bénéficiaire depuis 8 ans avec une période d'interruption d'un an).

C'est aussi parfois un sentiment de lassitude au regard de démarches à réaliser pour accéder à cette aide :

« Mais non je vais pas d'autres structures. Parce que c'est bon ! [soupon] Toujours aller, aller, aller, je suis fatiguée ! » (Femme en couple avec 3 enfants, 36 ans, logée (HLM), sans emploi, bénéficiaire depuis 3 ans).

2. La satisfaction à l'égard des produits proposés et les attentes des ménages

a) « Tout est utile »

Les personnes ayant répondu au questionnaire ont été invitées à identifier, dans une liste préétablie comprenant 12 items, les produits alimentaires fournis par la structure qui leurs sont le plus utiles.

Quels sont les produits alimentaires qui vous sont le plus utiles dans cette aide ?

	Effectifs	Fréquence
Légumes et fruits frais	341	69 %
Lait	340	69 %
Viande	324	66 %
Produits de base (farine, huile, sucre, pâtes, riz...)	317	65 %
Autres produits laitiers (beurre, yaourt, fromage..)	310	63 %
Conserves	272	55 %
Poisson	269	55 %
Desserts, biscuits, céréales pour le petit déjeuner	263	54 %
Produits d'épicerie (thé, café, épices)	220	45 %
Plats préparés (soupes, plats cuisinés surgelés)	154	31 %
Produits alimentaires petite enfance (lait en poudre, petits pots)	69	14 %
autre	25	5 %
Total/ répondants	491	591 %

Les personnes interrogées n'étaient pas limitées dans le nombre de produits à cocher et l'éventail des réponses montre la diversité des produits jugés utiles. **Si les enquêtés ont coché en moyenne 6 items, on relève que 25% d'entre eux en ont coché moins de 4 tandis que 30% des enquêtés en ont coché 8 et plus.** La ventilation de ces réponses reflète l'éventail large des besoins des ménages et souligne la fonction de base de cette aide dans leur alimentation.

Nombreux sont les ménages interrogés dans le cadre de l'enquête à estimer en effet que « **tout est utile** » dans cette aide gratuite et souvent jugée providentielle, compte tenu de leur niveau de précarité :

« Dans le colis, je prends tout, je te jure, moi je mange tout, t'es obligé, on n'est pas des gamins ! C'est les gamins qui disent « je n'aime pas, j'aime pas ça ». Tout est utile. (...) Les produits moi ça me plaît, je te jure, je les mange, pourquoi je vais dire que ça ne me plaît pas alors que je les mange ? Si les autres ne sont pas contents, moi ça me plaît. » (Homme en couple, 31 ans, 1 enfant, sans emploi, sans papiers, bénéficiaire depuis 1 mois)

« Tout est important dans le colis. Le riz, les pâtes, le beurre, l'huile, le café, les sardines, le thon, la confiture, les petits pois, les raviolis. Une boîte de raviolis, c'est pas top mais si vous mettez une cuillère de graisse de canard ça va mieux. » (Homme seul, 76 ans, retraité, bénéficiaire depuis 3 ans)

« On ne peut pas choisir, je donne le chariot et je le récupère plein. Ils donnent tous les 15 jours 6 litres de lait, les boîtes d'haricots vert, la tomate, l'huile, le sucre, ce sont des choses qui servent bien, des fois ils ont des choux fleur des tomates fraîches. Ils donnent des choses, tu ne jettes pas, tout te sert ». (Femme seule, 54 ans, 3 enfants à charge, allocataire du RSA, locataire du parc social, bénéficiaire depuis 2 mois)

Parmi l'offre proposée, **les denrées brutes sont particulièrement appréciées**, notamment par les familles ou les personnes qui ont l'habitude de cuisiner, dans la mesure où elles peuvent être accommodées selon les goûts et habitudes alimentaires des usagers.

« Ce qui me sert le plus ici, franchement, je ne sais pas. J'utilise tout, les légumes, je fais de la soupe avec. Il y a un chou-fleur, je vais le faire ce soir. La viande c'est moi qui l'achète, ici je ne la prends pas. Des fois ils donnent du poisson pané, je le prends. Ils donnent des œufs aussi. Je cuisine tout oui, cela me convient bien, je fais les pâtes le riz aussi, le thon dans la salade. » (Femme seule, 53 ans, 3 enfants à charge, allocataire RSA, bénéficiaire depuis 20 ans)

Lorsque les produits ne conviennent pas à leurs goûts où sont reçus en trop grandes quantités au regard des besoins, les ménages interrogés trouvent souvent d'autres usages. Les bénéficiaires peuvent ainsi **stocker les produits** inutilisés lorsqu'ils se conservent, mais aussi **partager avec leur entourage** notamment lorsque celui-ci se trouve également en situation de précarité.

« Y a du lait, j'en bois très peu donc je le donne à ma fille pour les petits enfants. Je ne jette rien. Pour moi le colis est super. » (Homme seul, 76 ans, retraité, bénéficiaire depuis 3 ans)

« Quand je récupère mon colis je choisis pas. Car des choses que moi je peux pas manger ma fille peut manger. Donc je prends tout ce qu'on me donne et on ne jette rien. Et même si on ne mange pas ma voisine ou mon voisin peut avoir besoin. Quand tu as besoin tu manges tout. Ça va pas te tuer, ça va te caler le ventre. La plupart ça va j'aime bien. Pour les enfants j'arrive à leur faire à manger car eux ils sont nés ici et c'est la même nourriture qu'à la crèche ou l'école. » (Homme en couple avec 2 enfants, 31 ans, sans papiers, hébergé en hôtel social, bénéficiaire depuis 4 ans).

« Les grains en sachet je vais les offrir à ma tatie, c'est une personne âgée qui vit seule, je partage avec elle, les haricots en sachet je ne sais pas les cuisiner ou alors c'est la flemme car ça prend beaucoup de temps et elle, elle les fera et ça lui rendra beaucoup service. Si j'ai trois pâtes je vais partager. J'ai trois tantes vieilles elles vivent seules. (Femme seule, enceinte, 30 ans, étudiante avec minima sociaux, bénéficiaire depuis 1 mois)

Quelques ménages s'autorisent toutefois à exprimer des réserves au regard de certaines denrées, notamment **les plats cuisinés** qui ne correspondent pas aux goûts de tous. De même, certains produits ne sont pas consommés pour des raisons confessionnelles, comme la viande, ou parce qu'ils ne correspondent pas aux habitudes alimentaires des ménages concernés.

« Tout ce qui est déjà tout cuisiné je ne prends pas : ratatouille, raviolis, lentilles cuisinées. Je préfère les cuisiner moi-même. Je préfère une bonne ratatouille faite maison. » (Femme seule, retraitée, 1 enfant à charge, bénéficiaire depuis 3 ans)

« Pour la viande, ce n'est pas qu'ils n'en donnent pas, mais ils ne donnent pas de viande que je peux manger. Je mange halal (...). Parfois, les produits ne me conviennent pas. Je ne prends pas tout ce qu'ils donnent, je n'ai jamais tout pris, par exemple les boîtes de conserve, je les prends mais pas tout le temps. » (Femme seule, 20 ans, étudiante, bénéficiaire depuis 1 an et demi)

« Ici on ne donne pas la viande. C'est trop de boîtes, des boîtes, des boîtes. Le lait ça va. Y a des trucs que je mange pas donc je prends pas : les soupes, le couscous... moi je mange pas ça [rires]. Euh... [elle cherche d'autres aliments qu'elle ne mange pas] y a des choses je connais pas le nom . Nous on mange les légumes, les viandes le riz. Si y en a de la viande on prend mais y en a pas trop. » (Femme en couple avec 3 enfants, 36 ans, logée (HLM), sans emploi, bénéficiaire depuis 3 ans).

Le tri des produits proposés est cependant une pratique difficilement assumée par de nombreux ménages, qui se sentent alors obligés de la justifier par le fait « d'en laisser plus aux autres ».

« La conserve de ratatouille, je ne prends pas, je la prépare moi-même. Je leur dis de le garder pour les autres qui ne cuisinent pas. » (Femme seule, 52 ans, sans emploi, 1 enfant à charge, bénéficiaire depuis moins d'un an)

« D'autres personnes trient les aliments mais je ne comprends pas, si tu viens aux Restos du cœur c'est que t'as besoin, ça sert à rien, sinon si t'as pas besoin tu viens pas. Moi je prends tout, j'en ai besoin. » (Femme seule, enfant de 6 mois, hébergée chez un proche, bénéficiaire depuis 6 mois)

De façon globale, **la mesure de la satisfaction et de l'adaptation des produits aux besoins est complexe car les ménages se sentent peu légitimes à formuler des critiques** à l'égard de l'aide fournie. Il leur est important en effet de ne pas passer pour celui qui « abuserait » de l'aide prodiguée et qui, en faisant preuve d'exigences décalées par rapport à sa situation de bénéficiaire d'une aide gratuite risquerait d'être mal perçu par les bénévoles ou les autres bénéficiaires.

« Ce qui me déplaît... Je peux pas vraiment dire que ça me déplaît, mais pendant 3 mois j'ai eu 2 boîtes de confiture, 3 boîtes de purées, des grosses quantités de produits que je ne vais pas forcément consommer, soit je les donne à ma tante, soit je les stocke, c'est un peu gênant car je ne vais pas arriver et leur dire « je veux plus de lait et moins de purée », je ne peux pas exiger... Certain produits... bon voilà, le riz bleu (étuvé), j'ai jamais utilisé, là j'ai du bon riz. » (Femme seule, enceinte, 30 ans, étudiante avec minima sociaux, bénéficiaire depuis 1 mois)

« Ça serait bien qu'on ait des flageolets à la place des haricots verts par exemple. Mais on ne peut pas exiger tout ce qu'on veut dans une association caritative. À nous de nous débrouiller pour le frais (yaourt, fromages, crème fraîche), des choses qu'ils ne peuvent pas nous fournir, on ne peut pas être trop exigeant. Déjà on nous aide beaucoup. » (Femme seule, retraitée, 1 enfant à charge, bénéficiaire depuis 3 ans)

« Y a déjà presque tout. On n'a rien à demander quand c'est un cadeau. Le département nous fournit la bouffe qu'on ne paye pas, on vient tous les vendredis. On ne critique pas les cadeaux en fait. Donc améliorer... c'est bon pour moi. Faut pas trop demander, faut pas abuser. » (Homme en couple avec 2 enfants, 31 ans, sans papiers, hébergé en hôtel social, bénéficiaire depuis 4 ans).

b) Des registres d'attentes diversifiés

Lors de l'enquête par questionnaire, les ménages ont été interrogés sur **les produits alimentaires qui leur manquent**. On retrouve globalement, parmi les produits les plus cités, les mêmes catégories de produits que dans la question précédente.

Quels sont les produits alimentaires qui vous manquent ?

	Effectifs	Fréquence
Viande	226	58 %
Poisson	179	46 %
Légumes et fruits frais	147	38 %
Produits de base (farine, huile, sucre, pâtes, riz...)	118	30 %
Autres produits laitiers (beurre, yaourt, fromage..)	117	30 %
Lait	86	22 %
Produits d'épicerie (thé, café, épices)	86	22 %
Desserts, biscuits, céréales pour le petit déjeuner	75	19 %
Conserves	42	11 %
Plats préparés (soupes, plats cuisinés surgelés)	41	11 %
Autre	33	9 %
Produits alimentaires petite enfance (lait en poudre, petits pots)	21	5 %
Produits confessionnels (hallal...)	21	5 %
Total/ répondants	388	307 %

Interrogés : 501 / Répondants : 388 / Réponses : 1192

Parmi les produits cités viennent en **premier lieu la viande et le poisson**, qui représentent les produits les plus chers à l'achat, puis les **fruits et les légumes frais**, dont la disponibilité dépend des opérations de ramasses ou des achats :

« Ce qui manque c'est la viande, le poisson... Des fois, on achète mais à Lidl, il y a un kilo de poisson congelé, c'est presque 5 euros, je le partage par deux fois. Comme mes enfants aiment beaucoup le poisson, et surtout le poulet... Les cordons bleus, on achète. » (Femme seule, 54 ans, 3 enfants à charge, allocataire du RSA, locataire du parc social, bénéficiaire depuis 2 mois)

« Ici il y a pas beaucoup de légumes frais, ça dépend des arrivages. J'ai déjà eu du lait mais par exemple je n'ai jamais eu de beurre. (...). Je voudrais de la viande fraîche, mais du frais, je prends pas ici car c'est de la viande congelée, je ne prends pas car moi je ne digère pas le surgelé, c'est comme ça, je suis habituée comme ça. » (Femme seule, 64 ans, retraitée, bénéficiaire depuis 1 an)

Dans la mesure où la diversité des produits disponibles (et donc les produits « manquants ») est différente d'une structure à l'autre en fonction des modalités d'approvisionnement, **les appréciations recueillies sur ce plan sont particulièrement hétérogènes**. Certains ménages estiment pouvoir disposer de tous les produits dont ils ont besoin, tandis que d'autres expriment des attentes concernant plus de variété :

« Les conserves c'est toujours pareil, petits pois, ratatouille et haricots verts. C'est pas assez varié. Et y a des choses à acheter par exemple les œufs. Faudrait les aider à avoir plus de viande, des légumes plus frais

parce que parfois les légumes et fruits ils sont très abimés. Dans les colis le plus utile c'est des légumes car je peux faire des petits ragouts. Les fruits aussi car je me fais des jus, des petits milkshakes. » (Femme seule, 64 ans, allocataire du RSA, logée (HLM), bénéficiaire depuis 3 ans).

« Les aliments sont très bien, c'est comme un magasin. Pareil que chez Auchan, Carrefour. Y a rien qui est abîmé. La qualité est très bonne. Les dates c'est vrai, elles sont limitées. On va trouver des dates limites du jour. Mais y a une date et y a toujours une semaine ou 10 jours de plus. On le mange quand même. Le poisson c'est bien ici, des fromages, des boites de conserve de légumes... Tous les produits qu'on veut avoir, ils nous les donnent. » (Homme en couple, 31 ans, sans emploi, 2 enfants, bénéficiaire depuis moins d'un an)

Les attentes des ménages sur certaines catégories d'aliments sont aussi à mettre en lien avec leurs capacités d'approvisionnement en dehors de l'aide alimentaire et leur composition familiale. Les familles interrogées expriment plus souvent des manques sur différentes catégories d'aliments, ce qui semble logique puisque la quantité représente un enjeu important à leurs yeux ; elles expriment également **des besoins sur les produits spécifiques pour les bébés**, également chers à l'achat et indispensables :

« Ce qui me manque le plus ce sont les couches pour mon fils qui est malade et pour le bébé qui a 5 mois. » (Femme en couple avec 5 enfants, 38 ans, sans papiers, hébergée en foyer, bénéficiaire depuis 2 mois)

« Le petit de 6 mois, il prend que du lait. On est obligé de prendre du lait de croissance au magasin. On achète le lait pour le petit, un paquet c'est environ 10 euros et ça fait 5 jours maximum, des lingettes, des couches pour les deux enfants ». (Homme en couple, 31 ans, sans emploi, 2 enfants, bénéficiaire depuis moins d'un an)

« Le plus utile c'est le lait du bébé. Car la petite prenait le sein mais depuis 6 mois elle prend plus le sein Donc je suis obligée de courir partout pour avoir le lait. Mais ici ça fait 5 mois qu'on n'a pas le lait 2ème âge. Pour le petit son frère il a le 3ème age. Mais tout à l'heure j'en ai pas eu. C'est chaud mais j'ai pas le choix. Des fois les compotes que je donne mais il vomit tout. Ça me fatigue. Parfois je mets l'eau ça lui suffit pas » (Femme en couple avec 2 enfants, 27 ans, sans papiers, hébergée en hôtel social, bénéficiaire depuis 1 an)

On l'a vu, les ménages interrogés expriment difficilement des critiques au regard des types de produits proposés. De manière générale, ils semblent également **peu exigeants concernant la qualité** des produits distribués. Peu de ménages mentionnent ainsi une qualité insuffisante des denrées. Lorsqu'ils le font, il s'agit d'un commentaire à la marge qui n'implique pas forcément de revendications à cet égard.

« Sur la qualité, on connaît le scandale des steaks hachés. Le steak haché dans les magasins ou ici ce n'est pas pareil le goût. Je mets des oignons pour cacher le goût. Les haricots en conserve, ça reste de la conserve. La qualité c'est moyen. La qualité des produits FEAD (conserves, steaks hachés) est moins bonne que ceux des magasins. Pour la ramasse, c'est presque toujours les dates limites mais ce n'est pas trop grave ». (Femme seule, 25 ans, sans papiers, bénéficiaire depuis 3 ans)

Les principales remarques faites à l'égard de la qualité des produits concernent la fraîcheur de ceux-ci. La fraîcheur des aliments peut ainsi poser problème pour les bénéficiaires au regard des **dates de péremption des produits (DLC et DLUO)**, notamment lorsqu'il s'agit de produits frais issus de ramasses. Lorsqu'ils sont périssables, ces produits doivent alors être consommés rapidement par les bénéficiaires. Et bien que les indications de date ne signifient pas que les produits ne puissent plus être consommés, ces derniers sont associés à une moindre qualité :

« Au niveau de la date de péremption, le pain de mie, au bout de deux jours on voit de la moisissure qui arrive. Donc j'évite de prendre le pain de mie ici. Je ne veux pas prendre pour mettre à la poubelle. » (Femme seule, 52 ans, sans emploi, 1 enfant à charge, bénéficiaire depuis moins d'un an)

« Parfois on ne peut pas manger absolument tout ce que l'on prend, parce que parfois les dates d'expiration sont passées ou arrivent vite. Ça arrive souvent. Ça arrive pour des conserves, je sais pas trop. C'est souvent périmé depuis quelques jours, parfois quelques mois. » (Femme seule, 19 ans, étudiante, bénéficiaire depuis 6 mois)

Lorsque les bénéficiaires y perçoivent un risque sanitaire, la non-consommation de ces aliments entraîne des restrictions alimentaires supplémentaires. Elle peut rendre plus compliqué l'alimentation jusqu'à la prochaine distribution lorsque les produits sont jetés ou consommés rapidement, et nécessite des ménages une capacité à anticiper les repas en congelant et stockant les aliments fournis.

« Au niveau fraîcheur, il faut manger les produits tout de suite. Quand vous avez plein de légumes, salades, vous ne pouvez pas tout manger d'un coup et je ne peux pas toujours les conserver dans un bocal. » (Femme seule, 52 ans, sans emploi, 1 enfant à charge, bénéficiaire depuis moins d'un an)

« Ce qui est le plus important, c'est ce que je peux congeler. Ça me permet de faire des provisions. Le primordial c'est ce que je peux conserver un peu plus longtemps. C'est une histoire d'organisation : manger plus vite ce qui va se périmé, congeler le reste. Mais je n'ai jamais rien jeté. » (Femme seule, 31 ans, sans emploi, bénéficiaire depuis moins d'un an)

Au-delà de ces considérations matérielles, les produits proches de leur date de péremption ou de faible qualité ont surtout **un impact sur l'image de soi des bénéficiaires**. Ils les confortent dans une position de vulnérabilité et peuvent renforcer un sentiment de faible considération à leur égard :

« Il faut améliorer à cause de ... les yaourts à... [elle baisse la voix] il faut finir... quand la date va passer. [...] Les yaourts ... y a d'autres aliments comme ça où c'est juste les dates, et tout ça. Les fruits c'est déjà abimé... je les cuisine quand même mais c'est moins agréable. Il faudrait une meilleure qualité. Il faudrait un peu mieux et un peu plus. Ça fait mal de voir la date de péremption... ça fait mal, « mais pourquoi vous m'avez donné trucs comme ça ? » ça fait mal. » (Femme en couple avec 3 enfants, 36 ans, logée (HLM), sans emploi, bénéficiaire depuis 3 ans).

« Mais ça serait bien qu'on ait un peu de qualité quand même. Ça nous redonne confiance. » (Femme seule, 64 ans, allocataire du RSA, logée (HLM), bénéficiaire depuis 3 ans).

Au contraire, les aliments considérés comme de **bonne qualité** par les bénéficiaires, notamment les produits bio ou chers, participent de leur **revalorisation** :

« Ce que j'apprécie c'est qu'il y a beaucoup de bio, j'achetais beaucoup de bio avant. Légume fruit, fromages, yaourt, j'ai même eu une pizza bio. Aussi des gâteaux, des céréales bio...de l'huile d'olive bio. J'en consommait déjà. » (Femme seule, 52 ans, sans emploi, 1 enfant à charge, bénéficiaire depuis moins d'un an)

« Pour la diversité ça correspond complètement. Ça m'a surpris qu'on nous donne du poisson, de la viande, ce sont de bons produits, je ne pensais pas. Y'a énormément de produits bio. Je ne suis pas sûre que j'aurais pu faire mes courses aussi bien, si je les avais faites moi-même. On nous fournit aussi des produits d'hygiène (protections hygiénique, gel douche, dentifrice). C'est en plus de l'alimentaire et ça aide beaucoup. » (Femme seule, 31 ans, sans emploi, bénéficiaire depuis moins d'un an)

Partie 4 – L’impact de l’aide

Dans cette partie est abordée la question des effets de l’aide apportée, tant au plan alimentaire que dans le cadre plus large des autres services, activités et accompagnements proposés par les structures enquêtées. Elle met en exergue des effets variés qui se situent aussi bien sur le plan alimentaire que sur le plan psychique et sur la qualité de vie des ménages interrogés ; elle pointe néanmoins les limites de cet impact, notamment sur l’insécurité alimentaire des ménages les plus dépendants.

1. Les effets de l’aide alimentaire sur le quotidien des personnes bénéficiaires

Les effets de l’aide sont perçus positivement par une large majorité de ménages interrogés. L’enquête par questionnaire révèle en effet que **76 % des personnes estiment que cette aide a « changé quelque chose pour elles »**. Les entretiens qualitatifs auprès de bénéficiaires permettent de qualifier ce changement et font ressortir trois axes principaux : l’impact sur l’alimentation, les effets vis-à-vis de la santé physique et mentale et les conséquences sur le plan financier. Des limites de l’aide apparaissent cependant au sujet de la diversité et la quantité des produits distribués.

a) L’impact sur l’alimentation

Si cela peut sembler évident, il convient néanmoins de rappeler, au préalable, que l’aide alimentaire représente un apport de nourriture essentiel à certaines personnes pour pouvoir vivre. **Le recours à l’aide alimentaire est un moyen de se nourrir, de combler la faim et le manque**. Les bénéficiaires rencontrés en entretien comparent leur situation actuelle en tant que bénéficiaire de l’aide alimentaire avec la période précédant leur recours. Le contraste entre leur situation alimentaire passée et celle d’aujourd’hui fait apparaître, en creux, l’impact positif que représente l’aide sur leur capacité à s’alimenter et à mieux répondre à leurs besoins en nourriture. Le manque de nourriture est souvent souligné à l’évocation de la situation passée :

« Avant de venir ici on avait des moments où il y avait que du sucre en pierre à manger. Et ça tient pas beaucoup dans l’estomac. Donc les enfants sont bien contents maintenant [rires]. » (Femme seule avec 4 enfants, 58 ans, allocataire du RSA, logée (HLM), bénéficiaire depuis 2 ans).

« Vous savez quand vous avez quelque chose dans le frigo vous êtes contente. Ça m’est arrivé de ne rien avoir du tout. » (Femme seule, 64 ans, allocataire du RSA, logée (HLM), bénéficiaire depuis 3 ans).

Cela est à mettre en regard avec la dépendance vis-à-vis de l’aide (cf. partie III) : **l’impact est d’autant plus fort que l’aide alimentaire représente une forte proportion de l’alimentation du ménage**. Ainsi, l’aide constitue pour certains le seul moyen de s’alimenter :

« Sans cette aide là je ne mange pas du tout. Maintenant je peux faire 3 repas par jour » (Femme seule, 31 ans, sans emploi, bénéficiaire depuis moins d’un an).

« Je suis contente quand je viens, au contraire je suis pressée, je suis contente, je sais que je vais avoir à manger quand je rentre avec le colis à la maison. (...) En venant ici je me sens bien car je sais que je vais avoir à manger le soir. » (Femme, 54 ans, en couple, 5 enfants, sans emploi).

Le recours à l'aide alimentaire permet également de mieux se nourrir grâce à l'accès à une diversité de denrées. Les bénéficiaires soulignent ainsi la variété des produits proposés qui leur permet d'avoir une alimentation plus variée, voire plus équilibrée. La plupart du temps, l'aide alimentaire permet d'accéder à des produits diversifiés auxquels les personnes ne pouvaient pas accéder auparavant pour des raisons financières :

« Moi y a des choses que jamais j'achetais quand je faisais mes courses ! Moi je pensais que je devais accepter de manger des nouilles. La variété des légumes proposés [ici]... moi j'achetais patates, maïs et trois tomates. » (Homme seul, 39 ans, allocataire du RSA, logé, bénéficiaire depuis 8 ans avec une période d'interruption d'un an).

L'aide alimentaire peut aussi représenter un moyen de maintenir une alimentation de qualité qu'une baisse de ressources met en danger :

« Ces colis m'ont aidé à continuer dans ce que j'achetais déjà. Je faisais déjà attention à ce qu'on mangeait. Ça a permis de maintenir mon alimentation. » (Femme seule, 52 ans, sans emploi, 1 enfant à charge, bénéficiaire depuis moins d'un an).

b) Les effets sur la santé

Avoir une alimentation relativement complète grâce à l'aide alimentaire produit des effets positifs sur la santé comme l'augmentation de l'énergie, l'amélioration de problèmes de santé ou encore la réduction des carences alimentaires :

« Au niveau santé on le sent ! Au niveau énergie ça aide hein. (Femme seule, 64 ans, allocataire du RSA, logée (HLM), bénéficiaire depuis 3 ans).

« Au niveau de la santé, ils donnent des paniers équilibrés, j'ai un peu de tout. Avant d'arriver en France j'avais un problème gastrique. Vu mon alimentation, je n'ai plus de gaz pourtant je n'ai pas consulté de médecin. » (Homme seul, 22 ans, étudiant, bénéficiaire depuis 1 an et demi)

Par effet de ruissellement, l'impact de l'aide alimentaire sur la santé se ressent sur d'autres volets de la vie quotidienne. L'extrait d'entretien suivant témoigne par exemple de l'effet de ricochet de l'aide alimentaire : par l'amélioration de l'alimentation et donc de la santé, elle permet de créer – du moins en partie – les conditions favorables pour pouvoir s'insérer socio-professionnellement. Cet homme de 39 ans allocataire du RSA explique ainsi que l'amélioration de son alimentation et ses effets sur sa santé (réduction de carences et de manques nutritionnels, hausse de l'énergie, augmentation des possibilités de concentration...) lui ont permis de suivre une formation Pôle Emploi, chose qu'il estime qu'il n'aurait pas pu faire sans avoir eu recours à l'aide alimentaire :

« Depuis que je viens je mange mieux, avec le travail j'ai pu mettre des sous de côté et on est plus disponibles pour faire une formation ou chercher un métier. J'aurais pas pu rester huit heures par jour assis pendant la formation si j'avais pas à manger. C'est grâce aux Restos, c'est évident. Sinon j'aurais continué à manger très simple, rudimentaire sauf qu'on crée des carences, sans s'en rendre compte on a des manques que ce soit le plaisir de manger ou des manques physiques qui vont se répercuter sur d'autres domaines. » (Homme seul, 39 ans, allocataire du RSA, logé, bénéficiaire depuis 8 ans avec une période d'interruption d'un an).

Au-delà de ses conséquences physiques, **l'aide alimentaire a un impact sur la santé mentale des bénéficiaires puisqu'y avoir recours permet de se libérer, du moins en partie, de la charge mentale liée au manque de nourriture.** Chaque semaine ou tous les quinze jours, la distribution est attendue. Elle représente une soupape, une respiration et une stabilité pour les bénéficiaires dont le quotidien est fait de difficultés et d'incertitudes :

« Ça aide quoi. Pendant la semaine on se dit le vendredi ça arrive. [...] Niveau mental quand tu penses que tu as un colis le vendredi ça va mieux. » (Homme en couple avec 2 enfants, 31 ans, sans papiers, hébergé en hôtel social, bénéficiaire depuis 4 ans).

« Les colis ça ne change pas les habitudes. On retrouve dans les colis des choses qu'on achèterait déjà soi-même si on avait les moyens. Mais on est sûr de les avoir, c'est ça qui change. Ça apporte de la stabilité. On sait qu'on en aura. Avant parfois je n'avais pas de farine pour faire un gâteau avec les enfants. Alors que maintenant je sais que j'en ai. Ça apporte du soutien moral en sachant qu'on a ça tous les 15 jours. » (Femme seule, retraitée, 1 enfant à charge, bénéficiaire depuis 3 ans).

« Depuis l'aide alimentaire, je ne pense plus trop à comment m'acheter à manger, ça m'a beaucoup aidé » (Homme seul, 22 ans, étudiant, bénéficiaire depuis 1 an et demi).

c) Chez les bénéficiaires-bénévoles, un impact psychologique différent

L'impact psychologique de l'aide alimentaire s'observe d'une autre manière chez les bénéficiaires-bénévoles pour qui offrir de son temps et « donner en retour » semble presque aussi important que recevoir. Pour ces bénéficiaires, l'engagement bénévole dans la structure est une manière de « ne pas prendre gratuitement » l'aide alimentaire, il s'agit en quelque sorte d'un moyen de la payer, comme l'explique cet enquêté :

« Sur le plan de la santé mentale c'est beaucoup mieux aussi. Parce que sans travail, sans activité... [...] Moi ça me fait du bien d'avoir ce lien social là, d'offrir du temps et de l'écoute à des gens. » « Je me disais que c'était inconcevable de refuser [d'être bénévole] : j'avais 30 ans, en bonne santé, je pouvais le faire. Tout ce qu'on peut faire, il faut le faire ! Comme je travaille pas voilà. On a aussi l'impression de pas prendre gratuitement. C'est pas beaucoup hein, c'est 15h maximum par semaine. Par rapport à ce qu'on touche le RSA... moralement ça se tient mieux. » (Homme seul, 39 ans, allocataire du RSA, logé, bénéficiaire depuis 8 ans avec une période d'interruption d'un an).

Ainsi, être bénévole est, d'une certaine manière, un moyen de mieux accepter d'être bénéficiaire et de contrebalancer le sentiment d'illégitimité, de honte ou de gêne à recevoir de l'aide (cf. partie II-2 sur l'accessibilité de l'aide et les freins au recours). De plus, l'engagement associatif de certains est sous-tendu par une morale de travail et de l'activité¹⁴ : s'investir en tant que bénévole c'est aussi affirmer une capacité de travail¹⁵ – l'engagement bénévole est même désigné par certains comme un

¹⁴ Siblot, Yasmine et Misset, Séverine (2019) « "Donner de son temps" pour ne pas être des "assistés" », *Sociologie*, n°1, vol. 10, pp. 73-89. Dans cette étude, Yasmine Siblot et Séverine Misset montrent que les pratiques associatives des classes populaires stables sont sous-tendues par une morale de travail et de l'activité qui s'accompagne d'une logique de distinction vis-à-vis des fractions instables des classes populaires (les « assistés »), perçues comme inférieures mais proches dans l'espace social. Elles démontrent l'existence d'une « conscience sociale triangulaire » (Collovald et Schwartz, 2006) chez ces classes populaires : un troisième acteur émerge dans le clivage entre « eux » (les élites) et « nous » (les classes populaires stables), il s'agit du « ils » désignant les fractions les plus pauvres des classes populaires (les « assistés ») et dont les classes populaires stables cherchent à se distinguer. Dans notre enquête de terrain auprès des bénéficiaires de l'aide alimentaire, on retrouve bien l'affirmation d'une morale de travail et de l'activité chez les bénévoles-bénéficiaires. En revanche les formes de distinction de ces derniers par rapport aux simples bénéficiaires sont plus discrètes : il n'apparaît par exemple aucun discours de dévalorisation des simples bénéficiaires, contrairement à l'enquête de Siblot et Misset où les bénévoles formulent de fortes critiques de l'assistantat, dans une manœuvre de « retournement du discrédit » (Duvoux, 2009). Cela peut s'expliquer principalement par le fait que les bénévoles-bénéficiaires sont eux-mêmes bénéficiaires et ont donc, comme le formule un enquêté, « un pied dans chaque ».

¹⁵ L'engagement bénévole de bénéficiaires peut aussi passer aussi par un réinvestissement de compétences de travail acquises par le passé. Une bénéficiaire-bénévole, autrefois vendeuse de prêt-à-porter avant de perdre

travail (« *j'ai pas de papiers mais je fais mon travail* ») – permettant, en quelque sorte, de légitimer son recours à l'alimentaire. Le témoignage de ce bénéficiaire-bénévole de 31 ans sans-papier illustre le recours à cette morale du travail avec la volonté de se démarquer de toute forme d'oisiveté :

« Quand je viens donner un coup de main, c'est parce que je suis pas feignant. Dès que le matin se lève, madame va travailler, les enfants vont à l'école, et moi sortir le matin permet de canaliser ma vie, de faire quelque chose. Moi ça m'a beaucoup aidé. Je n'ai pas de papiers mais je fais mon travail. Je viens tous les jours. Maintenant dès que je pose mes enfants je viens. Je suis responsable de l'alimentaire et j'ai toutes les clés. Donc si y a activité je suis libre, je viens. Même si c'est 2h ou 3h. Pour ne pas trainer, marcher de gauche à droite, faire des bêtises... moi mon avantage, c'est être toujours prêt, j'ai déjà un rythme donc pour trouver du travail ça sera plus facile. » (Homme en couple avec 2 enfants, 31 ans, sans papiers, hébergé en hôtel social, bénéficiaire depuis 4 ans).

D'autre part, la morale de travail affirmée par certains bénévoles témoigne d'un effort de distinction vis-à-vis des bénéficiaires non bénévoles. Cette distinction ne se retrouve ici pas dans la même mesure que celle étudiée par Siblot et Misset. Dans leur enquête, elles expliquent que les pratiques associatives des classes populaires stables – chez qui on retrouve cette morale de l'activité – s'accompagnent d'une mise à distance des « assistés », avec une volonté de rétablir la frontière parfois ténue entre elles et les catégories sociales inférieures. Ici, les bénévoles sont également bénéficiaires, ils sont donc eux-mêmes des « assistés », ce qui explique pourquoi on ne retrouve pas de façon aussi forte cette logique de distanciation. Elle s'exprime néanmoins d'une autre manière : le bénéficiaire-bénévole cité plus haut retire de son engagement un prestige social qui lui permet de se distinguer des autres bénéficiaires. Il souligne ainsi son rôle et son statut dans l'association (« *en tant que responsable* »), il décrit les bénéficiaires qu'il aide à l'hôtel social où il vit comme l'attendant (« *à la fenêtre de l'hôtel* »), et il s'attribue, par le discours de ces personnes, le nom de « *Secours populaire* » :

« Et au niveau social aussi, en tant que responsable on a des choses qui restent on ne peut pas les garder. Nous sommes à l'hôtel donc je fais porte à porte pour dire si ça vous intéresse. Je redistribue aussi, c'est ça le social. Ou alors comme y a la cuisine commune je dépose au coin de la cuisine pour que les gens se servent. Si tu ne manges pas un truc tu ne jettes pas. Et ça aide. Et ça sauve aussi des vies. Quand je viens ils sont à la fenêtre de l'hôtel... ils ont l'habitude, ils m'appellent « le Secours populaire ». (Homme en couple avec 2 enfants, 31 ans, sans papiers, hébergé en hôtel social, bénéficiaire depuis 4 ans).

Au-delà, de ce prestige social, l'investissement en tant que bénévole permet aussi de retrouver de la « reconnaissance », l'une des deux dimensions constitutives des liens sociaux selon la théorie de l'attachement social¹⁶. Les personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire, parce qu'elles sont dans des situations souvent très précaires, ont souvent perdu cette reconnaissance, c'est-à-dire le fait de pouvoir « compter pour » autrui, qui permet à la personne de **se sentir utile, d'avoir une valeur sociale et de s'assurer de sa place dans la société.**

son emploi, met ainsi ses compétences en pliage et tri de vêtements au vestiaire de la structure d'aide alimentaire dont elle est bénéficiaire.

¹⁶ Paugam, Serge (2016). « La perception de la pauvreté sous l'angle de la théorie de l'attachement. Naturalisation, culpabilisation et victimisation », *Communications*, vol. 98, no. 1, pp. 125-146. L'attachement social désigne l'entrecroisement des différents types de liens – lien de filiation, lien de participation élective, lien de participation organique et lien de citoyenneté, selon la typologie des liens sociaux établie par Serge Paugam – en chaque individu au cours du processus de socialisation. Selon la théorie de l'attachement social, les liens sociaux recouvrent deux dimensions : d'une part la protection, le fait de pouvoir « compter sur » quelqu'un ; et d'autre part la reconnaissance, c'est-à-dire le fait de « compter pour » autrui.

Éclairage documentaire - L'impact de la participation des bénéficiaires aux activités des structures et « l'effet levier » du bénévolat des personnes aidées

Une étude portant sur l'utilité sociale de l'aide alimentaire, réalisée en 2018 par le Secours Populaire Français¹⁷, met en exergue l'effet levier positif de l'engagement des personnes accueillies dans les comités et antennes du mouvement. L'étude distingue schématiquement plusieurs profils types de bénéficiaires de l'aide qui sont également bénévoles : les personnes ayant subi une forme de déclassement consécutif à une rupture dans leur parcours de vie, et pour lesquels le statut de bénéficiaire-bénévole permet de se sentir utile, de garder un lien avec le monde extérieur ; les personnes en parcours migratoire pour lesquels l'investissement dans les activités de la structure permet de trouver une occupation et d'avoir un statut a minima ; et enfin les personnes isolées au plan relationnel et qui y trouvent un moyen de rompre la solitude et de retrouver une forme de sociabilité.

L'étude montre que l'implication bénévole des personnes aidées permet à ces dernières de reprendre confiance en leurs capacités, de se sentir utiles et valorisées. Elle favorise aussi le maintien ou l'acquisition de compétences nouvelles : des compétences relationnelles (savoir se présenter, écouter, recueillir des informations...), l'acculturation au fonctionnement d'une organisation complexe, l'apprentissage de la gestion du temps, etc., qui participent à leur insertion sociale voire professionnelle. S'agissant des publics allophones, l'étude souligne que l'apprentissage de la langue et la compréhension des « codes culturels » français ont également un impact sur leur intégration et facilitent leurs démarches. Pour ces derniers, l'engagement bénévole peut en outre avoir un impact positif sur leurs démarches de régularisation. En ce sens, l'étude relève que « *la mise en mouvement des personnes aidées en bénévoles constitue un levier majeur d'accompagnement des publics* ». Elle précise également que les effets, au-delà des personnes concernées, portent également sur les organisations elles-mêmes et sur la qualité de l'accueil proposé, en favorisant une plus grande proximité avec les publics aidés, en rompant avec l'asymétrie classique bénévoles / bénéficiaires et en faisant évoluer le regard porté sur la pauvreté et les publics précaires.

Selon l'étude du Secours Populaire, l'implication bénévole des personnes accueillies n'est cependant pas aisée à mettre en œuvre et peut se confronter à plusieurs difficultés : la conciliation parfois complexe entre les besoins de l'association en matière de bénévolat (tâches, effectifs, horaires..) et les capacités et profils des personnes aidées, les tensions ou conflits éventuels qui peuvent résulter de pratiques discutables ou de « dérives » ou encore le fonctionnement harmonieux d'un collectif composé de bénévoles aidés et non aidés. L'étude conclut sur la nécessité d'appuyer et d'outiller les responsables de site dans la mise en œuvre du bénévolat des personnes aidées, afin d'étayer leurs pratiques.

d) Les effets sur le plan financier

¹⁷ BOISSEUIL C, BRUNET F, VANLEMMENS T, *Étude de l'utilité sociale de l'aide alimentaire comme porte d'entrée vers un accompagnement généraliste*, Rapport final d'évaluation externe de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la DGCS et le Secours Populaire Français, FORs-Recherche sociale, janvier 2019.

L'aide alimentaire produit des effets du point de vue du budget des ménages bénéficiaires. En effet, outre le fait de pouvoir avoir des produits qu'il n'aurait pas été possible de s'acheter autrement en raison de leur cherté, le recours à l'aide permet d'affecter moins d'argent aux dépenses de denrées alimentaires. Les bénéficiaires comparent d'ailleurs souvent l'aide qu'ils obtiennent dans la structure avec le prix que cela leur coûterait dans un supermarché :

« C'est pas une petite somme les économies qu'on arrive à faire. La Croix Rouge me demande une participation de 11 euros chaque mois. Je viens une fois par mois. Si je vais à Intermarché, si je fais le même Caddie que ce que j'ai ici, j'en ai pour 100-120 euros. » (Homme seul, 76 ans, retraité, bénéficiaire depuis 3 ans)

« Quand je faisais mes courses, avant d'être dans cette situation, dans le mois j'étais en moyenne, sans excès, à 300 euros pour un adulte et un enfant. Avant de venir ici c'était déjà réduit à 150 euros. Maintenant, je complète en fonction de ce qu'il me manque, les dernières courses c'était une cinquantaine d'euros, je n'avais quasiment rien, j'ai pris l'essentiel : pain de mie, blanc de dinde. » (Femme seule, 52 ans, sans emploi, 1 enfant à charge, bénéficiaire depuis moins d'un an)

« Avant [...] je mettais max 150-200€ par mois dans mes courses... peut-être même pas. J'avais des aides, et avec la famille pas loin. J'allais à Netto, j'avais un plein de course à 50€. J'avais l'impression de bien manger. Mais maintenant ici, si je payais tout ce que j'ai, j'en aurais pour 300€. Avant je prenais vraiment le minimum, je pouvais manger patates-nouilles tous les jours. » (Homme seul, 39 ans, allocataire du RSA, logé, bénéficiaire depuis 8 ans avec une période d'interruption d'un an).

De plus, les économies réalisées grâce à l'aide alimentaire permet d'affecter de l'argent sur d'autres postes de dépenses. Le paiement du loyer, des factures d'eau et d'électricité ou encore les charges diverses comme l'essence sont les postes de dépense les plus cités :

« Mon frigo est plein, mon congélateur aussi ! [rires] Et ça me permet de payer mes factures plus facilement car ce que j'aurais mis dans un supermarché je le mets dans mes factures. » (Femme seule avec 4 enfants, 58 ans, allocataire du RSA, logée (HLM), bénéficiaire depuis 2 ans).

« Au départ j'avais pas de revenus donc ça nous permet qu'on a quand même un colis qui vient tous les vendredis. Et ça change côté économie, quoi. Même si c'est 5 ou 10 € qu'on peut gagner, c'est bien. » (Homme en couple avec 2 enfants, 31 ans, sans papiers, hébergé en hôtel social, bénéficiaire depuis 4 ans).

« Je fais des économies grâce aux structures d'aide alimentaire, comme je fais des études à Saint Benoit, il y a l'essence à payer et les autres charges. » (Femme seule, enceinte, 30 ans, étudiante avec minima sociaux, bénéficiaire depuis 1 mois)

« Le fait de venir ici, cela fait qu'il y a des trucs que je n'achète pas, par exemple le lait, cela me fait la semaine. Les pâtes et le riz non plus, cela me fait la semaine aussi. Je peux faire des économies pour mon loyer qui est cher, c'est ça le problème. Non je ne me prive pas, des fois quand j'ai pas, j'appelle ma fille et elle m'aide donc ça va. Pour la fin du mois. » (Femme seule, 53 ans, 3 enfants à charge, allocataire RSA, bénéficiaire depuis 21 ans)

L'aide alimentaire représente donc une « respiration » essentielle dans un budget très serré. L'argent économisé peut ainsi être affecté aux dépenses de la vie courante et il permet aussi aux bénéficiaires de pouvoir « acheter autre chose » que de la nourriture :

« En venant ici j'améliore mon alimentation, en venant ici je fais des économies qui me permettent d'acheter autre chose. » (Femme seule, 30 ans, un enfant, RSA et emplois ponctuels, bénéficiaire depuis 3 mois)

« Ça m'a permis d'acheter un petit maquillage un petit vernis, pas cher bien sûr hein. Mais je me sens mieux ! » (Femme seule, 64 ans, allocataire du RSA, logée (HLM), bénéficiaire depuis 3 ans).

e) Les limites de l'aide

Malgré les effets globalement positifs de l'aide alimentaire sur la vie quotidienne des bénéficiaires, certaines limites sont à souligner concernant la diversité et la quantité des produits. **Les bénéficiaires font ressortir une certaine monotonie alimentaire en raison d'un manque de diversité des produits.** Avoir une alimentation équilibrée est alors difficilement réalisable, avec des effets pouvant se ressentir sur la santé :

« Par exemple des fois, je fais le bilan, il me reste des sardines, du riz, de la purée. Mais les sardines, je vais en manger de temps en temps, mais bon, ce n'est pas tous les jours... Je sens qu'en mangeant de la sardine et du riz pendant deux- trois jours, je n'ai pas les apports dont j'ai besoin. Je ne vais pas paraître exigeante, je ne veux pas, mais mon corps ressent les besoins. » (Femme seule, enceinte, 30 ans, étudiante avec minima sociaux, bénéficiaire depuis 1 mois)

« C'est pas toujours facile d'avoir une alimentation équilibrée. On mange parce qu'il faut manger et pour éviter d'avoir faim mais c'est vrai que c'est un peu tout le temps pareil. Y a certains aliments qu'on n'a jamais ici et d'autres des aliments qu'il y a toujours les mêmes trucs. » (Homme seul, 35 ans, allocataire du RSA, logé depuis 1 mois (HLM) sortant de la rue/squat, bénéficiaire depuis 5 ans).

Des mécanismes de rationnement sont également observés chez certains bénéficiaires ne recevant pas suffisamment de denrées. Sauter des repas et répartir la nourriture en plusieurs contenants pour que cela dure plus longtemps sont des pratiques malheureusement courantes chez plusieurs bénéficiaires :

« La quantité, on fait en sorte aussi de se serrer un peu la ceinture à la maison pour finir la semaine. On ne peut pas faire des plats tous les jours. Parfois on fait des choses faites maison, avec un peu de farine et de l'huile. Au bout de maximum 4 jours, on sait qu'on n'aura plus rien. On ne fait pas 3 repas par jour. On fait le midi et le goûter et c'est tout. Le soir c'est des fruits, sinon des légumes sautés. » (Homme en couple, 31 ans, sans emploi, 2 enfants, bénéficiaire depuis moins d'un an)

« Avant que je sois en famille d'accueil, j'ai été à droite et à gauche pendant 2 ou 3 mois après avoir quitté le centre pour demandeurs d'asile. Pendant cette période, le colis seul ce n'était pas suffisant. J'ai appris qu'il vaut mieux manger un petit peu à chaque repas plutôt que de sauter un repas. Ça ne me dérangeait pas de prendre une boîte de haricot et de la partager en 6 petites boîtes pour la garder sur plusieurs jours. » (Femme seule, 25 ans, sans papiers, bénéficiaire depuis 3 ans)

Ces mécanismes de privation alimentaire sont particulièrement perceptibles pour **les familles avec enfants**, qui sont aussi les ménages plus fréquemment insatisfaits de la fréquence de l'aide (cf. Partie 3). L'enquête quantitative apporte ainsi des éléments tangibles sur les restrictions alimentaires que s'imposent parfois les parents ou qu'ils sont contraints d'imposer à leurs enfants. Si ces restrictions sont plus fréquemment « qualitatives » et portent sur le type de denrées consommées (41%), **plus d'1/4 des foyers répondants évoquent des restrictions quantitatives pour leurs enfants.** La privation de nourriture des parents au bénéfice des enfants concerne par ailleurs près d'un bénéficiaire avec enfants sur trois.

Si vous avez des enfants à charge, vous est-il déjà arrivé de ...?

	Effectifs	Fréquence
Ne pas pouvoir leur donner les aliments qu'ils aimeraient manger 	108	41 %
Vous priver afin qu'ils puissent manger à leur faim 	85	32 %
Ne pas pouvoir leur donner à manger en quantité suffisante 	76	29 %
Aucune de ces situations 	71	27 %
Je ne souhaite pas répondre 	9	3 %

Je ne sais pas ou je ne comprends pas la question

Total/ répondants	262	133 %
-------------------	-----	-------

Interrogés : 501 / Répondants : 262 / Réponses : 349

Les témoignages recueillis lors de l'enquête qualitative viennent, en contrepoint, illustrer ce type de situations. La logique courante qui consiste, pour les parents, à « faire passer les enfants en premier » aboutit chez eux à des privations alimentaires parfois importantes :

« Pour moi ça va mais... mais on est nombreux parce qu'on est 6. Y a pas beaucoup... Si moi y a pas...je mange pas. Je donne aux enfants toujours en premier. [elle s'interrompt, émotion]. Ça arrive souvent je donne aux enfants car l'argent ça suffit pas. La fin de mois c'est très dur. » (Femme en couple avec 3 enfants, 36 ans, logée (HLM), sans emploi, bénéficiaire depuis 3 ans).

« Oui, ça m'arrive beaucoup de me restreindre pour donner à ma fille, je préfère qu'elle ait, elle, et moi ça vient après. » (Femme seule, 30 ans, un enfant, RSA et emplois ponctuels, bénéficiaire depuis 3 mois)

« Je privilégie l'alimentaire, surtout avec un adolescent en pleine croissance. C'est pour lui en priorité. C'est lui qui doit manger en priorité. Jusque-là on a toujours pu manger à notre faim. Il y a énormément de gens qui ne peuvent pas. Mais parfois je reste la journée sans manger, je bois du café ; mais bon, après c'est une habitude. On est dans la réflexion, on ne pense pas à la nourriture. En général, je ne fais pas 3 repas par jour. Le matin du café et des cornflakes, mais si y'en a pas assez je laisse pour mon fils, je laisse passer la journée, et je prépare à manger pour le soir. C'est rare que je déjeune. [...] Quand il rentre après l'école, au niveau de la variété des gâteaux pour le goûter, on a juste 2 paquets pour la semaine. Quand il commence à manger tout le paquet et qu'il vous dit « j'ai faim maman », vous le laissez manger. » (Femme seule, 52 ans, sans emploi, 1 enfant à charge, bénéficiaire depuis moins d'un an)

Éclairage documentaire – L'insécurité alimentaire des ménages en situation de précarité et ses conséquences sur la santé

Selon la définition donnée par le Conseil National de l'Alimentation, l'insécurité alimentaire caractérise « les personnes qui n'ont pas accès à une alimentation sûre et nutritive, en quantité suffisante, qui satisfasse leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine. » Elle dépasse donc la simple notion de privation et inclut une dimension qualitative.

A notre connaissance, peu d'études nationales permettent de quantifier le niveau d'insécurité alimentaire des bénéficiaires de l'aide alimentaire, en dehors de l'enquête Abena de 2011-2012¹⁸ qui établit que 39,5% des usagers interrogés déclaraient moins de trois prises alimentaires la veille de l'enquête. En 2014, une étude réalisée par l'Observatoire Régional de Santé de Poitou-Charentes¹⁹ a porté sur les comportements alimentaires de 416 ménages bénéficiaires de l'aide alimentaire. Parmi les interrogés, 20% font état de privations alimentaires quantitatives, « souvent » (6%) ou « parfois » (14%), et 63% font état de restrictions qualitatives et expriment ne pas pouvoir manger tous les aliments qu'ils souhaiteraient (63%). Par ailleurs, 49% des répondants déclarent prendre 3 repas par jours, un tiers prend deux repas et 13% un seul.

S'agissant des comportements alimentaires des publics en précarité, plusieurs travaux de recherche scientifique décrivent les pratiques alimentaires des ménages pauvres et rendent compte de leurs

¹⁸ Op.Cit.

¹⁹ BOUNAUD V., GIRAUD J., ROBIN S., TEXIER N., *Les comportements alimentaires des familles bénéficiaires de l'aide alimentaire, Étude CAFALIM en Poitou Charentes*, Observatoire Régional de Santé Poitou-Charentes, septembre 2014.

difficultés à respecter les normes nutritionnelles en vigueur²⁰. Ils expliquent ainsi la moindre consommation de fruits et légumes et la consommation plus importante de produits gras et sucrés par une forme de rationalité visant à « optimiser le rendement calorique » des aliments achetés. Selon les chercheurs, « *le renforcement de la contrainte de coût induit une diminution de la quantité de fruits et légumes, viandes et poissons dans les paniers et une augmentation de produits céréaliers raffinés, ce qui induit une très forte dégradation de la qualité nutritionnelle : diminution des teneurs de quasiment tous les nutriments protecteurs et très forte augmentation de la densité énergétique.*²¹ »

Ces pratiques alimentaires contraintes ne sont pas sans effets sur la santé des personnes concernées : selon l'étude Abena 2011-2012, « *l'état de santé des usagers de l'aide alimentaire demeure préoccupant, avec des prévalences de pathologies liées à la nutrition particulièrement élevées (obésité, hypertension artérielle, diabète, certains déficits vitaminiques)* ». Ainsi, la prévalence de l'obésité chez les usagers de l'aide alimentaire est de 28,8% en 2012, et a significativement augmenté depuis 2004-2005, de même que la prévalence de l'hypertension artérielle (48% chez les hommes et 39,3% chez les femmes). En contrepoint des travaux précédemment cités, l'étude Abena mentionne également « *l'écart important entre les consommations de certains groupes d'aliments et les recommandations nutritionnelles, en particulier pour les fruits et légumes et les produits laitiers.* » Seuls 6,5% des usagers interrogés lors de l'enquête déclaraient consommer des fruits et légumes 5 fois par jour ou plus, cette proportion étant toutefois en légère augmentation depuis l'enquête Abena de 2004-2005.

2. L'impact lié à ce qui existe autour de l'aide alimentaire

Outre ses effets sur l'alimentation, la santé et le budget des ménages bénéficiaires, le recours à l'aide alimentaire a un impact plus large sur leur vie quotidienne grâce à tout ce qui existe autour de l'aide alimentaire. En fréquentant la structure d'aide alimentaire, il y a tout un « à-côté » de l'aide alimentaire dont les ménages peuvent bénéficier. L'enquête fait apparaître trois points impactant la situation des ménages au-delà de l'alimentation : les autres types d'aide en dehors de l'alimentaire, l'accompagnement par la structure ou par une autre structure, et le lien social.

a) Les autres types d'aides

Dans les structures enquêtées, une majorité de bénéficiaires indique recevoir une aide autre qu'alimentaire. Cette aide est constituée en premier lieu de produits d'hygiène : plus d'un bénéficiaire sur deux déclare en effet recevoir des produits d'hygiène par la structure qu'il fréquente pour l'aide alimentaire. Les vêtements, les articles pour bébé, le linge de maison, le matériel de cuisine et les fournitures scolaires et de papeterie sont en revanche moins fréquemment mentionnés par les enquêtés.

²⁰ DARMON N., BRIEND A., « Équilibre nutritionnel et précarité économique », in *Apports nutritionnels conseillés pour la population française* (Dir.) MARTIN A., Lavoisier, Paris.

²¹ Expertise collective, *Inégalités sociales de santé en lien avec l'alimentation et l'activité physique*, INSERM, février 2014.

Type d'aide alimentaire ou matérielle reçue dans la structure enquêtée

		Effectifs	Fréquence
Paniers de produits alimentaires		492	98 %
Produits d'hygiène		269	54 %
Vêtements		101	20 %
Articles pour bébé		35	7 %
Linge de maison		33	7 %
Matériel de cuisine		26	5 %
Repas		24	5 %
Fournitures scolaires ou autre papeterie		22	4 %
Autres produits		7	1 %
Non réponse		4	
Cartables		4	1 %
Équipement de sport		2	
Sacs de couchage		1	
Total/ interrogés		501	203 %

Interrogés : 501 / Répondants : 497 / Réponses : 1016

Ces aides matérielles qui s'ajoutent à l'aide alimentaire participent à l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires :

« J'ai pu m'habiller mieux ici depuis que je suis ici. Je me suis fait jalouser hein. Parce que moi je suis coquette. Des copines qui me disait "dis donc !" » (Femme seule, 64 ans, allocataire du RSA, logée (HLM), bénéficiaire depuis 3 ans).

« Ce matin je viens pour le vestiaire. Je viens acheter pour acheter les vêtements pour les enfants. Quand ils sont grandis alors je redonne les vêtements ici et j'en reprends des nouveaux. » (Femme en couple avec 3 enfants, 36 ans, logée (HLM), sans emploi, bénéficiaire depuis 3 ans).

« Des fois venir pour les habits [elle montre le pantalon taille enfant qu'elle a choisi] j'achète pas au marché car au marché 5€ et ici 1€. Pour les enfants, pour mon mari et pour les enfants. Le verre, les assiettes, fourchettes beaucoup j'achète ici. Les besoins de la maison comme ça, trouver. Les draps, les meubles des fois. » (Femme en couple avec 2 enfants, sans emploi, son mari touche l'AAH, bénéficiaire depuis 3 ans).

b) L'accompagnement par la structure : un soutien psychologique et une orientation vers d'autres structures mais peu de conseils sur l'alimentation

40 % des personnes interrogées affirment avoir reçu des conseils ou un soutien autre que sur l'alimentation au sein de la structure enquêtée. C'est parmi les publics les plus « anciens » de l'aide alimentaire que la proportion de personnes affirmant avoir reçu un soutien autre est la plus faible : 28% des personnes dont le recours est antérieur à 2017, contre 44 % des publics recourant à l'aide alimentaire depuis 2020.

Si vous avez reçu un conseil ou un soutien de la part de cette organisation, de quel type de soutien s'agit-il ?

		Effectifs	Fréquence
Soutien psychologique		78	39 %
Orientation vers d'autres organisations		69	35 %

Conseils sur la préparation des aliments et une alimentation saine		38	19 %
Conseils en matière de santé		38	19 %
Conseils en matière d'insertion ou accès à l'emploi		35	18 %
Conseils en matière de gestion du budget		29	15 %
Conseils en matière de logement		21	11 %
Autre		14	7 %
Je ne souhaite pas répondre		7	4 %
Je ne sais pas ou je ne comprends pas la question		2	1 %
Total/ répondants		199	166 %

Interrogés : 501 / Répondants : 199 / Réponses : 331

Jugée « très utile » (59%) ou « plutôt utile » (28%) par les personnes concernées, **cette aide consiste le plus fréquemment en un soutien psychologique ou une orientation vers d'autres organisations.** Les associations peuvent orienter les bénéficiaires dans le besoin vers d'autres structures d'aide alimentaire ou bien vers les services sociaux de droit commun, comme en témoigne cette bénéficiaire :

« Pour le moment j'ai le récépissé de demande d'asile. Non je ne suis pas accompagnée par quelqu'un [un travailleur social]. En fait j'ai trouvé une assistante sociale à Perrache, je vais la voir le 14 décembre à 15h. Ce sont les bénévoles ici qui m'ont dit d'aller voir cette dame. » (Femme seule, 22 ans, sans emploi, bénéficiaire depuis 3 mois, sans papiers)

Certaines structures réalisent un entretien en début de parcours afin de comprendre la situation des nouveaux arrivants et d'évaluer ses éventuels besoins en termes d'accompagnement. Des structures possèdent parfois en leur sein des dispositifs qu'ils proposent à leurs bénéficiaires : un service de coiffure, du conseil juridique avec un avocat, un service de micro-crédits, un relais santé... Certaines activités proposées au sein de la structure permettent de favoriser l'insertion des personnes, c'est par exemple le cas des cours de français pour les personnes étrangères :

« J'ai commencé les cours de français ici au SPF avec une professeure de collège. Et maintenant je vais à plusieurs cours de français. J'ai un professeur qui m'aide 2 fois par semaine pour passer mon niveau B2 en cours de français et j'ai des personnes qui m'aident pour écrire une lettre, pour discuter. » (Femme seule, 25 ans, sans papiers, bénéficiaire depuis 3 ans)

« Même y a des bénévoles pour trier les dossiers pour l'AME, pour la santé il y a un bureau. [...] Pour lire et tout y en a ici. Pour apprendre le français. Moi déjà j'ai fait deux fois par semaine. J'ai inscrit cette année pour lire. Avant je parlais pas du tout. » (Femme en couple avec 3 enfants, 40 ans, sans papiers, hébergée en hôtel social, bénéficiaire depuis 3 ans).

Les possibilités d'accompagnement restent cependant parfois méconnues par les bénéficiaires (« Ici je ne viens pas pour d'autres choses... éventuellement des titres de transports ? Ici vous n'initiez pas à l'informatique par hasard ? » - Homme seul, 52 ans, sans emploi, bénéficiaire depuis 3 ans, Lyon). De plus, **exprimer ses besoins peut être une tâche complexe à réaliser pour certains.** Cette bénéficiaire fait par exemple part de sa gêne à demander quelque chose comme le montre l'utilisation des expressions « on va pas oser demander » ou « quémander » :

« Moi si on peut me trouver... je veux surtout aller à l'école, si on peut me trouver ça. Depuis on est venus on nous a pas proposé l'école, donc nous on va pas oser demander. Si on te donne pas l'occasion de parler... Aujourd'hui on m'a donné l'occasion donc je te dis ce que j'ai dans mon cœur. Sans les études je ne peux rien faire. Dans la vie, si tu connais un peu la base... Pour travailler, pour faire quelque chose. Tu n'as pas

besoin de quémander tout le temps. » (Femme en couple avec 2 enfants, 27 ans, sans papiers, hébergée en hôtel social, bénéficiaire depuis 1 an)

Paradoxalement, **les conseils sur l'alimentation ou la nourriture sont peu nombreux**. En effet, seulement 38 bénéficiaires de l'enquête quantitative déclarent avoir déjà reçu des conseils sur la préparation des aliments ou une alimentation saine (19 % sur 199 répondants à cette question). Des évolutions devraient pouvoir être observées dans les prochains mois ou années car plusieurs structures ont fait part de leur volonté de mettre en œuvre plusieurs projets autour de l'alimentation comme la création d'ateliers cuisine partagés entre bénévoles et bénéficiaires ou la création de fiches recettes²².

Éclairage documentaire – La complexité de l'accompagnement des ménages accueillis au sein des structures d'aide alimentaire

Le baromètre CSA – FFBA 2018 quantifie les besoins d'accompagnement des publics aidés. Bien que 67% des répondants à l'enquête soient accompagnés par un travailleur social, 71% font état d'un « important besoin d'accompagnement », notamment les publics hébergés, de nationalité étrangère, sans ressources et sans emploi.

Une étude réalisée par la Direction Générale de la Cohésion Sociale en 2016²³ apporte des éclairages qualitatifs sur la question de l'accompagnement des publics aidés au sein des structures d'aide alimentaire. Cette fonction d'accompagnement se décline à différents niveaux : en premier lieu, par une fonction d'accueil, d'écoute et d'orientation des ménages censée favoriser le raccrochage à l'action sociale de droit commun ou la résolution de difficultés spécifiques, d'autre part, dans une offre d'activités multithématiques portée en propre par chaque association. L'étude met en exergue la capacité différenciée des structures à porter ce type d'accompagnement, compte tenu de leurs moyens humains parfois limités et du caractère chronophage de l'ensemble des tâches logistiques et administratives liées à la distribution alimentaire (approvisionnements, tri des denrées...). Dans certaines associations, ces contraintes logistiques sont amplifiées par le nombre croissant de personnes reçues, qui amoindrit d'autant le temps que les bénévoles sont susceptibles d'accorder à chacune d'entre elles. Lorsque les flux de publics sont importants, l'accueil s'effectue par ailleurs dans des conditions parfois difficiles où peuvent émerger des tensions peu propices au dialogue entre bénévoles et bénéficiaires.

L'étude de la DGCS souligne également la difficulté à « *faire émerger une demande d'accompagnement* » chez les publics aidés. Cette difficulté est en partie liée au positionnement complexe des bénévoles dans la relation d'aide qui s'établit autour de la fourniture d'aliments, qui rend difficile l'expression des besoins et leur traduction en demande d'accompagnement : « *ce positionnement semble souvent traversé de paradoxes et d'ambiguïtés : la volonté de nouer des liens, préalable à la relation d'aide, s'oppose ainsi au souhait de maintenir une distance, laquelle est rendue nécessaire à la fois par la difficulté à établir des limites et à ne pas se laisser « happer » dans la relation, et par la volonté de maintenir une égalité de traitement entre bénéficiaires.* » L'étude relève également un faible niveau d'attente des ménages vis-à-vis de l'accompagnement, qui s'explique par les parcours et profils de ces derniers : un large nombre d'entre eux sont déjà accompagnés par les

²² A noter également que les ateliers cuisine qui avaient pu être mis en place par certaines structures ont pris fin en raison de la crise sanitaire, au même titre que les autres actions collectives, ce qui peut influencer les retours des ménages concernant cette dimension.

²³ ALBERGHINI A, BRUNET F, LEHRMANN J, *Étude portant sur les modalités de distribution de l'aide alimentaire et d'accompagnement des publics développée dans ce cadre*, Direction Générale de la Cohésion Sociale, FORS – Recherche sociale, 2016.

services sociaux de secteur et estiment être suffisamment entourés ; d'autres n'identifient pas l'association comme un interlocuteur suffisamment spécialisé et pertinent pour répondre à leurs besoins spécifiques (logement, emploi...); d'autres, enfin, se sont éloignés de tout type d'accompagnement et se montrent résignés ou pessimistes par rapport aux possibilités d'évolution de leur situation.

Compte tenu de l'ensemble de ces facteurs, l'étude conclut sur l'importance ne pas évaluer l'accompagnement proposé par les structures d'aide alimentaire à l'aune des référentiels du travail social institutionnel, mais souligne l'enjeu de valoriser et soutenir davantage les « formes d'accompagnement » effectives que proposent ces structures et qui reposent sur divers leviers : la possibilité d'être accueilli et écouté « en confiance » dans un cadre libre et ouvert, la sociabilité retrouvée et les liens créés, le partage de ressources et de connaissances « entre pairs », l'accès à une gamme d'activités et de services (loisirs, bien être...) dont les ménages sont privés au regard de leurs ressources, la mise en œuvre d'une réflexion autour de l'alimentation, etc.

c) L'accompagnement par d'autres structures : principalement des accompagnements sociaux multithématiques

Seulement **29% des personnes interrogées ont déclaré être aidées par une autre organisation** que la structure dans laquelle se déroulait l'enquête. Parmi elles, un peu plus de la moitié ont indiqué que cette aide prenait la forme d'une aide alimentaire et d'une aide aux démarches administratives ou un accompagnement social.

Quel type d'aide recevez-vous d'autres organisations ?

		Effectifs	Fréquence
Paniers de produits alimentaires		80	54 %
Accompagnement social, aide administrative		78	53 %
Produits d'hygiène		30	20 %
Vêtements		20	14 %
Repas		8	5 %
Autres produits		8	5 %
Articles pour bébé		6	4 %
Fournitures scolaires ou autre papeterie		4	3 %
Matériel de cuisine		4	3 %
Linge de maison		4	3 %
Équipement de sport		3	2 %
Total/ répondants		148	166 %

Interrogés : 501 / Répondants : 148 / Réponses : 245

De nombreux ménages enquêtés sont ainsi accompagnés par les services sociaux ou des associations pour de l'aide aux démarches administratives et juridiques, de santé, financières, de mobilité, d'insertion professionnelle ou de logement. La diversité des situations et des types d'accompagnement observés en entretien renseigne sur la pluralité des problématiques à traiter en dehors de l'aide alimentaire :

- L'aide aux démarches administratives et juridiques avec le cas des familles sans-papiers hébergées en hébergement d'urgence :

« Oui l'assistante des foyers nous aide pour les démarches, de 8 h du matin à 8h du soir, il y a deux groupes le matin et l'après-midi. » (Femme en couple avec 5 enfants, 38 ans, sans papiers, hébergée en foyer, bénéficiaire depuis 2 mois)

« Je n'ai toujours pas de papier. J'ai fait la demande en novembre car ça fait 5 ans que je suis en France. J'ai l'aide d'une avocate. » (Femme seule, 25 ans, sans papiers, bénéficiaire depuis 3 ans)

- L'accompagnement pour de la gestion financière et le paiement des factures :

« Je suis suivi par une AS pour le dossier de surendettement et sinon on est tout seul chez nous. On a notre médecin, notre dentiste tout ça. » (Homme en couple, 70 ans, retraité, logé (HLM), bénéficiaire depuis 3 ans avec une période d'interruption d'un an).

« Le CCAS m'aide pour les factures. J'ai rdv 2 novembre pour demander une aide pour une facture d'eau. » (Femme seule avec 4 enfants, 58 ans, allocataire du RSA, logée (HLM), bénéficiaire depuis 2 ans).

- L'ouverture de droits :

« La semaine prochaine je vais revoir mon assistante sociale pour qu'elle accélère ma carte d'invalidité. Elle me suit depuis janvier et mon déménagement avant j'en avait une autre à Oullins. C'est une AS de la métropole. » (Homme seul, 52 ans, sans emploi, bénéficiaire depuis 3 ans, Lyon)

« J'ai une assistante sociale mais je ne la vois pas souvent. Elle me fait un papier pour prendre les TCL, pour la carte à 2 euros. Je la vois tous les 6 mois pour le bus. » (Femme seule, 53 ans, 3 enfants à charge, allocataire RSA, bénéficiaire depuis 22 ans)

- L'accompagnement vers le logement :

« J'ai une travailleuse sociale de l'AMISEP qui s'occupe de moi. Elle s'occupe de moi pour le logement. J'ai fait une AVDL et c'est elle qui s'occupe de moi c'est grâce à elle que j'ai eu le logement. Hier on est allés à Emmaüs pour choisir les meubles qu'ils vont me livrer tout à l'heure. Elle m'aide pour le courrier, pour m'en sortir pour l'administratif. » (Homme seul, 35 ans, allocataire du RSA, logé depuis 1 mois (HLM) sortant de la rue/squat, bénéficiaire depuis 5 ans).

- L'accompagnement pour l'insertion socio-professionnelle :

« J'étais accompagné par le dispositif priorité jeunes, je me suis inscrit, une dame était censée m'aider pour mes démarches, elle m'a aidé à trouver un petit boulot dans la restauration pour les mariages. La métropole de Rouen m'a aidé à m'en sortir psychologiquement, le boulot que j'ai eu m'a permis d'avoir un peu de sous, après le loyer et les charges, si j'ai besoin d'une paire de chaussures par exemple avec mon boulot je peux me l'acheter. » (Homme seul, 22 ans, étudiant, bénéficiaire depuis 1 an et demi)

Si le fait d'être aidé ou non par une autre organisation ne varie pas en fonction de l'ancienneté du recours, il est en revanche lié à d'autres critères. Ainsi, les couples avec enfants sont plus nombreux à bénéficier d'une aide complémentaire de la part d'un autre organisme (38 %) que les publics isolés (25%) ou les couples sans enfants (21%). Le statut professionnel est également un élément différenciant : les salariés du privé en CDD ou intérimaires et les personnes retraitées sont ainsi moins fréquemment accompagnées par un autre organisme (respectivement 6% et 12%) que les inactifs et les publics en situation administrative irrégulière (36%) et les demandeurs d'emploi (33%). Par ailleurs, les personnes qui affirment avoir eu recours à l'aide alimentaire suite à la crise sanitaire sont moins nombreuses à bénéficier d'une aide complémentaire (23%) que les autres personnes. De façon globale, les personnes isolées, retraitées ou en emploi, ou ayant connu un basculement plus

récent dans la précarité du fait de la crise sanitaire sont a priori moins « soutenues » que les autres publics.

d) Le lien social apporté par l'aide alimentaire

Enfin, le recours à l'aide alimentaire a un impact sur le lien social de nombreux bénéficiaires. Les moments d'attente de la distribution autour d'un café et du journal, le partage d'un repas chaud ou encore la participation à des brocantes organisées par la structure sont autant de **moments conviviaux et collectifs permettant de créer du lien entre bénéficiaires et avec les bénévoles** :

« J'attends le jour que je viens là, franchement ! Aussi les gens qui travaillent là sont très très gentils ils respectent, si j'arrive pas à porter, ils m'aident à l'extérieur. Avant, ils faisaient des fêtes, des cadeaux pour les enfants et des repas de Noël, je viens avec les enfants, c'était bien, mais avec le covid... Avant, la salle en bas, on avait le café le gâteau le thé, c'était très bien : on discute, on parle, je bois le café je trouve des femmes comme ça, je discute. » (Femme seule, 54 ans, 3 enfants à charge, allocataire du RSA, locataire du parc social, bénéficiaire depuis 2 mois)

Ce « *contact humain* » s'avère particulièrement important pour les publics isolés. La distribution alimentaire fait alors office de lieu de sociabilité, par exemple pour ces femmes expliquant aimer « *voir du monde* » :

« Comme ici, je suis bénévole, ça me fait sortir voir du monde, j'aime bien ils sont super sympas. Venir ici ça apporte du contact humain. J'ai fait des connaissances de personnes ici que je vois à l'extérieur aussi. On va se promener, boire un café. On se connaît à force. Franchement j'apprécie quand je viens. Au jour d'aujourd'hui si je pouvais retourner bosser, j'irais. Y'a le salaire, mais aussi travailler avec tout un groupe, s'occuper des gens, le contact avec les personnes. » (Femme seule, retraitée, 1 enfant à charge, bénéficiaire depuis 3 ans)

« Discuter, parce que moi la semaine, je ne parle pas beaucoup aux gens à part mes enfants. Depuis la mort du chien, je sors moins, je vois moins de monde. Pour ça j'aime bien venir ici, c'est un moment pour socialiser. Et y a plein de gens dans mon cas. » (Femme seule avec 4 enfants, 58 ans, allocataire du RSA, logée (HLM), bénéficiaire depuis 2 ans).

La distribution alimentaire est donc un lieu où se crée du lien social, où l'« *on peut parler aux gens même si on les connaît pas, que ce soit les bénévoles ou les autres gens* » (Homme seul, 68 ans, retraité), jusqu'à parfois nouer des amitiés :

« Ici on est bien accueillis. On s'est fait des amis. Par exemple deux petites grands-mères, elles viennent à la maison tous les mercredis [...]. Tous les vendredis on s'envoie des messages pour se souhaiter bon week-end. Là on doit aller manger chez une petite grand-mère [...]. On se fait des bons amis. » (Homme en couple, 70 ans, retraité, logé (HLM), bénéficiaire depuis 3 ans avec une période d'interruption d'un an).

« Deux ou trois mois après être venue au SPF, j'ai demandé à être bénévole. J'ai aidé en braderie, pour faire les colis, collectes. Ça se passe super bien, même maintenant que je travaille j'essaye de venir aider. Je suis habituée à venir ici. C'est comme une famille. On n'a personne ici en France, je ne connais qu'eux. Si je ne viens pas, je suis triste. Ça fait 5 ans maintenant. Avant je venais 3 ou 4 fois par semaine pour aider ». (Femme en couple, 29 ans, en emploi, 2 enfants, bénéficiaire depuis 5 ans)

Cette fonction sociale des associations de distribution alimentaire a été d'autant plus nécessaire pendant la crise sanitaire puisque les mesures de confinement et de distanciation physique ont aggravé l'isolement social de certains publics. Se rendre dans la structure d'aide permettait ainsi de garder un lien social, comme le souligne cette étudiante :

« Sur le plan de la santé, psychologique aussi, parce que même si c'est très court comme moment, en période de confinement et de Covid l'année passée c'était important d'échanger avec une personne même

pendant 5 minutes, du coup c'était bien parce qu'ils sont vraiment très très accueillants, très gentils, donc même le moment de 5 minutes qu'on échange avec eux c'était sympa. » (Femme seule, 20 ans, étudiante, bénéficiaire depuis 1 an et demi)

Cependant, cette convivialité a été perdue ou du moins réduite dans la plupart des structures en raison des restrictions sanitaires. La distanciation physique, l'instauration de jauges, la suppression de l'accueil collectif ou encore les changements dans le mode de distribution (moins de déambulation dans les rayons, plus de colis préparés à l'avance, moins de possibilités d'échanges avec les bénévoles) ont impacté cette convivialité :

« Avec le Covid [...] ça a changé dans l'ambiance, dans le rapport aux gens. Y avait beaucoup moins de convivialité. Les gens ils attendent dehors, debout. » (Homme seul, 39 ans, allocataire du RSA, logé, bénéficiaire depuis 8 ans avec une période d'interruption d'un an).

La convivialité et la création de lien social entre bénéficiaires/bénévoles et entre bénévoles se retrouvent cependant à des degrés divers selon les structures. La volonté et la composition des équipes bénévoles ou encore l'organisation spatiale des lieux sont en effet des paramètres pouvant faire varier l'impact social du recours à l'aide alimentaire. De plus, certains bénéficiaires ne souhaitent pas participer à ces moments conviviaux ou créer de nouvelles relations sociales :

« Je ne viens pas pour autre chose que pour la nourriture. Je n'en ai pas spécialement envie... J'ai pas spécialement envie de rencontrer des gens...les gens après disent des choses... D'ici je rentre directement chez moi, dans mon quartier, c'est chacun chez soi. Cela ne me manque pas, j'ai ma fille qui m'amène ma petite-fille le dimanche. » (Femme seule, 53 ans, 3 enfants à charge, allocataire RSA, bénéficiaire depuis 21 ans)

Certains revendiquent d'ailleurs venir dans l'association exclusivement pour l'aide alimentaire et non pour bénéficier d'un autre type d'accompagnement :

« Moi, je ne viens ici que pour l'alimentation. Je ne viens pas pour autre chose, je ne suis pas attiré par le côté catho et je n'aime pas trop l'idée d'être aidé comme ça. » (Homme seul, 34 ans, logé, alternant intérim et chômage, bénéficiaire depuis 1 an et demi)

« Je ne viens pas pour autre chose ici. Je n'aime pas déranger, je viens uniquement quand j'ai mon rendez-vous. » (Femme seule, 31 ans, sans emploi, bénéficiaire depuis moins d'un an)

« Je ne viens pas ici pour autre chose que la nourriture. Non je n'ai pas besoin d'être accompagnée pour autre chose, pour le moment ça va. » (Femme seule, 22 ans, sans emploi, bénéficiaire depuis 3 mois, sans papiers)

Si plusieurs motifs expliquant le fait de venir uniquement pour l'alimentation apparaissent à travers ces extraits d'entretiens – parmi lesquels la gêne (« je n'aime pas déranger »), un rejet lié à l'identité de la structure (« je ne suis pas attiré par le côté catho »), ou simplement l'absence d'un besoin (« je n'ai pas besoin d'être accompagnée pour autre chose » ou « cela ne me manque pas [les relations sociales] ») -, d'autres raisons seraient sans doute à chercher du côté du positionnement du bénéficiaire vis-à-vis de la relation d'aide (« je n'aime pas trop l'idée d'être aidé comme ça »), d'une part, et de sa trajectoire et ses caractéristiques sociales d'autre part²⁴.

L'aide alimentaire a un impact certain sur la vie quotidienne des personnes bénéficiaires. Ces effets sont de différentes natures. Tout d'abord, ils peuvent découler directement de l'aide alimentaire puisque cette dernière permet aux bénéficiaires d'avoir une meilleure alimentation avec des effets

²⁴ Les données recueillies ne nous permettent pas d'analyser cela plus finement car la relation d'aide est un point qui n'a pas été abordé directement en entretien et le nombre d'enquêtés disant se rendre à la structure uniquement pour l'alimentaire est trop peu significatif pour pouvoir en tirer des enseignements généraux.

positifs sur la santé, aussi bien physique que mentale. Les effets de l'aide se ressentent aussi sur le plan financier et budgétaire grâce aux économies qu'elle permet de réaliser. Ensuite, les impacts peuvent également être une conséquence des « à-côté » de l'aide alimentaire, à savoir l'accompagnement des bénéficiaires, le lien social ou encore les différents types d'aide apportés par la structure en dehors de l'aide alimentaire.

Si les impacts de l'aide sont globalement positifs, leur portée est limitée pour certains bénéficiaires en termes de diversité et de quantité des produits. L'insuffisance des denrées alimentaires se traduit par des pratiques de rationnement voire de privation, un phénomène particulièrement observé au sein des familles avec enfants. Par ailleurs, le fait de bénéficier d'aides autres qu'alimentaires (produits hygiéniques, produits pour bébé, vêtements...) et d'un accompagnement est inégal selon les structures, tout comme le niveau de convivialité et de lien social comme effet de la fréquentation de la structure d'aide alimentaire.

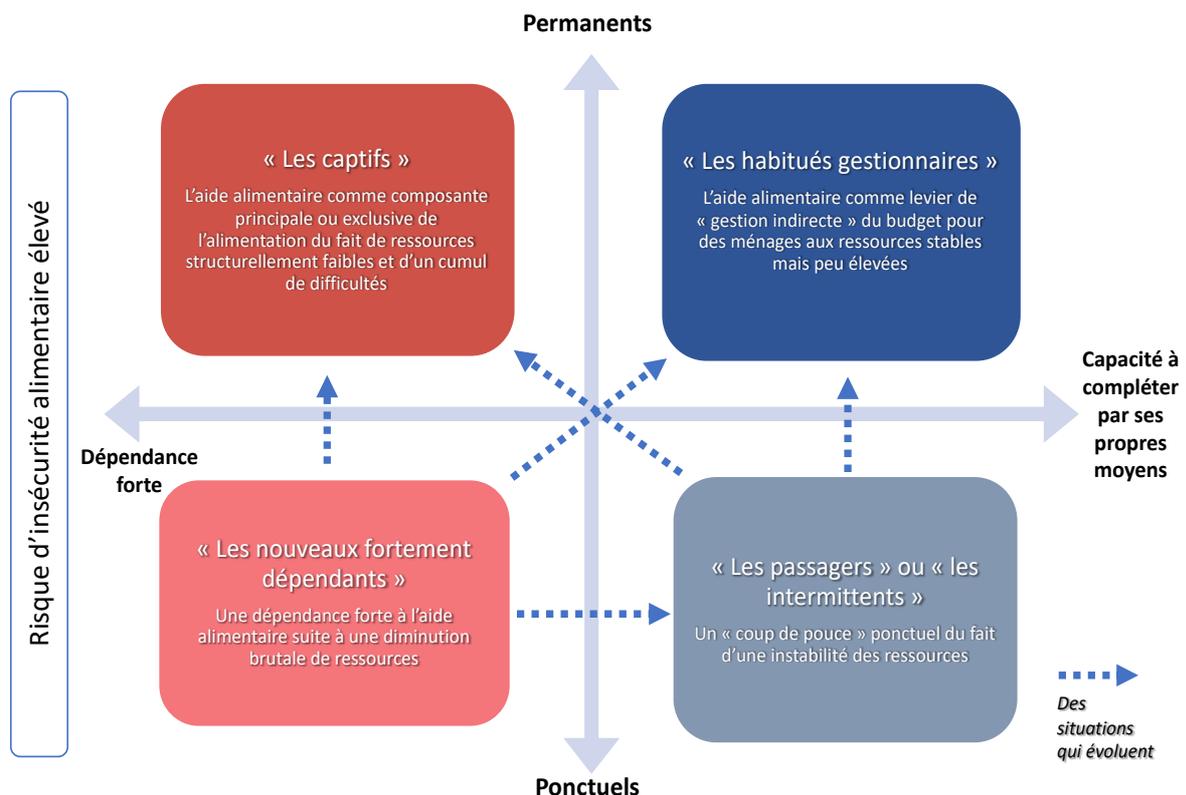
Partie 5 - Typologie des ménages bénéficiaires de l'aide du FEAD

En complément de la typologie présentée en première partie du rapport portant sur le profil socio-économique des répondants à l'enquête par questionnaire, nous proposons ici une seconde typologie construite à l'issue de l'enquête qualitative. Celle-ci s'appuie sur deux grandes dimensions qui apparaissent comme particulièrement significatives pour analyser le profil des ménages bénéficiaires de l'aide alimentaire : la fréquence du recours et le niveau de dépendance à l'aide. En croisant ces deux dimensions, se dessinent quatre « profils type » de ménages.

Ces quatre profils se distinguent ainsi par le caractère permanent ou ponctuel de leur recours à l'aide alimentaire d'une part (axe vertical) et par leur capacité à compléter ou non l'aide alimentaire reçue (axe horizontal).

Cette typologie permet également de mettre en lumière des variations dans le degré et la nature de l'impact de l'aide reçue.

Une typologie des publics bénéficiaires en fonction du degré de dépendance à l'aide alimentaire et de la fréquence du recours



1. « Les captifs »

Les « captifs » sont des ménages pour qui l'aide alimentaire représente **une aide à la survie**. Leur niveau de dépendance à l'aide alimentaire est élevé dans la mesure où elle constitue **la composante principale ou exclusive de leur alimentation**. Leur situation économique est structurellement précaire du fait d'une **absence de ressources** ou des ressources qui reposent largement sur **les minimas sociaux** couplées à des **dépenses « incompressibles »** qui contraignent le pouvoir d'achat : crédits, loyer, enfants à charge...

Leur recours se caractérise en général par une régularité et un ancrage de longue durée, faute de solutions pour sortir d'une situation économique durablement précaire. **Le recours à différentes structures d'aide alimentaire successivement ou en simultanément** est plus fréquent parmi cette catégorie de publics, du fait de leur recours dans la durée et de leur faible capacité à compléter leur alimentation par leurs propres moyens.

Les parcours de vie de ces ménages sont souvent marqués par des **problématiques de santé (physiques et/ou psychiques) et plus généralement par un cumul de difficultés** (surendettement, situation administrative complexe, rupture familiale ou de logement, perte d'emploi...).

Les familles (couples ou familles monoparentales) sont particulièrement représentées parmi cette catégorie. La présence d'enfants à charge accroît le risque d'insécurité alimentaire du fait de besoins spécifiques qui ne sont que partiellement couverts par les colis alimentaires en quantité et en types de produits (lait infantile, couches...). On retrouve également plus fréquemment dans cette catégorie **les personnes dépourvues de logement** (sans-abri ou hébergées) et **les étrangers sans droit au séjour ou sans autorisation de travail**.

On constate que le niveau de dépendance à l'aide impacte le niveau de satisfaction au regard de l'aide. Ainsi, le niveau de satisfaction est moins élevé pour les publics « captifs », qui n'ont pas la possibilité de compléter l'aide reçue par des achats et en raison de la persistance d'une situation d'insécurité alimentaire malgré l'aide reçue.

Pour ces ménages, le travail d'accompagnement par les bénévoles de la structure est rendu particulièrement complexe du fait de l'absence de perspectives à court ou moyen terme d'évolution de la situation.

Homme seul, 35 ans, allocataire du RSA

Monsieur V. vivait depuis plusieurs années à la rue et en squat avant de pouvoir accéder récemment à un logement social. Bénéficiaire du RSA, il a recours à l'aide alimentaire depuis plus de quatre ans au sein de la même structure. Il avait déjà eu recours à l'aide alimentaire dans d'autres villes auparavant.

« Je ne m'en sortais pas et à un moment j'ai mis ma fierté dans la poche. Je n'allais pas continuer à voler dans les magasins, je me faisais prendre 1 fois sur 4. J'étais déjà bénéficiaire des Restos à Lille et Rouen et quand je suis arrivé ici il y a 4 ans j'ai continué. »

En plus de la distribution de colis dont il bénéficie une fois par semaine, il a également recours aux distributions de repas effectuées par les maraudes.

« Je mange aux maraudes, ça m'aide aussi. Qu'avec les restos je ne m'en sortais pas c'est clair. Le lundi et le jeudi c'est la Croix Rouge, le mercredi les protestants, le vendredi ce sont les Gilets Jaunes Pascal, et le samedi St Vincent de Paul. »

La crise sanitaire a eu un impact sur son recours à l'aide alimentaire en diminuant la fréquence de distribution des colis et en supprimant les moments de convivialité tels que les repas servis sur place.

« Je viens une fois par semaine. Avant c'était deux fois, c'était mieux avant le Covid. Faudrait qu'ils refassent deux distributions par semaine car niveau quantité on était mieux à deux distributions. Mais avec les maraudes je m'y retrouve. [...] Le Covid a un peu tout bousculé, c'est dommage. Y avait une bouffe tous les midis, quand j'étais au squat je venais une fois par jour pour manger un repas chaud. Le café, le bar, les petits gâteaux ça manque. »

En raison de son vécu à la rue, il privilégie les produits frais et les denrées consommables sans avoir à les cuisiner : *« Le plus utile c'est le frais, la viande, ce qui se mange tout de suite car je ne peux pas cuisiner donc ce qui se mange sur le pouce. J'ai une cuisine maintenant mais faut que je l'équipe. J'ai emménagé y a un mois et demi. »*

Si l'aide alimentaire remplit sa fonction d'aide à la survie, la monotonie des denrées distribuées est d'autant plus soulignée que Monsieur V. a peu de capacités pour compléter les colis par des achats.

« Ce n'est pas toujours facile d'avoir une alimentation équilibrée. On mange parce qu'il faut manger et pour éviter d'avoir faim mais c'est vrai que c'est un peu tout le temps pareil. Y a certains aliments qu'on n'a jamais ici et d'autres des aliments ce sont toujours les mêmes trucs. »

Quand ses ressources le lui permettent, il se rend une fois par mois à l'épicerie solidaire pour compléter les denrées qui ne sont pas présentes dans les colis.

« L'épicerie solidaire aussi ça change un peu mais faut payer. Je vais refaire une carte pour voir si je peux faire le complément avec ici. Là-bas 10€ = 100€ donc je peux me faire une fois par mois un plein de courses avec des produits que je ne trouve pas ici : viande, poisson, condiments : le café ils en ont de temps en temps, l'huile jamais, le sucre c'est rare. »

Outre les colis, Monsieur V. ne bénéficie pas d'autre aide au sein de la structure. Il est déjà accompagné par un travailleur social, notamment sur les problématiques de logement.

« J'ai une travailleuse sociale [d'une association] qui s'occupe de moi. Elle s'occupe de moi pour le logement. J'ai fait une AVDL et c'est elle qui s'occupe de moi, c'est grâce à elle que j'ai eu le logement. Hier on est allés à Emmaüs pour choisir les meubles qu'ils vont me livrer tout à l'heure. Elle m'aide pour le courrier, pour m'en sortir pour l'administratif. »

Couple avec 1 enfant, 31 ans, sans papiers et sans logement

Originaires d'Albanie et de Roumanie, ce couple est en France depuis plus de 3 ans. Ils vivent dans un bidonville avec leur enfant de 10 ans.

« Dans le campement on a l'électricité mais on n'a pas d'eau, on la prend dans une église. Il n'y a pas que nous là-bas, il y a 8-9 familles avec des enfants. Il y a de quoi se faire la cuisine, on partage les matériels. J'ai mis du chauffage aussi un petit chauffage là-dedans, la nuit il fait un peu froid. Les murs sont en bois, l'air rentre où il veut. »

Leurs démarches de régularisation administrative ont échoué et leurs ressources se limitent à quelques heures par semaine où Madame travaille non déclarée comme aide-ménagère.

« C'est elle qui nous tient, la pauvre elle fait des ménages pour des gens qui donnent 20 euros, 15 euros. Ils payent le ménage une heure, deux heures, ce n'est pas tous les jours. »

La famille dépend intégralement de l'aide alimentaire distribuée et de quelques glanages sur les marchés.

« On ne mange qu'avec ce qu'il y a dans le colis. Il y a des gens qui font les fins de marché qui ramassent les choses et qui nous dépannent. Ils ramènent beaucoup et ils donnent un peu aux autres. » « Dans le colis, je prends tout, je te jure, moi je mange tout, t'es obligé, on n'est pas des gamins ! »

La quantité distribuée varie d'une semaine à l'autre mais la famille est avant tout reconnaissante et se dit satisfaite de l'aide reçue :

« La quantité ça suffit mais un peu plus ce serait bien. Des fois ils ont plus, mais aujourd'hui ils n'avaient pas beaucoup de choses. » « Ce que ça change ? Ils m'aident, moi je n'ai pas d'argent pour acheter ça. Regarde le sac, au minimum, tu vas chez carrefour, ça fait minimum 70 euros ! Pour moi, merci, je te jure ! »

2. « Les habitués gestionnaires »

Ces ménages sont inscrits depuis plusieurs années dans le système d'aide alimentaire du fait de **ressources structurellement contraintes** mais se distinguent de la catégorie précédente par leur **capacité à compléter l'aide reçue** par leurs propres moyens. L'aide alimentaire constitue pour ces ménages une possibilité de faire des économies et de conserver des habitudes de consommation ou de retrouver une marge de manœuvre sur d'autres postes de dépense. On retrouve parmi ces publics des habitudes alimentaires et des stratégies **pour gérer au mieux le budget** tel que le stockage de denrées à la maison, la congélation de produits ou le fait de cuisiner au maximum des denrées brutes.

Pour ces publics, **l'impact de l'aide reçue en termes de diversification alimentaire et de sociabilité** est plus significatif que chez les captifs pour qui l'aide est avant tout vitale. Les « habitués gestionnaires » ont en effet la capacité de compléter leur alimentation et donc perçoivent plus fréquemment l'apport de l'aide reçue en matière de diversité et souffrent moins de la monotonie des denrées. Ces ménages sont également plus disponibles sur un plan psychologique pour participer à des activités ou simplement tirer profit des échanges et des liens qui peuvent se nouer lors des distributions.

Parmi cette catégorie, on retrouve plus fréquemment **les personnes retraitées**, bénéficiaires du minimum vieillesse ou d'une petite pension de retraite à la suite d'une carrière en emploi peu qualifié ou à temps partiel. Pour ces ménages, le passage à la retraite constitue un point de basculement vers une situation de précarité alimentaire qui ne préexistait pas nécessairement avant.

On retrouve également dans cette catégorie **les personnes isolées bénéficiaires de minimas sociaux** qui du fait de faibles dépenses, ou d'un soutien extérieur, parviennent à compléter l'aide reçue.

Si le premier recours à l'aide reste difficile du fait de freins psychologiques ou d'un accès à l'information limité, les ménages rencontrés qui ont recours à l'aide depuis plusieurs années se caractérisent par une **habitude des dispositifs d'aide alimentaire** avec parfois des expériences dans différentes structures. Les ménages « captifs » et les « habitués gestionnaires » ont pour point commun de faibles perspectives de voir s'améliorer leur situation financière à court ou moyen terme et se caractérisent ainsi par un recours à l'aide qualifié de « permanent ».

Homme seul, 76 ans, retraité

Monsieur T. a commencé à recourir à l'aide alimentaire quelques années après son passage à la retraite. Si ses ressources ont toujours oscillé autour du seuil de pauvreté en raison d'une carrière principalement en temps partiel subi, le passage à la retraite a engendré une baisse de ressources durable. Ses charges n'ont quant à elles pas baissées et contraignent fortement son pouvoir d'achat déjà très précaire.

« J'ai travaillé pendant 10 ans pour une mairie à mi-temps, je faisais l'entretien communal, les parcs et jardins. Je gagnais environ 800 euros. En plus de la mairie, je faisais quelques entretiens de jardins pour des particuliers en chèque emploi service. Au total je gagnais 1 200 euros. Mais ça variait beaucoup d'un mois à l'autre. Maintenant que je suis à la retraite je gagne 775 euros et les frais sont toujours les mêmes. Quand on a payé le loyer, l'eau, les ordures ménagères, l'électricité et le fioul pour la chaudière, il ne reste presque plus rien. Je suis locataire. Je paye 419 euros de loyer et j'ai 99 euros de la CAF. »

L'aide alimentaire lui apporte un gain financier significatif en lui permettant de faire des économies sur son budget d'alimentation.

« Si je vais à Intermarché, si je fais le même caddie que ce que j'ai ici, j'en ai pour 100-120 euros. C'est pas une petite somme les économies qu'on arrive à faire. »

Monsieur T. est globalement satisfait du colis qu'il reçoit. Certains produits l'intéressent plus que d'autres, notamment les produits frais et les produits de base. Il apprécie également le fait de pouvoir refuser certaines denrées dont il n'a pas l'utilité, tels que les plats déjà cuisinés.

« Tout est important dans le colis : riz, pâtes, beurre, huile, café, sardines, thon, confiture, petits pois... Pour moi le colis est super. Si y'a un truc que je ne veux pas, je leur dis, ça je n'en veux pas. La ratatouille je ne prends pas, c'est en conserve, elle n'est pas top. Je la cuisine moi-même. Quand j'en ai quelques boites, je l'améliore. Mais si je dis que je n'en veux pas, ils comprennent très bien. Une boite de raviolis, c'est pas top mais si vous mettez une cuillère de graisse de canard ça va mieux. »

Il complète toutefois l'aide reçue par quelques achats, notamment sur les produits frais qui sont insuffisamment présents dans les colis. Sa connaissance des « bons plans » pour acheter à moindre coût et des pratiques comme la congélation de produits ou la cueillette, lui apportent un complément utile en termes de diversification alimentaire.

« On n'a pas des produits frais systématiquement, ça dépend ce qu'ils ont. Des patates, des salades... les légumes si vous faites le marché vous en trouvez à des prix imbattables. Je fais le marché le samedi matin, je sais où aller, où y'a des prix intéressants et de la marchandise correcte. J'achète le pain dans une boulangerie qui fait les 4 baguettes pour 3 euros. Et y a le congélateur. La viande c'est assez rare mais je sais où la trouver, on ne perd pas les amis ! Parfois je vais aux champignons, mais il faut faire attention car y'a de la concurrence, les gens sont barjos ! »

Sur le plan de la quantité, l'absence d'enfants à charge conjuguée à des habitudes de consommation reposant sur une économie de moyens lui permettent de répondre à ses besoins.

« Pour moi qui suis seul et comme je fais de la cuisine ça va, mais pour les gens qui ne font pas de cuisine ce n'est pas pareil. Admettons, une boite de thon, si vous l'arrangez avec autre chose ça fait un petit repas. »

Monsieur T. vit en zone rurale et est dépendant de sa voiture pour venir chercher son colis alimentaire. Les frais engendrés par ce déplacement l'ont conduit à opter pour une fréquence mensuelle de distribution.

« La fréquence une fois par mois c'est mon choix car je pourrais venir toutes les semaines ou tous les 15 jours. Mais déjà il faut que je fasse 20 km aller en voiture. Si je fais ça 4 fois par mois ça fait des frais de plus. »

Monsieur T. connaissait déjà la Croix Rouge avant d'avoir recours à l'aide alimentaire pour y avoir été secouriste-bénévole. Cela ne l'a pas pour autant empêché de ressentir un sentiment de honte au moment de solliciter de l'aide.

« La première fois que je suis venu pour un colis ça a été très dur. Déjà pour mon amour personnel. Mais bon, y avait pas le choix. Je ne pouvais pas faire autrement. J'étais embêté. Mais j'ai été très bien reçu. Ça n'a pas changé. Ils sont tous supers. »

Si venir à la distribution n'est plus vécu comme une gêne et qu'elle lui apporte ponctuellement des moments de convivialité, ceux-ci restent assez peu fréquents et Monsieur T. vient principalement dans la structure pour retirer son colis, sans s'attarder.

« Je n'aime pas trop, ce n'est pas évident pour tout le monde de venir souvent. Maintenant je suis à l'aise. On discute avec les gens, mais prendre le café là c'est une exception. Y a la salle d'attente mais y a beaucoup de gens qui sont là et qui n'ont pas envie de discuter. Les gens n'en ont rien à foutre. »

3. « Les passagers » ou les « intermittents »

Ces ménages se caractérisent par un besoin ponctuel de recourir à l'aide alimentaire. Ce besoin est généralement lié à une baisse de ressources momentanée qui peut être liée à une période de chômage ou d'inactivité qui vient déstabiliser un budget déjà fragile. Des revenus qui oscillent dans la durée peuvent ainsi occasionner un recours ponctuel mais répété dans le temps à l'aide alimentaire. C'est le cas notamment pour **les personnes en emploi précaire (intérimaires, intermittents) qui combinent des périodes d'activité et des périodes de chômage.**

Des personnes sans titre de séjours qui travaillent de façon non déclarée peuvent également avoir un recours ponctuel à l'aide alimentaire pour compenser des revenus irréguliers.

On retrouve également, dans cette catégorie, des personnes confrontées à **une augmentation ponctuelle et imprévue des dépenses** : retour à la maison d'un enfant, facture d'énergie...

Le niveau de dépendance à l'aide alimentaire pour ces ménages va être variable selon la situation financière antérieure, le niveau de charges, la composition familiale ou la présence de soutiens dans l'entourage par exemple.

L'impact de l'aide pour ces ménages va notamment permettre de maintenir des habitudes de consommation en constituant une aide d'appoint qui permet de faire des économies. En matière de sociabilité, l'impact est variable selon la durée de recours qui peut être très ponctuel sur quelques semaines à plusieurs mois.

Femme seule, 64 ans, retraitée, 1 enfant

Madame S. est retraitée depuis deux ans. Son recours à l'aide alimentaire ne date toutefois pas de son passage à la retraite. L'aide alimentaire a ponctué son parcours de vie depuis plus de vingt ans, au gré des difficultés financières liées à des emplois précaires en CDD faiblement rémunérés et à des charges domestiques élevées liées à sa situation de famille monoparentale.

« J'ai élevé 8 enfants seule. J'ai toujours galéré dans ma vie. J'étais agent de service hospitalier en maison de retraite (...) Je travaillais à temps plein, des CDD renouvelés, des avenants sur avenants. J'ai travaillé là jusqu'à ma retraite. (...) Déjà avant, j'avais eu à faire aux Restos du cœur, au Secours populaire, avec les enfants on est obligé, les charges sont tellement élevées. La première fois que j'ai eu recours à l'aide alimentaire, c'était il y a plus de 22 ans ».

Ce recours de longue date n'est pas linéaire. Il s'inscrit plutôt dans une dynamique faite d'aller et retours, en fonction des revenus et des charges du ménage.

Son ancienneté dans le recours à l'aide alimentaire et auprès de différentes structures permet de porter un regard sur l'évolution de la qualité de l'aide apportée, tant sur le plan des denrées que des modalités d'accueil.

« Il y a davantage de produits qu'avant et on a plus de frais ; (...) c'était plus un travail à la chaîne, les gens ne prenaient pas le temps de parler. Comme à l'usine. Une usine à humains avec un système de produits à points. On n'était pas vraiment en contact avec eux. Ici c'est tout à fait différent. On fait la liste dans le bureau, on prend un peu de temps pour parler de tout et de rien. Même quand on arrive à l'accueil c'est avec le sourire. »

L'aide a notamment eu un impact sur le plan psychologique, en retirant la charge mentale de la peur du manque, et en permettant de conserver des habitudes de consommation.

« Ça ne change pas les habitudes. On retrouve dans les colis des choses qu'on achèterait déjà soi-même si on avait les moyens. Mais on est sûr de les avoir, c'est ça qui change. Ça apporte de la stabilité. On sait qu'on en aura. »

Si le départ des enfants du domicile a permis temporairement de rééquilibrer son budget, la fin de carrière en temps partiel suivi puis le passage à la retraite a entraîné une baisse de ressources, cette fois-ci durable, laissant présager le passage d'un recours alimentaire intermittent à celui de permanent.

« J'ai commencé à venir ici déjà un peu avant la retraite car j'ai eu une baisse de salaire, je faisais moins d'heure. Après le responsable a changé et ils ne m'ont pas reprise. Je suis restée au chômage pendant presque un an. A la retraite, je ne touche même pas la moitié du salaire que je touchais. Je ne touche même pas 800 euros donc on se retourne vers des associations et pour trouver des aides à droite à gauche. Moi je suis venue directe, ça ne me gênait pas d'aller chercher de l'aide. Je l'ai fait parce que j'avais besoin de m'en sortir. Je n'ai pas 1€ par mois pour moi. »

4. « Les nouveaux fortement dépendants »

Il s'agit de ménages qui ont récemment eu recours à l'aide alimentaire en raison d'un changement de situation qui impacte fortement leurs ressources. Cette **perte brutale de ressources** peut être liée à **une perte d'emploi ou un arrêt maladie** dont les indemnités sont bien inférieures au salaire précédent, à **une rupture de droits** ou l'attente d'ouverture de droits ou bien encore à **une rupture familiale** (divorce, décohabitation de jeunes entraînant une baisse des allocations) ou au décès d'un conjoint.

On retrouve parmi cette catégorie des ménages ayant subi une perte d'emploi liée à la crise sanitaire, notamment dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, pour qui on peut légitimement penser que la situation d'emploi va s'améliorer avec la fin des confinements. On retrouve également des étudiants qui ont été contraint d'abandonner leur « petit boulot » au moment de la crise

sanitaire et se retrouvent sans ressource. Il s'agit également de ménages sans titre de séjour, notamment des couples avec enfants ou des familles monoparentales qui se trouvent sans aucune ressource, mais dont la procédure de régularisation laisse penser à une évolution favorable de leur situation.

Ces ménages doivent par ailleurs faire face à d'importantes **charges « incompressibles »** (logement, énergie, crédits...) qui les fait basculer rapidement dans une situation de précarité alimentaire. Toutefois, considérant leurs difficultés comme ponctuelles ou parce qu'ils n'ont pas connaissance des dispositifs, ils **n'activent pas immédiatement les leviers de l'action sociale**. Le recours à l'aide alimentaire est également freiné du fait d'un **sentiment de dégradation sociale** que génèrent ces nouveaux modes de consommation.

L'impact de l'aide pour ces ménages est proche de celle des captifs en ce qu'elle constitue une aide à la survie, avec pour différence l'espoir d'une évolution favorable de leur situation.

Femme seule, 52 ans, 1 enfant, sans emploi

Madame B. vit seule avec son fils de 16 ans. Son recours à l'aide alimentaire date de quelques mois seulement, en raison d'une perte d'emploi liée à la crise sanitaire. Malgré des indemnités de chômage puis l'Allocation Spécifique de Solidarité, elle ne parvient pas à faire face à des charges importantes notamment au niveau du logement.

« J'ai commencé dans la restauration en 2020, et le covid est arrivé. J'ai perdu mon emploi en juillet 2020. Vivre avec 900€ avec un loyer de 650€, c'est compliqué. »

Ce recours est vécu comme temporaire, un soutien pour faire face à une perte d'emploi momentanée.

« Je suis ici en attendant que les choses s'améliorent, pour avoir un soutien alimentaire le temps de rebondir. Avant, je travaillais, j'ai toujours travaillé. Je n'avais jamais eu recours à l'aide alimentaire auparavant. »

Ce recours est d'autant plus vécu comme un déclassement que Madame B. a toujours connu une situation professionnelle stable. Ancienne salariée d'une grande entreprise, elle avait décidé de se reconvertir dans l'hôtellerie-restauration peu de temps avant le début de la crise sanitaire. Éloignée des dispositifs d'aide sociale, Madame B. a attendu près d'un an avant de recourir à l'aide alimentaire.

« Je ne savais même pas, j'étais loin d'imaginer que je pouvais y avoir accès. Déjà aller voir l'assistante sociale c'était une torture. Pour venir ici pour le premier panier, j'ai pleuré toutes les larmes de mon corps, ça été très dur, et après on s'y fait, on se dit que c'est un court moment, ça ne peut pas rester indéfiniment comme ça. Je sais que je vais rebondir. Je n'ai pas d'inquiétude. »

Madame B. fait partie des ménages pour qui malgré l'aide reçue, l'insécurité alimentaire persiste. Celle-ci se traduit notamment par des privations au bénéfice de son fils.

« Avec un adolescent en pleine croissance, c'est lui qui doit manger en priorité. Jusque-là on a toujours pu manger à notre faim. Mais parfois je reste la journée sans manger, je bois du café ; mais bon après c'est une habitude. En général, je ne fais pas 3 repas par jour. Le matin du café et des cornflakes, mais s'il n'y en a pas assez je laisse pour mon fils, je laisse passer la journée, et je prépare à manger pour le soir. C'est rare que je jeûne ».

La gestion de l'insécurité alimentaire se traduit également par des stratégies pour maximiser les denrées reçues de l'aide alimentaire.

« Comme j'ai un petit frigo je ne peux pas tout stocker, le congélateur aussi est petit. Je prépare des conserves depuis peu, pour ne pas gâcher. Je prépare, je stérilise et je mets de côté, ça me fait des réserves alimentaires, et y a pas de perte. »

L'attention portée à la qualité des produits est d'autant plus importante que Madame B. avait des habitudes de consommations liées à un niveau de vie supérieur avant de perdre son emploi. La présence de produits « biologiques » dans le colis alimentaire permet une continuité dans les habitudes alimentaires et participe à une revalorisation de l'estime de la personne.

« Ce que j'apprécie c'est qu'il y a beaucoup de bio, j'achetais beaucoup de bio avant. »

Bien que le recours à l'aide soit nouveau et que Madame B. ne se projette pas dans un lien durable avec la structure, l'impact de l'aide se ressent également sur le plan psychologique. *« Juste de les voir souriant, échanger quelques mots, c'est magnifique ».*

Conclusion

Cette étude contribuant à l'évaluation finale du programme opérationnel FEAD 2014-2020 apporte plusieurs informations visant à caractériser le profil socio-économique, le parcours et les impacts de l'aide pour les bénéficiaires du FEAD en France.

S'il n'y a pas de profil-type des bénéficiaires de l'aide alimentaire, ce public se caractérise néanmoins par **un fort déséquilibre entre le niveau de ressources et les charges courantes** (loyer, factures d'énergie, transports, alimentation...). Ce sont ainsi plus de 40% des ménages ayant répondu à l'enquête par questionnaire qui perçoivent tout au plus les minimas sociaux et un tiers se déclarant sans aucune ressource. Cet effort financier excessif est bien souvent une composante inscrite dans la durée avec des parcours de vie marqués par l'instabilité des carrières professionnelles ou par les temps partiels subis. Le recours à l'aide alimentaire marque le franchissement d'une limite au-delà de laquelle le ménage ne peut plus subvenir à ses besoins vitaux.

En plus de la précarité économique, **les personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire cumulent assez souvent plusieurs problématiques** (santé, mal logement, situation administrative...) à l'origine ou comme facteur accélérateur de ruptures de parcours (perte d'emploi ou de logement, rupture de droits, rupture familiale...), fragilisant d'autant plus les perspectives de retour à l'autonomie de ces ménages.

Si l'aide alimentaire **apporte une réponse partielle à leurs besoins**, en assurant un « minimum vital », en permettant de diversifier l'alimentation et/ou d'alléger les charges, **une insécurité alimentaire persiste malgré l'aide reçue pour certains ménages**, notamment pour les ménages les plus dépendants qui n'ont pas la capacité de compléter l'aide par des achats.

Sur le plan de la composition familiale, **les ménages avec enfants (couples ou monoparentaux) représentent plus de la moitié des ménages interrogés** dans le cadre de l'enquête quantitative. Ces ménages, et **parmi eux les familles sans titre de séjour, sont les plus affectés par la précarité alimentaire malgré l'aide reçue**. Des phénomènes de privation et de rationnement au bénéfice des enfants sont mis en évidence tant dans l'enquête par questionnaire que dans les entretiens semi-directifs.

Pour une part importante des ménages bénéficiaires, l'aide n'est pas un soutien ponctuel mais devient un **mode d'alimentation permanent**, à défaut de perspectives d'évolution favorable de leur situation économique. C'est le cas notamment des personnes retraitées à l'ASPA (Allocation de solidarité aux Personnes Âgées), des ménages dont la demande d'asile ou de titre de séjour a été rejetée, des ménages tributaires de contrats d'emploi précaires ou des personnes en situation d'errance vis-à-vis du logement. **Cette dépendance à l'aide alimentaire dans la durée interroge au regard de l'autonomie alimentaire** dont ces ménages se retrouvent durablement privés. Elle questionne également la constitution d'un mode d'alimentation « parallèle » au profit des ménages précaires.

Les attentes des ménages au regard du type de denrées portent notamment sur les produits frais, et en particulier les fruits et légumes, le lait et la viande. L'expression de ces besoins invite à soutenir les structures d'aide alimentaire dans la diversification de leurs sources d'approvisionnement en dehors du FEAD, et conforte le développement d'initiatives locales en circuits courts afin d'apporter une réponse de qualité aux ménages bénéficiaires.

Enfin, l'étude vient conforter l'idée selon laquelle l'aide alimentaire apporte des bénéfices au-delà de l'alimentation et notamment sur le plan psychologique. Les modalités d'accueil des personnes bénéficiaires apportent à certains ménages **un espace de sociabilité et de convivialité** fortement valorisé par les personnes elles-mêmes. **La participation de certains bénéficiaires en tant que bénévoles** a un impact particulièrement positif sur leur bien-être en renforçant l'estime de soi, en luttant contre le sentiment d'illégitimité, en valorisant leur perception de l'aide, et contribuant indirectement à un parcours d'insertion. En revanche, l'accompagnement des personnes au-delà de l'aide alimentaire et de la convivialité varie fortement en fonction de la structure, des moyens humains disponibles et de l'expression des besoins par les personnes concernées.

Annexes

Annexe 1 – Sources bibliographiques

ALBERGHINI A, BRUNET F, LEHRMANN J, *Étude portant sur les modalités de distribution de l'aide alimentaire et d'accompagnement des publics développée dans ce cadre*, Direction Générale de la Cohésion Sociale, FORS – Recherche sociale, 2016.

ARNAL C, AUDRAN M, BARCA P, FREULET L, REGUER-PETIT M, *Étude flash sur les effets de la crise sanitaire sur les publics reçus par les Restos du Cœur*, Agence PHARE, novembre 2020.

BOISSEUIL C, BRUNET F, VANLEMMENS T, *Étude de l'utilité sociale de l'aide alimentaire comme porte d'entrée vers un accompagnement généraliste*, Rapport final d'évaluation externe de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la DGCS et le Secours Populaire Français, FORS-Recherche sociale, janvier 2019.

BOUNAUD V., GIRAUD J., ROBIN S., TEXIER N., *Les comportements alimentaires des familles bénéficiaires de l'aide alimentaire, Étude CAFALIM en Poitou Charentes*, Observatoire Régional de Santé Poitou-Charentes, septembre 2014.

CESAR C, *Comportements alimentaires et situations de pauvreté : aspects socio-anthropologiques de l'alimentation des personnes recourant à l'aide alimentaire*, Étude Abena 2004-2005.

DARMON N., BRIEND A., « Équilibre nutritionnel et précarité économique », in *Apports nutritionnels conseillés pour la population française* (Dir.) MARTIN A., Lavoisier, Paris.

GRANGE D, CASTETBON K, GUIBERT G, VERNAY M, ESCALON H, DELANNOY A, FERON V, VINCELET C, *Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire*, Étude Abena 2011-2012 et évolutions depuis 2004-2005, Institut National de Veille Sanitaire, 2012.

SIBLOT, Yasmine et MISSET, Séverine, « "Donner de son temps" pour ne pas être des "assistés" », *Sociologie*, n°1, vol. 10, 2019.

PAUGAM S, « La perception de la pauvreté sous l'angle de la théorie de l'attachement. Naturalisation, culpabilisation et victimisation », *Communications*, vol. 98, 2016.

La lutte contre la précarité alimentaire, évolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique, Inspection générale des affaires sociales, décembre 2019.

Étude nationale auprès des personnes accueillies par les associations et CCAS partenaires de la FFBA, enquête 2018, CSA-Fédération Française des Banques Alimentaires.

« Les dépenses pré-engagées : près d'un tiers des dépenses des ménages en 2017 », France Stratégie, *La note d'analyse*, N° 102, août 2021.

Expertise collective, *Inégalités sociales de santé en lien avec l'alimentation et l'activité physique*, INSERM, février 2014

Annexe 2 - Questionnaire



Questionnaire à destination des personnes bénéficiant de l'aide alimentaire et/ou d'assistance matérielle du programme opérationnel FEAD 2014-2020

Conformément au règlement d'exécution 2016/594 de la commission européenne du 18 avril 2016

Code postal de la structure d'enquête :

Nom du réseau ou de l'association :

1. Vous êtes :

- un homme
- une femme

2. Quel âge avez-vous ? ans

- Je ne souhaite pas répondre
- Je ne sais pas ou je ne comprends pas la question

3. Vous résidez la plupart du temps....

- Seul(e)
- En couple sans enfant
- Seul(e) avec des enfants
- En couple avec des enfants
- Autre, préciser :
- Je ne souhaite pas répondre
- Je ne sais pas ou je ne comprends pas la question

4. Aujourd'hui, quelles sont vos conditions de logement ?

- Je vis dans un logement dont je suis propriétaire
- Je vis dans un logement dont je suis locataire ou sous-locataire
- Je suis hébergé par de la famille, des amis ou d'autres personnes
- Une résidence pour personnes âgées
- Une résidence universitaire ou Foyer Jeune Travailleur
- Dans une autre résidence sociale, foyer ou centre d'hébergement CHR, CADA, hôtel...
- Dans un mobil-home/caravane
- Dans un hébergement de fortune ou à la rue (squat, bidonville, tente, sans-abri...)
- Autre, préciser :
- Je ne souhaite pas répondre
- Je ne sais pas ou je ne comprends pas la question

5. Quel(s) type(s) d'aide alimentaire ou matérielle recevez-vous dans cette structure ? (plusieurs réponses possibles)

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Paniers de produits alimentaires | <input type="checkbox"/> Sacs de couchage |
| <input type="checkbox"/> Repas | <input type="checkbox"/> Matériel de cuisine (poêles, casseroles, couverts...) |
| <input type="checkbox"/> Des articles pour bébé (layette, couches...) | <input type="checkbox"/> Linge de maison (serviettes, draps, couvertures...) |
| <input type="checkbox"/> Vêtements | <input type="checkbox"/> Produits d'hygiène (savon, brosse à dents, rasoir, trousse de premiers secours, protection périodique...) |
| <input type="checkbox"/> Equipement de sport | <input type="checkbox"/> Autres produits |
| <input type="checkbox"/> Cartables | |
| <input type="checkbox"/> Fournitures scolaires ou autre papeterie (stylo, cahiers, livre...) | |

6. Qui bénéficie de cette aide ?

- Vous exclusivement
- Vous et d'autres personnes vivant avec vous
- Vous et d'autres personnes en dehors de votre foyer
- Je ne souhaite pas répondre
- Je ne sais pas ou je ne comprends pas la question

6a. Si cette aide bénéficie à d'autres personnes que vous-même, pouvez-vous indiquer combien, leur âge et leur sexe ?

	Nombre d'Hommes	Nombre de Femmes
5 ans ou moins		
Entre 6 et 15 ans		
Entre 16 et 24 ans		
Entre 25 et 49 ans		
Entre 50 et 64 ans		
65 ans ou plus		
Ne souhaite pas répondre		
Ne sait pas ou ne comprend pas la question		

7. Si vous avez des enfants à charge, vous est-il déjà arrivé de... ? (plusieurs réponses possibles)

- Ne pas pouvoir leur donner à manger en quantité suffisante
- Ne pas pouvoir leur donner les aliments qu'ils aimeraient manger
- Vous priver afin qu'ils puissent manger à leur faim
- Aucune de ces situations
- Je ne souhaite pas répondre
- Je ne sais pas ou je ne comprends pas la question

8. Au cours de votre vie, quand avez-vous eu recours pour la première fois à une aide alimentaire de la part d'une association ou d'un centre d'aide sociale ? ___ / ____ (mois et année)

8a. Diriez-vous que c'est à cause de la crise sanitaire actuelle que vous avez recours à l'aide alimentaire ?

- Oui
- Non
- Je ne souhaite pas répondre
- Je ne sais pas ou je ne comprends pas la question

8b. Si oui, est-ce à la suite... ?

- D'une baisse de revenus de votre foyer (perte d'emploi, chômage partiel...)
- D'une hausse de vos dépenses
- Les deux
- D'une autre raison, précisez.....
- Je ne souhaite pas répondre
- Je ne sais pas ou je ne comprends pas la question

9. Ces derniers temps, à quelle fréquence bénéficiez-vous de cette aide alimentaire ?

Dans ce centre	Le cas échéant, dans un ou plusieurs autres centres (autres associations ou centre d'action sociale)
<input type="checkbox"/> Tous les jours	<input type="checkbox"/> Tous les jours
<input type="checkbox"/> Deux fois par semaine	<input type="checkbox"/> Deux fois par semaine
<input type="checkbox"/> Une fois par semaine	<input type="checkbox"/> Une fois par semaine

<input type="checkbox"/> Deux fois par mois	<input type="checkbox"/> Deux fois par mois
<input type="checkbox"/> Une fois par mois	<input type="checkbox"/> Une fois par mois
<input type="checkbox"/> Autre fréquence – préciser : ...	<input type="checkbox"/> Autre fréquence – préciser : ...
<input type="checkbox"/> Je ne souhaite pas répondre	<input type="checkbox"/> Je ne souhaite pas répondre
<input type="checkbox"/> Je ne sais pas ou je ne comprends pas la question	<input type="checkbox"/> Je ne sais pas ou je ne comprends pas la question

10. Êtes-vous satisfait de cette fréquence ?

- Oui
- Non
- Je ne souhaite pas répondre
- Je ne sais pas ou je ne comprends pas la question

11. Dans l'idéal, quand auriez-vous besoin à nouveau d'une aide alimentaire ?

- Demain
- Avant la fin de la semaine prochaine
- Avant la fin du mois prochain
- Autre moment
- Je ne souhaite pas répondre
- Je ne sais pas ou je ne comprends pas la question

12. Avez-vous dû faire face à des difficultés pour obtenir cette aide ? (Si oui passer à 12a ; si non passer à 13)

- Oui
- Non
- Je ne souhaite pas répondre
- Je ne sais pas ou je ne comprends pas la question

12a. Si oui, quel(s) type(s) de difficultés avez-vous rencontré ? (plusieurs réponses possibles)

- J'ai dû être orienté.e d'abord par un travailleur social
- J'ai dû fournir des documents (avis d'imposition, documents d'identité...)
- Je dois parcourir une longue distance
- J'avais honte, je n'aime pas demander de l'aide, ou je pensais que ce n'était pas pour moi.
- Je ne savais pas que cette aide existait (difficulté d'accès à l'information, non maîtrise de la langue...)
- Autres, préciser :
- Je ne souhaite pas répondre
- Je ne sais pas ou je ne comprends pas la question

13. Cette aide alimentaire a-t-elle changé quelque chose pour vous ou les personnes avec qui vous partagez cette aide ?

- Oui
- En partie
- Non
- Je ne souhaite pas répondre
- Je ne sais pas ou je ne comprends pas la question

13a. Si la réponse est « non » ou « en partie », pourriez-vous expliquer pourquoi ? (plusieurs réponses possibles)

- La quantité distribuée est insuffisante
- La fréquence de distribution est insuffisante
- La qualité des denrées est insuffisante
- J'ai besoin d'un autre type de produits
- Je ne souhaite pas répondre
- Je ne sais pas ou je ne comprends pas la question

14. Quels sont les produits alimentaires qui vous sont le plus utiles dans cette aide ?

- Viande
- Poisson
- Lait
- Autres produits laitiers (beurre, yaourt, fromages...)
- Produits de base (farine, huile, sucre, pâtes, riz, etc.)
- Légumes et fruits frais
- Conserves (légumes, fruits, légumineuses...)
- Plats préparés (soupes, plats cuisinés surgelés...)
- Desserts, biscuits, céréales pour le petit déjeuner
- Produits d'épicerie (thé, café, épices...)
- Produits alimentaires petite enfance (lait en poudre, petits pots...)
- Autres, préciser :

15. Quels sont les produits alimentaires qui vous manquent ?

- Viande
- Poisson
- Lait
- Autres produits laitiers (beurre, yaourt, fromages...)
- Produits de base (farine, huile, sucre, pâtes, riz, etc.)
- Légumes et fruits frais
- Conserves (légumes, fruits, légumineuses...)
- Plats préparés (soupes, plats cuisinés surgelés...)
- Desserts, biscuits, céréales pour le petit déjeuner
- Produits d'épicerie (thé, café, épices...)
- Produits alimentaires petite enfance (lait en poudre, petits pots...)
- Autres, préciser :

16. Il y a un an, aviez-vous déjà des difficultés pour acheter à manger ?

- Oui
- Non
- Je ne souhaite pas répondre
- Je ne sais pas ou je ne comprends pas la question

17. Avez-vous reçu des conseils ou un soutien autre que l'aide alimentaire et matérielle au sein de cette organisation ? (si « non », aller à la question 18)

- Oui
- Non
- Je ne souhaite pas répondre
- Je ne sais pas ou je ne comprends pas la question

17a. Si oui, de quel(s) type(s) de soutien ou conseil s'agit-il ? (plusieurs réponses possibles)

- Conseils sur la préparation des aliments et une alimentation saine (ateliers cuisines, recettes)
- Conseils en matière de santé
- Orientation vers d'autres organisations (services sociaux, administrations...)
- Soutien psychologique
- Conseils en matière de gestion du budget
- Conseil en matière de logement
- Conseil en matière d'insertion et/ou d'accès à l'emploi
- Autre accompagnement individuel ou collectif, préciser :
- Je ne souhaite pas répondre
- Je ne sais pas ou je ne comprends pas la question

17b. Avez-vous trouvé ces conseils ou ce soutien utiles ?

- Très utiles
- Plutôt utiles
- Pas très utiles
- Totalement inutiles
- Je ne souhaite pas répondre
- Je ne sais pas ou je ne comprends pas la question

18. Vous-même ou d'autres membres de votre foyer, recevez-vous une aide d'autres organisations (associations, CCAS, Département...)?

- Oui
- Non
- Je ne souhaite pas répondre
- Je ne sais pas ou je ne comprends pas la question

18.a Si oui, de quel(s) type(s) d'aide s'agit-il ? (plusieurs réponses possibles)

- Accompagnement social, aide administrative...
- Paniers de produits alimentaires
- Repas
- Des articles pour bébé (layette, couches...)
- Vêtements
- Equipement de sport
- Cartables
- Fournitures scolaires ou autre papeterie (stylo, cahiers, livre...)
- Sacs de couchage
- Matériel de cuisine (poêles, casseroles, couverts...)
- Linge de maison (serviettes, draps, couvertures...)
- Produits d'hygiène (savon, brosse à dents, rasoir, trousse de premiers secours, protection périodique...)
- Autres produits

18b. Si oui, de combien d'autres organisations différentes avez-vous reçu une aide alimentaire au cours de l'année qui vient de s'écouler?

- 1 seule
- 2
- 3 et +

19. Quelle est votre situation professionnelle actuelle ? (plusieurs réponses possibles par exemple pour les étudiants occupant un emploi)

- Salarié du privé en CDD, intérimaire, travail intermittent
- Salarié du privé en CDI
- Salarié du public
- Artisan/Commerçant
- Autre situation de travailleur indépendant
- Etudiant(e)
- Demandeur(se) d'emploi
- Retraité(e)
- Autre situation (femme/homme au foyer, inactif pour cause d'invalidité)
- Je ne sais pas ou je ne comprends pas la question

20. Percevez-vous des revenus ou d'autres ressources et si oui, lesquelles ?

- Aucune ressource
- Revenus du travail (déclaré ou non)
- Allocation
- Bourse
- Pension
- Autres – préciser :
- Je ne souhaite pas répondre
- Je ne sais pas ou je ne comprends pas la question

21. D'autres membres de votre foyer perçoivent-ils des revenus ou d'autres ressources et si oui, lesquelles ? (ne pas remplir pour les personnes seules)

- Aucune ressource
- Revenus du travail (déclaré ou non)
- Allocation
- Bourse
- Pension
- Autres – préciser : ...
- Je ne souhaite pas répondre
- Je ne sais pas ou je ne comprends pas la question

22. Quelle est la situation professionnelle actuelle des autres membres de votre foyer (majeurs) ? (plusieurs réponses possibles)

- Salarié du privé en CDD, intérimaire, travail intermittent
- Salarié du privé en CDI
- Salarié du public
- Artisan/Commerçant
- Autre situation de travailleur indépendant
- Etudiant(e)
- Demandeur(se) d'emploi
- Retraité(e)
- Autre situation (femme/homme au foyer, inactif pour cause d'invalidité)
- Je ne sais pas ou je ne comprends pas la question

23. Avez-vous la nationalité française ?

- Oui
- Non
- Je ne souhaite pas répondre
- Je ne sais pas ou je ne comprends pas la question

24a. Si non, de quelle nationalité êtes-vous ?

- Je ne souhaite pas répondre
- Je ne sais pas ou je ne comprends pas la question

24b. Êtes-vous demandeur d'asile ou réfugié ?

- Oui
- Non
- Je ne souhaite pas répondre
- Je ne sais pas ou je ne comprends pas la question

Etude contribuant à l’évaluation finale du programme opérationnel FEAD 2014-2020

*Phase 2 – Réalisation de l’enquête de terrain
Entretiens qualitatifs auprès des bénéficiaires de l’aide alimentaire*

1/ Les modalités de recours à l’aide alimentaire et besoins :

- Orientation et modes de fréquentation

- Pouvez-vous me raconter comment vous êtes arrivé ici pour la première fois ?
- Depuis combien de temps venez-vous ici pour l’alimentation ?
- Qui vous a conseillé de venir ici ? Pour quelles raisons êtes-vous venu ? (lien avec la crise sanitaire... ?)
- A quelle fréquence venez-vous ici pour l’alimentation ?
- Quand avez-vous eu recours pour la première fois à l’aide alimentaire ?
- Fréquentez-vous d’autres structures qui vous donnent de l’alimentation/des repas /des bons ? *Si oui :*
 - *Lesquelles ?*
 - *Pour quelles raisons ?*
 - *Si utilisation de chèques services, depuis quand, et qu’en pensez-vous ?*

- Autres types d’approvisionnement et types de denrées souhaitées

- Quelle place représente l’aide alimentaire dans votre alimentation ? Un coup de pouce/une aide ponctuelle, la base de votre alimentation que vous complétez par des achats, la seule source d’alimentation... ?
- Comment complétez-vous l’alimentation qui vous est donnée ici ?
- Pour quels types de denrées venez-vous ici ?

2/ Perception des modalités d’accès, de l’accueil, du service et des denrées distribuées

- Perception de l’accessibilité de l’aide

- Ce lieu est-il facilement accessible pour vous ? distance du lieu de vie, transports à proximité

- Avez-vous rencontré des difficultés pour obtenir une aide pour l'alimentation au sein de cette structure ? (démarches à réaliser, sentiment de honte, manque d'information...)

- Perception de l'accueil et du type d'aide

- Comment vous sentez-vous lorsque vous venez dans cette structure ?
- Quels sont, pour vous, les points forts et les points faibles de l'accueil ?
- Quels sont, pour vous, les points forts et les points faibles de ce type d'aide: colis préparés en amont, choix parmi une liste de produits, repas le cas échéant... ?

- Avis sur la qualité / quantité des denrées proposées

- Que pensez-vous de la qualité des denrées qui vous sont proposées au sein de la structure ?
- En termes de quantité, est-elle suffisante selon vous ? Ressentez-vous le besoin d'accéder plus souvent à une aide alimentaire comme celle proposée au sein de cette structure ? Si oui, à quelle fréquence estimez-vous ce besoin ?
- Etes-vous satisfait en termes de choix des denrées ? Y a-t-il des types de denrées qui manquent selon vous au sein de cette structure ? lesquels ? les denrées proposées correspondent-elles à vos goûts et habitudes alimentaires ?

3/ Perception et besoins en matière d'accompagnement

- Bénéficiez-vous actuellement d'un accompagnement social ?
 - *Si oui, pourquoi êtes-vous accompagné ? et par quelle structure ?*
- En dehors de l'aide alimentaire, est-ce que vous venez dans cette structure pour d'autres raisons ?
 - **Si oui :**
 - *Pour quelles activités / services ?*
 - *A quelle fréquence ?*
 - **Si non :** *Pour quelles raisons ?*
- Auriez-vous besoin d'un accompagnement/d'une aide complémentaire à celle(s) déjà proposée(s) par cette structure ?
- Avez-vous ou aimeriez-vous avoir une participation en tant que bénévole au sein de la structure ?

4/ Impact sur le parcours de vie

- Impact sur l'alimentation

- La fréquentation de la structure vous a-t-elle permis de faire évoluer votre situation sur le plan de l'alimentation ? *Si oui, de quelle manière ?*
- Vous arrive-t-il de devoir limiter la quantité de nourriture par repas, de sauter des repas... ? quel est l'impact sur l'alimentation des enfants si vous en avez ?

- Impact sur le parcours : démarches engagées, accès aux droits, etc.

- Le passage par cette structure vous a-t-il permis de faire évoluer votre situation sur d'autres plans ? santé, situation personnelle, professionnelle, psychologique, etc ?

5/ Impact de la crise sanitaire

- La crise sanitaire actuelle liée à la Covid-19 a-t-elle eu un impact sur votre accès à l'alimentation ? par exemple : fréquence des distributions/ouverture des structures, modalités d'accès et de distribution, types de denrées etc... (creuser l'évolution de cet impact au fil de la crise : 1^{er} confinement, 2^{ème} ...)
- La crise sanitaire est-elle une des raisons de votre recours à l'aide alimentaire ? si oui, pourquoi ?

6/ Propositions d'amélioration

- Quelles propositions d'amélioration pourriez-vous faire sur cette aide ?
- Cette aide correspond-elle à vos besoins, vos attentes ?

7/ Informations générales concernant le parcours du bénéficiaire :

- Quelle est votre situation familiale ? (seul, en couple, enfants...)
- Quelle est votre situation professionnelle ? quelles sont vos ressources ?
- Quel a été votre itinéraire résidentiel ? Où logez-vous actuellement ?
- Quelle est votre année de naissance ? (+ relever le genre de la personne enquêtée)
- Avez-vous la nationalité française ? si non, de quelle nationalité êtes-vous ?

Annexe 4 – Panel des répondants à l'enquête qualitative

Genre	Âge	Composition familiale	Nombre d'enfants à charge	Niveau de ressources déclaré (par mois, du ménage)	Situation de logement	Situation vis-à-vis de l'emploi
F	36	Couple avec enfant(s)	3	150 €	115 (CHU)	Sans emploi
F	38	Couple avec enfant(s)	5	150 €	115 (CHU)	Sans emploi
F	42	Couple avec enfant(s)	3	150 €	115 (CHU)	Sans emploi
H	34	Isolé(e)	0	600 €	Logement parc privé	Alternance emplois en intérim et chômage
F	54	Famille monoparentale	5	1 100 €	Logement locatif social	Sans emploi
H	76	Isolé(e)	0	875 €	Logement privé	Retraité
F	64	Famille monoparentale	1	1 424 €	Logement locatif social	Retraité
F	19	Isolé(e)	0	NR		Etudiant
F	20	Isolé(e)	0	NR	Logement parc privé	Etudiant
H	22	Isolé(e)	0	450 €	Logement parc privé	Etudiant
H	31	Couple avec enfant(s)	2	1 286 €	Logement parc privé	Sans emploi
F	52	Famille monoparentale	1	1 000 €	Logement parc privé	Sans emploi
F	31	Isolé(e)	0	660 €	Logement parc privé	Sans emploi
F	58	Famille monoparentale	3	721 €	Logement locatif social	Sans emploi
H	70	Couple sans enfant	0	2 000 €	Logement locatif social	Retraité
H	30	Isolé(e)	0	635 €	Logement locatif social (sortant de rue)	Sans emploi
H	39	Isolé(e)	0	775 €	Logement parc privé	Sans emploi
F	30	Famille monoparentale	1	NR	Hébergé par un proche	Sans emploi
H	68	Isolé(e)	0	NR	Logement parc privé	Retraité
F	64	Isolé(e)	0	NR		Retraité
F	22	Isolé(e)	0	0 €	A la rue ou 115	Sans emploi

Genre	Âge	Composition familiale	Nombre d'enfants à charge	Niveau de ressources déclaré (par mois, du ménage)	Situation de logement	Situation vis-à-vis de l'emploi
F	53	Famille monoparentale	3	1 100 €	Logement locatif social	Sans emploi
H	31	Couple avec enfant(s)	1	60 €	A la rue	Sans emploi
F	36	Couple avec enfant(s)	3	139 €	Logement locatif social	Sans emploi
F	54	Couple avec enfant(s)	2	300 €	Logement parc privé	Sans emploi
H	31	Couple avec enfant(s)	2	NR	115	Sans emploi
F	64	Isolé(e)	0	497 €	Logement locatif social	Sans emploi
F	45	Couple avec enfant(s)	4	45 €	115	Sans emploi
F	38	Couple avec enfant(s)	1	45 €	115	Sans emploi
F	27	Couple avec enfant(s)	2	45 €	115	Sans emploi
F	40	Couple avec enfant(s)	3	45 €	115	Sans emploi
F	64	Couple sans enfant	0	NC	Logement parc privé	Retraité
F	25	Isolé(e)	0	300 €	Hébergé par un proche	En emploi non déclaré
F	29	Couple avec enfant(s)	2	1 790 €	Hébergé par un proche	En emploi
F	54	Couple avec enfant(s)	4	398 €	Logement locatif social	Sans emploi
F	30	Isolé(e)	Enceinte	500 €	Hébergé par un proche	Etudiant
F	30	Famille monoparentale		845 €	Logement parc privé	RSA + emplois
H	52	Isolé(e)	0	772 €	Logé en pension de famille	Sans emploi